

Guide de présentation du rapport financier annuel 2021

Programme HLM – volets public et privé

Février 2022

Ce guide s'adresse aux organismes exploitant un ou plusieurs projets subventionnés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) par l'entremise des programmes suivants :

- Programme de logement sans but lucratif (Programme HLM) volet public
- Programme de logement sans but lucratif (Programme HLM) volet privé
- Programme de logement sans but lucratif (Programme HLM) Rabattement d'intérêts

Il précise les exigences de la SHQ en matière de présentation de l'information financière dans le rapport financier annuel. Il contient aussi une description des tableaux de saisie à remplir dans l'application Collecte des états financiers (CEF) ainsi que les notions comptables qui y sont reliées.

Pour savoir comment utiliser CEF et obtenir l'accès à la plateforme, consulter le <u>Guide</u> <u>d'utilisation de la plateforme Web CEF</u>.

Pour connaitre les particularités propres à la préparation du rapport financier pour les programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec et Achat-Rénovation, consulter le <u>Guide de présentation du rapport financier annuel 2021 – Programmes ACL – LAQ – AR</u>.

Exceptionnellement, certains organismes pourraient être autorisés par la SHQ à utiliser le fichier Excel multiprogrammes. Ce dernier est disponible sur demande à l'adresse suivante : <u>assistancedsfpo@shq.gouv.qc.ca</u>.

Documents de référence à consulter :

Guide de gestion du logement social

Guide du budget 2021

Comptabilisation des opérations financières

Directives sur la capitalisation (HLM – volet public uniquement)

Pour plus d'informations :

Centre des relations avec la clientèle : 1 800 463-4315, poste 1

assistancedsfpo@shq.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

С	hapit	tre 1	: Présentation du RFA	10
1	Inti	rodu	ction	11
	1.1	Doo	cuments à joindre au RFA	13
	1.	.1.1	Documents nécessaires à l'acceptation des états financiers	13
	1.	.1.2	Documents nécessaires à l'analyse des états financiers	13
	1.2	Info	prmations à transmettre à l'auditeur	14
	1.	.2.1	Rapport sur le questionnaire à l'intention de l'auditeur	14
	1.	.2.2	Communication des déficiences du contrôle interne	14
	1.	.2.3	Notes aux états financiers	15
2	Exi	genc	es particulières de la SHQ	15
	2.1	Cha	rte des comptes	15
	2.2	Org	anismes exploitant plus d'un projet	15
	2.	.2.1	Projets non subventionnés par la SHQ	16
	2.3	Cor	itribution aux réserves	16
	2.4	Dist	tinction partie résidentielle et partie non résidentielle	16
	2.5	Anr	nexes H – volets public et privé	17
3	reg	roup	ement d'organismes	17
	3.1	Reg	roupement en vigueur au 1 ^{er} janvier	18
	3.2	Reg	roupement en cours d'année financière	18
	3.3	Rés	erve d'autogestion des organismes regroupés	19
С	hapit	tre 2	: Informations par tableau de saisie – HLM – volet public	20
1	Tab	oleau	1 : Provision pour créances irrécouvrables	21
	1.1	Écri	tures comptables	22
2	Tab	oleau	2 : Débiteurs	23
3	Tab	oleau	3 : Immobilisations	24
	3.1	Bie	ns détenus	27
	3.2	Bie	ns sous administration – catégories 555, 556 et 955	27
	3.3	Bie	ns acquis à même les revenus	28

	3.4	Investi en immobilisations	28
4	Tab	leau 4 : RAM capitalisable	29
	4.1	Schématisation du RAM-C et de son financement	32
	4.2	Écritures comptables des Travaux RAM-C	33
5	Tab	leau 5 : Dette à long terme	38
	5.1	Passif à long terme arrivant à échéance dans la prochaine année	38
6	Tab	leau 6 : Apports reportés	39
7	Tab	leau 7 : Produits	39
	7.1	Postes doublés	42
	7.2	Poste 51861 : Revenus d'intérêts	42
	7.3	Poste 51866 - Revenus Divers	47
	7.4	Poste 51867 – Autres subventions	47
	7.5	Poste 51868 – Revenus inhabituels – Autres	47
	7.6	Subventions SHQ	47
	7.	6.1 Programme HLM – volet public	47
	7.	6.2 Supplément au loyer (PSL)	47
8	Tab	leau 8 : Charges	48
	8.1	Postes doublés	55
	8.2	Poste 61747 : dépenses liées aux regroupements	56
	8.3	Postes 61544 et 62581 : ajustements des années antérieures	56
	8.4	Poste 62497 : autres dépenses d'exploitation	56
	8.5	Frais de sinistres	56
	8.	5.1 Poste 63823 – Frais de sinistres partageables avec la Municipalité	56
	8.	5.2 Poste 63833 – Frais de sinistres non partageables	57
	8.6	Frais de financement intérimaire	57
	8.7	Redevances	57
9	Tab	leau 9 : Suivi des réserves	57
	9.1	Contribution à la réserve	59
	9.2	Utilisation de la réserve	59

	9.3 Intérêts créditeurs des réserves	61
1(0 Tableau 10 : état de l'évolution de l'actif net	61
	10.1 Solde d'ouverture avant redressement	63
11	1 Tableau 11 : Bilan de l'organisme	63
12	2 Annexe F – Variations des contributions	66
	12.1 Variation des contributions de tous les EI du HLM	67
	12.1.1 Explication de l'annexe F	67
	12.1.2 Exemples de redressements	69
	12.1.3 Explication de la confirmation des données comptables	72
	12.2 Variation des contributions du PSL	76
	12.2.1 Exemple d'écritures concernant le PSL	78
	12.2.2 Exemple de calcul des frais d'administration et de livraison	79
13	3 Autres concepts et écritures HLM – volet Public	80
	13.1 Centre de services	80
	13.1.1 Calcul et comptabilisation de la CRA	81
	13.1.2 Écriture de régularisation (fin d'année)	82
	13.1.3 Comptabilisation des activités du CS	84
	13.1.4 Annexe E – Résultats – Centre de services	87
	13.2 Les désimputations	90
	13.2.1 Détail des formules de désimputation - HLM	90
	13.2.2 Détail des formules de désimputation - PSL	92
	13.2.3 Intérêts courus	93
	13.3 Sommes dues à la SHQ	95
Cl	hapitre 3 : Informations par tableau de saisie – HLM – volet privé	96
1	Tableau 1 : Provision pour créances irrécouvrables	97
	1.1 Écritures comptables	98
2	Tableau 2 : Débiteurs	99
3	Tableau 3 : Immobilisations	100
	3.1 Biens détenus	104

	3.2	Biens acquis à même les revenus	. 107
	3.3	Investi en immobilisations	. 107
4	Tab	leau 4 : Dette à long terme	. 108
	4.1	Passif à long terme arrivant à échéance dans la prochaine année	.110
5	Tab	leau 5 : Apports reportés	.110
6	Tab	leau 6 : Produits	.111
	6.1	Postes doublés	.114
	6.2	Poste 51861 : Revenus d'intérêts	.114
	6.3	Poste 51867 : Autres subventions	.119
	6.4	Poste 51866 : Revenus d'assurance	.119
	6.5	Poste 51868 : Revenus inhabituels	.119
7	Tab	leau 7 : Charges	. 119
	7.1	Postes doublés	.122
	7.2	Postes 61544 et 62581 : ajustement des années antérieures	.122
	7.3	Poste 62497 : autres dépenses d'exploitation	.122
	7.4	Poste 63833 : Frais de sinistres	.123
8	Tab	leau 8 : Suivi des réserves	.123
	8.1	Réserve d'autogestion	.124
	8.2	Réserves meubles et immeubles	.124
	8.3	Contributions aux réserves	.124
	8.4	Utilisation de la réserve	. 125
	8.5	Intérêts créditeurs des réserves	.128
9	Tab	leau 10 : État de l'évolution de l'actif net	.128
1) Tab	leau 11 : Bilan de l'organisme	.130
1	1 Anr	nexe F - Variations des contributions	.133
	11.1	. Explication de l'annexe F	.134
	11.2	Exemples de redressements	.136
1	2 Aut	res concepts et écritures	.137
	12.1	Intérêts courus	.137

13	8 Son	nmes dues à la SHQ1	L37
Cł	napit	re 4 : Annexes H1	L38
1	Ann	nexe H.1 : Poste 61111 – Salaires – ressources humaines à l'administration1	L39
2	Ann	nexe H.2 : Poste 61749 – Autres dépenses d'administration1	L39
3	Ann	nexe H.3 : Poste 62484 – Entretien des systèmes1	L40
4 ro	Ann ulan	nexe H.4 : Poste 62494 – Achat/location d'équipement d'entretien et de maté t1	riel L40
5	Ann	nexe H.5 : Poste 62497 – Autres dépenses d'exploitation1	L41
6	Ann	nexe H.6 : Poste 66923 – Soutien à la clientèle1	L41
7	Ann	nexe H.7 : Poste 66921 – Activités communautaires et sociales	L42
8	Ann	nexe H.8 : Poste 61252 – Frais d'audit1	L43
9 pr	Ann ofes:	nexe H.9 : Poste 61192 – Honoraires de gestion et 61292 – Honorai sionnels et de service1	res L43
10) Ann	nexe H.10 : Poste 61743 – Frais de congrès1	L43
11	l Ann	nexe H.11 : Poste 51864 – Revenus divers1	L43
12	2 Ann	nexe H.12 : Poste 51867 – Revenus de subventions autres que celles de la SHQ 1	L43
13	8 Ann	nexe H.13 : Poste 51868 – Revenus inhabituels1	L44
14	Ann	nexe H.14 : Informations supplémentaires1	L44
15	5 Ann	nexe H.15 : Explication des dépassements de l'enveloppe ACE1	L44
16	5 Ann	nexe H.16 : Explication de l'utilisation des réserves1	L45
17	7 Ann	nexe H.17 : Détail des frais courus à payer1	L45
18	8 Ann	nexe H.18 : Détail des frais payés d'avance1	L45
Cł	napit	re 4 : Exemples et écritures comptables1	L46
1	Écri	tures en cours d'année1	L47
	1.1	Réception des versements1	L47
	1.2	Réception des versements PSL1	L47
	1.3	Paiement aux organismes propriétaires des versements aux bénéficiaires PSL 1	L47
	1.4	frais d'administration reçus avec le versement aux bénéficiaires1	L47
	1.5	frais de livraison (poste 67967)1	L47
	1.6	Travaux RAM-C réalisés (postes 644XX)	L48

	1.7 Cor	nptabilisation d'autres dépenses (ex. : postes 61000 et 64500)148
	1.8 Cor	nptabilisation de la réception d'un revenu148
2	Écriture	s de fin d'année148
	2.1 Cor	nfirmations de données comptables148
	2.1.1	Intérêts sur avances temporaires payés et retenus par la SHQ148
	2.1.2	Intérêts capitalisés sur le RAM payés et retenus par la SHQ148
	2.1.3 antéri	Facturation par la SHQ du service de dettes sur le RAM-C des années eures148
	2.2 Tra	nsfert des dépenses RAM-C dans les immobilisations
	2.2.1 intérê	Enregistrement des immobilisations (transfert du RAM-C au bilan incluant les ts capitalisés)149
	2.2.2	Contribution à la réserve d'autogestion149
	2.2.3	Comptabilisation de l'utilisation de la réserve d'autogestion149
3	Écriture	s de régularisation150
	3.1 Fer	meture des comptes « Avances reçues »150
	3.1.1	Fermer les avances reçues RAM-C dans la contribution SHQ150
	3.1.2	Fermer les avances reçues SHQ dans la contribution SHQ150
	3.1.3	Fermer les avances reçues PSL dans la contribution PSL150
	3.1.4	Fermer les comptes 67947 et 67967 dans le solde des contributions PSL150
	3.1.5	Fermer les frais de livraison dans le solde des contributions PSL150
	3.1.6	Fermer la subvention municipalité dans la contribution municipalité150
	3.1.7 propri	Inscription au passif de l'avance temporaire assumée à 100 % par la SHQ (EI été de l'OH)150
	3.2 Ins	cription des frais courus et autres151
	3.2.1	Frais courus151
	3.2.2	Frais payés d'avance151
	3.2.3	Fermer les revenus dans le déficit à répartir151
	3.2.4	Fermer les dépenses dans le déficit à répartir151
	3.2.5	Fermer le déficit à répartir dans les contributions151
4	Écriture	s de l'année suivante151

4.1 Ret	tour des sommes non utilisées	151
4.1.1	Retour des sommes non utilisées à la municipalité	151
4.1.2	Retour des sommes non utilisées sur les avances RAM-C à la SHQ	151
4.1.3	Retour des sommes non utilisées sur les avances DX à la SHQ	152

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU RFA

1 INTRODUCTION

Selon leur convention d'exploitation, chaque organisme exploitant un projet subventionné par le Programme HLM – volet privé, le Programme HLM – volet public ou le Programme HLM – rabattement d'intérêts doit transmettre à la SHQ un rapport financier annuel (RFA) audité dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier. Le RFA doit être transmis à l'aide de la plateforme Collecte des états financiers (CEF) et respecter les exigences de la SHQ. Il doit être conforme aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Depuis le 31 décembre 2013, la SHQ a procédé à un changement de référentiel comptable dans le but de se conformer à ces normes. Tous les organismes, sans exception, doivent avoir fait le passage vers ces normes.

CEF permet à l'organisme de préparer son RFA selon le modèle conçu par la SHQ en collaboration avec l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il comprend les tableaux de saisie et les questionnaires à remplir. Il permet aussi de joindre les documents requis.

Les informations inscrites dans les tableaux de saisie servent à :

- Générer les états financiers NCOSBL (excepté l'état des flux de trésorerie, car il n'est pas demandé par la SHQ).
- Produire les états supplémentaires exigés par la SHQ pour le suivi financier des projets, soit :
 - Résultats sommaires SHQ
 - Annexe A : Résultats sommaires SHQ par programme
 - Annexe B : Résultats sommaires par projet
 - Annexe C : Résultats détaillés, audités et par projet
 - Annexe F : Variation des contributions.
- Fournir à la SHQ des renseignements plus détaillés sur certains éléments du RFA.

Précisions supplémentaires :

- Le RFA doit contenir toutes les opérations financières de l'organisme, même si certaines activités ne sont pas subventionnées par la SHQ;
- L'organisme est responsable de son RFA et doit en conserver la version finale, même si ce dernier a été dressé par l'auditeur;
- L'organisme doit également s'assurer que les divers documents et fichiers exigés ont été soumis à la SHQ pour l'année financière, et ce, dans les délais prescrits, sans quoi les versements pourraient être suspendus (HLM seulement).
- Le RFA n'est pas exigé pour le Programme HLM volet privé au rabattement d'intérêts (modèle d'états financiers RI). Dans ce cas, il y a d'autres informations obligatoires à fournir avec les états financiers dans le modèle de l'auditeur qui est disponible sur <u>l'Espace partenaires</u> du site Web de la SHQ.

Le présent guide fournit des informations utiles à la préparation du RFA pour les organismes et les auditeurs. Afin d'en faciliter la consultation, le guide a été scindé en 5 chapitres :

- Chapitres 1, 4 et 5 : traitent d'éléments communs aux programmes HLM volet public et HLM volet privé;
- Chapitre 2 : concerne le Programme HLM volet public;
- Chapitre 3 : concerne le Programme HLM volet privé.

<u>Attention</u>: Les états financiers qui ne seront pas conformes aux NCOSBL et qui ne seront pas produits et transmis avec <u>CEF</u> (sauf exception) seront refusés par la SHQ, et les organismes concernés devront les produire de nouveau à leurs frais.

1.1 DOCUMENTS À JOINDRE AU RFA

Il y a 2 types de documents à joindre obligatoirement au RFA :

- Les documents nécessaires à l'acceptation des états financiers par la SHQ;
- Les documents nécessaires à l'analyse des états financiers.

1.1.1 Documents nécessaires à l'acceptation des états financiers

Lorsque les différents tableaux de saisie sont remplis, CEF permet de générer des états financiers, auxquels certains documents doivent être joints.

Afin qu'il soit accepté par la SHQ, le RFA doit inclure les documents suivants en PDF non sécurisé :

- Le Rapport de l'auditeur sur les états financiers;
- Les notes aux états financiers;
- La déclaration de fiabilité des données;
- Le Rapport sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit;
- Les questionnaires (à l'intention de l'organisme et à l'intention de l'auditeur);
- Le Tableau annuel PSL (si applicable).

1.1.2 Documents nécessaires à l'analyse des états financiers

Il est important de joindre également les documents suivants à votre rapport financier :

- Les annexes H dûment remplies;
- Les tableaux Répartition des salaires des directeurs et Liste des employés et leur rémunération;
- Les diverses ententes de gestion;
- Les méthodes de répartition entre les programmes et entre les parties résidentielles et non résidentielles;
- La conciliation de la provision pour créances douteuses (bilan);
- Le détail de la composition des créances irrécouvrables (état des résultats) (51652);
- Le tableau de suivi des sinistres par ensemble immobilier (EI) par sinistre;
- Le tableau des revenus et dépenses par activités de soutien à la clientèle (66923);
- Une copie des ententes de subventions autres que celles provenant de la SHQ pour le soutien à la clientèle;
- Le rapport sur les activités de soutien à la clientèle;

- Le tableau des revenus et dépenses par activités communautaires et sociales (66921);
- Une copie des ententes de subventions autres que celles provenant de la SHQ pour les activités communautaires et sociales;
- Le rapport sur les activités communautaires et sociales;
- La conciliation des apports reportés.

<u>À noter :</u>

Peut également être joint au RFA tout autre document pertinent à l'analyse des données, tel que les feuilles de travail de l'auditeur ou du comptable ou des extraits du grand livre/journal général des postes concernés par les annexes.

1.2 INFORMATIONS À TRANSMETTRE À L'AUDITEUR

En vertu de leur convention d'exploitation, les organismes subventionnés doivent transmettre à la SHQ leurs états financiers audités dans les quatre mois suivant la fin de leur exercice.

La mission d'audit portant sur les états financiers doit être réalisée conformément aux Normes canadiennes d'audit (NCA).

Les états financiers doivent être dressés en conformité avec la partie III du *Manuel de CPA Canada* (NCOSBL). Ils doivent comprendre toutes les opérations financières de l'organisme, incluant celles non subventionnées par la SHQ. Ils doivent être présentés selon le format défini par la SHQ par le biais de la plateforme CEF.

1.2.1 Rapport sur le questionnaire à l'intention de l'auditeur

L'auditeur doit remplir le *Questionnaire à l'intention de l'auditeur* en tenant compte des informations dont il a pris connaissance lors de la planification et de la réalisation de sa mission d'audit. Il doit aussi tenir compte de toutes les informations obtenues à la suite de la mise en œuvre des procédures visant à répondre au questionnaire. L'auditeur doit ensuite produire le rapport de l'auditeur sur le questionnaire à l'intention de l'organisme.

L'auditeur peut se référer aux dispositions suivantes du Manuel de CPA Canada :

Normes canadiennes de services connexes (NCSC 4460), *Rapports sur les autres éléments relevés dans la cadre d'une mission d'audit ou d'examen.*

1.2.2 Communication des déficiences du contrôle interne

Dans le cadre de la reddition de comptes exigée par la SHQ, l'organisme doit fournir une copie, s'il y a lieu, des communications écrites des déficiences importantes du contrôle interne au RFA conformément aux normes canadiennes d'audit NCA 265 et NCA 260. Une copie des communications à la gouvernance et à la direction (NCA 265) et une copie de

celle transmise à la gouvernance (NCA 260) doivent être jointes aux états financiers sous forme de fichier PDF.

Le cas échéant, l'auditeur doit insérer une note signalant l'absence de communications.

1.2.3 Notes aux états financiers

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers et elles doivent être conformes aux NCOSBL. Elles peuvent être rédigées dans un format qui convient à l'organisme et à son auditeur, mais elles doivent contenir au minimum les informations présentées dans le <u>disponible sur le site Web de la SHQ</u>.

2 EXIGENCES PARTICULIÈRES DE LA SHQ

Le RFA transmis à la SHQ doit respecter les exigences particulières de la SHQ.

2.1 CHARTE DES COMPTES

Pour consulter la charte des comptes des différents programmes, se référer au guide budgétaire 2021 :

- à l'intention des offices d'habitation (<u>HLM volet public</u>)
- à l'intention des coopératives d'habitation et des organismes sans but lucratif (<u>HLM</u> <u>– volet privé</u>)
- à l'intention des organismes subventionnés selon le rabattement d'intérêts (<u>HLM rabattement d'intérêts</u>)

Ou au Guide de gestion du logement social, chapitre C, section 1, sujet 2.

Pour les programmes ACL, LAQ et AR, se référer au *Guide d'élaboration du rapport financier annuel* disponible sur le <u>site Web de la SHQ</u>.

2.2 ORGANISMES EXPLOITANT PLUS D'UN PROJET

Le RFA doit comprendre toutes les opérations financières de l'organisme, incluant celles relatives aux projets non subventionnés par la SHQ.

Dans son rapport financier, l'organisme doit rendre compte de l'ensemble de ses opérations tout en présentant distinctement chacun des projets subventionnés.

Il est important de noter que les dépenses communes à plus d'un projet doivent être réparties équitablement entre ces projets (frais d'administration, frais d'audit, assurances, etc.).

Il est également important d'attribuer à chaque programme ou projet les dépenses qui lui incombent.

2.2.1 Projets non subventionnés par la SHQ

L'organisme doit ajouter un ou des projets hors programme SHQ dans CEF. Pour ce faire, il peut choisir de regrouper toutes ses activités non subventionnées par la SHQ dans un seul projet hors programme ou remplir des tableaux distincts pour chaque projet non subventionné.

2.3 CONTRIBUTION AUX RÉSERVES

L'organisme doit contribuer à ses réserves conformément à la convention d'exploitation. Les sommes réservées doivent être :

- Conservées dans un compte distinct de celui des opérations courantes (encaisse et placements réservés);
- Disponibles dans un délai raisonnable.

De plus :

- Les placements doivent être garantis et non spéculatifs;
- Les intérêts produits sur les réserves demeurent dans les réserves;
- Si l'organisme est incapable de contribuer à ses réserves, il doit en informer la SHQ par une note aux états financiers.

2.4 DISTINCTION PARTIE RÉSIDENTIELLE ET PARTIE NON RÉSIDENTIELLE

L'organisme qui exerce des activités de type résidentiel et de type non résidentiel (« partie résidentielle admissible » et « partie résidentielle non admissible/partie non résidentielle », pour le HLM – volet privé) doit présenter les revenus et les dépenses de ces deux types d'activités distinctement dans l'état des résultats pour chaque EI.

La **partie résidentielle** inclut les services reliés à l'exploitation courante d'un immeuble à logements; de façon plus précise, tous les revenus et dépenses reliés à la fonction d'hébergement, tels que :

- Les revenus de loyer, buanderie, stationnement;
- Les frais d'administration;
- Les frais de conciergerie;
- Les frais d'entretien;
- Tous les autres revenus et dépenses reliés aux services de base relatifs à l'hébergement des locataires.

La partie **non résidentielle** fait plutôt référence à des services que l'on ne trouve habituellement pas dans un immeuble à logements qui n'est pas subventionné par la SHQ, soit :

- Les services de repas;
- Les services de surveillance 24 h;
- Les services de soutien psychologique pour une clientèle particulière;
- Les services de garde pour la clientèle de type famille;
- Les services d'animation.

Les dépenses pour les activités non résidentielles excluent le remboursement de l'hypothèque, l'amortissement et les impôts fonciers.

2.5 ANNEXES H – VOLETS PUBLIC ET PRIVÉ

Les annexes H font partie intégrante du RFA et doivent obligatoirement être remplies.

Elles permettent d'identifier les dépenses et les opérations pour des postes précis de la charte des comptes.

Une description détaillée et facilitant la compréhension de chacune des données financières présentées dans l'annexe doit être inscrite. Les informations doivent être réparties par programmes (HLM – volet public DX, HLM – volet privé DX, HLM – volet privé RI) et pour certaines annexes, par EI.

La nature des dépenses doit être conforme à la charte des comptes.

Les annexes à remplir sont présentées au chapitre 4 du présent guide.

3 REGROUPEMENT D'ORGANISMES

Le regroupement des organismes est considéré, sur le plan comptable, comme la continuité des activités des anciens organismes.

Pour ce qui est des NCOSBL, les données comptables de l'année comparative des organismes fusionnés sont additionnées.

Pour la première année du nouvel organisme, les budgets préinscrits correspondent aux budgets des anciens organismes additionnés et les normes par logement sont calculées avec le nombre de logements du nouvel organisme.

Lors d'un regroupement d'organismes, deux situations peuvent se présenter :

- Un regroupement en vigueur au début de l'année financière (1^{er} janvier);
- Un regroupement en cours d'année.

Pour plus de détail sur les regroupements d'organismes, consulter la section <u>Restructuration</u> <u>du réseau des OH du Québec,</u> dans l'Espace partenaires du site Web de la SHQ.

3.1 REGROUPEMENT EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER

Lors d'un regroupement en vigueur au 1^{er} janvier, c'est le nouvel organisme qui doit produire les états financiers des anciens organismes pour l'année précédente, car ceux-ci ont été dissouts.

Les états financiers de chaque organisme contiendront les 12 mois d'exercice.

Exemple :

Si trois organismes sont regroupés, alors le nouvel organisme doit produire trois RFA dans CEF avec les anciens numéros d'organisme.

La première année financière du nouvel organisme se fera l'année suivante sur la plateforme CEF et comprendra les données de tous les EI de tous les organismes regroupés. L'année comparative peut être remplie avec le total des anciens organismes ou tout simplement laissée vide puisqu'il s'agit de la première année d'exercice du nouvel organisme.

3.2 REGROUPEMENT EN COURS D'ANNÉE FINANCIÈRE

Pour l'année du regroupement, le RFA ne pourra pas se faire sur CEF. Voici les précisions pour cette situation :

- L'organisme devra <u>faire la demande du fichier</u> Excel multiprogrammes prévu à cet effet;
- Un fichier devra être rempli pour chacun des anciens organismes (avant l'entrée en vigueur du regroupement);
- Un fichier devra être rempli pour le nouvel organisme (après l'entrée en vigueur du regroupement);
- Le nouvel organisme peut additionner les montants des anciens états financiers pour l'année comparative ou ne pas la remplir puisqu'il s'agit de la première année d'exercice de cet organisme;
- Une copie PDF de ces fichiers devra être produite;
- À la réception des fichiers Excel et PDF de tous les états financiers, la SHQ procèdera à leur saisie dans son système et à leur analyse.

La SHQ ne fait pas de répartition avant et après regroupement pour les budgets autorisés. Il revient à l'organisme de scinder ses dépenses entre les fichiers « avant regroupement » et « après regroupement ». L'organisme est libre de décider de sa répartition. Toutefois, il est important de respecter le budget total autorisé pour les 12 mois.

Lorsqu'elle procède à l'analyse des états financiers, la SHQ additionne la totalité des budgets du nouvel organisme.

3.3 RÉSERVE D'AUTOGESTION DES ORGANISMES REGROUPÉS

L'année suivant le regroupement, le solde d'ouverture de la réserve d'autogestion correspond au total de celle-ci pour les anciens organismes.

Pour cette première année, tous les champs de saisie sont ouverts dans le tableau 9 – Suivi des réserves de chaque EI dans CEF afin que le nouvel organisme puisse saisir les informations des anciens organismes.

Il est important de vérifier que toutes les données ont été correctement saisies, y compris les soldes de début de l'année précédente.

Le total des « soldes de fin » de l'année précédente des tableaux 9 (suivi des réserves) doit correspondre au solde d'ouverture avant redressement du tableau 10 État de l'évolution de l'actif net (ÉÉAN).

En cas de regroupement, la réserve autogestion peut être conservée par chaque nouvel El ou être répartie sur l'ensemble des El du nouvel organisme. Lors de l'inscription des utilisations, il suffira d'indiquer le numéro de l'El qui est concerné.

Ainsi, si un organisme regroupé avait une réserve d'autogestion plus importante qu'un autre du même regroupement, il pourrait conserver la totalité de sa réserve pour des dépenses destinées à son EI.

CHAPITRE 2 : INFORMATIONS PAR TABLEAU DE SAISIE – HLM – VOLET PUBLIC

1 TABLEAU 1 : PROVISION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables sont composées des charges qui, après un délai et un effort raisonnables consacrés à recouvrer les sommes, ne pourront être remboursées par le locataire.

Elles incluent les créances recouvrées au cours de l'exercice et qui avaient été jugées non recouvrables dans les exercices antérieurs.

Les revenus inscrits au poste 51652 doivent être expliqués dans le tableau Suivi des créances irrécouvrables de CEF afin de permettre à la SHQ de vérifier la nature des revenus lors de l'analyse des états financiers. (**Nouveau**)

Selon les NCOSBL, les organismes ont l'obligation de présenter les créances irrécouvrables – net en charge plutôt qu'en diminution des produits. La comptabilisation de la provision pour créances douteuses est présentée dans le bilan et tient compte de la récupération et de la radiation des créances irrécouvrables. Tous les loyers à recevoir qui ont plus de deux mois de retard doivent être provisionnés.

Certaines données saisies au tableau 1 sont reportées dans les tableaux 2 – Débiteurs et 6 – Produits.

Tableau 1 - Provision pour créances irrécouvrables				
Projet : PU-REG DX-				
Exercice terminé le : 31 décembre 2020				
		2020 Total	2019 Total	
Provision pour créances irrécouvrables au début	31318	4 603 \$	2\$	
Plus : Créances irrécouvrables de l'année		1 000 \$	4 663 \$	
Moins : Radiation de créances provisionnées		22 \$	31 \$	
Moins : Recouvrement de créances provisionnées		64 \$	31 \$	
Provision pour créances irrécouvrables à la fin	31318	5 517 \$	4 603 \$	Report Tableau 2 - Débiteurs
Radiation de créances irrécouvrables non provisionnées		54 \$	13 \$	
Recouvrement de créances radiées		39 \$	31 \$	
Créances irrécouvrables (recouvrement de créances) – net	51652	951 \$	4 614 \$	Report Tableau 7 - Produits
		\checkmark	\checkmark	
Créances irrécouvrables de l'année		1 000 \$	4 663 \$	
 Recouvrement de creances provisionnées Radiation de créances irrécouvrables non provision 	nnées	64 \$ 54 \$	31 \$ 13 \$	
 Recouvrement de créances radiées Total 		39 \$ 951 \$	31 \$ 4 614 \$	

1.1 ÉCRITURES COMPTABLES¹

Les écritures suivantes sont exigées :

Constitution d'une provision

Provision pour créances irrécouvrables		
Comptes à recevoir		хх

Radiation d'une créance

Créances provisionnées

Créances irrécouvrables de l'année	хх	
Provision pour créances irrécouvrables		хх

Créances non provisionnées

Créances irrécouvrables de l'année	хх	
Comptes à recevoir		хх

Recouvrement de créances

Créances provisionnées

Encaisse	хх	
Provision pour créances irrécouvrables		xx

Créances radiées

Encaisse	хх	
Recouvrement de créances radiées		хх

¹ Les créances douteuses de l'année, les recouvrements de créances radiées et les recouvrements de créances provisionnées correspondent au montant des créances irrécouvrables – net de l'exercice.

2 TABLEAU 2 : DÉBITEURS

Les débiteurs sont considérés comme un actif à court terme puisqu'ils sont susceptibles d'être convertis en espèces rapidement.

Le tableau contient les « provisions pour créances irrécouvrables », transférées du tableau 1.

Il contient également les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Les données inscrites dans ce tableau sont reportées dans le tableau 11 – Bilan de l'organisme.

Tableau 2 - Débiteurs				
Projet : PU-REG DA-				
Exercice termine ie : 51 decembre 2020				
		2020	2019	
Loyers à recevoir bruts	31311	20 000 \$	48 999 \$	
Moins : Provision pour créances irrécouvrables	31318	5 517 \$	4 603 \$	Provient du Tableau 1 - Provision pour créances irrécouvrables
Loyer à recevoir - Nets	31310	14 483 \$	44 396 \$	
Plus : Programme Supplément au loyer	31340	45 \$	31 \$	
Plus : Programme HLM - volet public	31361	62 \$	89 \$	
Plus : Taxe sur les produits et services	31325	55 \$	346 \$	
Plus : Taxe de vente du Québec	31326	78 \$	34 \$	
Plus : Subventions	31370	6 \$	3 \$	
Autres 1	31390	899 \$	433 \$	
Autres 2	31390	74 \$	34 \$	
Autres 3	31390	25 \$	1 \$	
Autres 4	31390	69 \$	44 \$	
Débiteurs	31300	15 796 \$	45 411 \$	Report au Tableau 11 - Bllan Actifs court terme

3 TABLEAU 3 : IMMOBILISATIONS

Une immobilisation est un actif réservé à la production de biens, à la prestation de services, à l'administration, à la location, au développement, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations. C'est un actif acquis en vue d'être utilisé de façon durable et qui n'est pas destiné à être vendu dans le cours normal des affaires.

Les immobilisations sont capitalisées² au coût ou, dans le cas d'un don, à la juste valeur marchande à la date du don. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir, construire, développer, mettre en valeur ou améliorer l'immobilisation, incluant les frais d'installation et d'aménagement aux fins de l'utilisation prévue.

Une amélioration est une dépense qui a pour effet d'augmenter le potentiel de service d'une immobilisation. C'est-à-dire qu'elle permet d'accroître la capacité de service estimée antérieurement, de réduire les frais d'exploitation, de prolonger la durée de vie utile ou d'améliorer la qualité des services. Des dépenses telles que le remplacement des fenêtres, la réfection de la toiture, les travaux de terrassement sont des exemples d'améliorations et elles s'ajoutent au coût des immobilisations.

CEF reporte certaines données de ce tableau dans les tableaux 8 – Charges, 10 – ÉÉAN et 11 – Bilan de l'organisme ainsi que dans l'annexe C.

<u>Attention</u>: L'inscription de certaines dépenses sert uniquement au calcul du déficit d'exploitation SHQ. Une fois que les données ont été transférées à la SHQ par le biais de CEF, il peut être nécessaire de faire des écritures de redressement pour ramener les registres comptables de l'organisme conformes aux normes NCOSBL.

² La SHQ exige que les immobilisations soient capitalisées, et ce, même si l'organisme est un petit OSBL qui aurait pu faire un choix différent en vertu des NCOSBL.

Organisme : Tableau 3 - Immobilisations Projet : PU-REG DX- Exercice terminé le : 31 décembre 2020		h			Actif net n Dons imm = Acquisiti = 25 325 \$ = 25 281 \$	on affecté obilisation nor ion immo. don 5 - 44 \$ 5 Report Table	n amortissable 1 - Disposition eau 10 - ÉÉAl	es immo. don N						
Nature de Firmmobilisation	Mode d'acquisition	Amortissement Méthode	Amortissement Taux	Amortissement Nombre d'années	Coût des immobilisations Solde de dêbut	Plus : Acquisition	Moins : Disposition	Coût des immobilisations Solde de fin	Amortissement cumulé Solde de début	Amortissement de l'année courante	Moins : Disposition (amortissement cumulé)	Amortissement cumulé Solde de fin	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Terrain - Organisme (155 - Bien déterm)	Don d'immobilisations				150 447 \$	25 325 \$	44 S	175 728 \$					175 728 \$	150 447 \$
Terrain - Organisme (155 - Bien détern)	Dette initiale et contribution du milieu				91 548 \$	78 \$	22 \$	91 604 \$					91 604 \$	91 548 \$
Terrain - Organisme (155 - Bien déteru)	Réserve d'autogestion				594 \$	899 \$	33 \$	1 460 \$					1 460 \$	594 \$
Terrain - Organisme (155 - Bien détern)	Encaisse (à même les revenus)				-381 \$	15 \$	25 \$	-391 \$					-391 \$	-381 \$
Bâtiment - Organisme (155- Bien détem)	Don d'immobilisations	Linéaire	%	40	14 313 \$	222 \$	59 \$	14 476 \$	2 228 \$	9 \$	899 \$	1 338 \$	13 138 \$	12 085 \$
Bâtiment - Organisme (155- Bien détemu)	Dette initiale et contribution du milieu	Linéaire	%	40	495 571 \$	78 S	122 \$	495 527 \$	478 226 \$	65 \$	98 \$	478 193 \$	17 334 \$	17 345 \$
Bâtiment - Organisme (155- Bien détemi)	Réserve d'autogestion	Linéaire	%	40	5 819 \$	66 S	25 \$	5 860 \$	800 \$	5\$	62 \$	743 \$	5 117 \$	5 019 \$
Bâtiment - Organisme (155- Bien détem)	Encaisse (à même les revenus)	Linéaire	%	40	4 839 \$	2 333 \$	55 \$	7 117 \$	14 959 \$	656 \$	78 \$	15 537 \$	-8 420 \$	-10 120 \$
Biens meubles	Don d'immobilisations	Linéaire	%	10	3 688 \$	556 \$	152 \$	4 092 \$	1 000 \$	782 \$	788 \$	994 \$	3 098 \$	2 688 \$
Biens meubles	Dette initiale et contribution du milieu	Linéaire	%	10	4 589 \$	223 \$	56 \$	4 756 \$	620 \$	\$ 98	120 \$	589 \$	4 167 \$	3 969 \$
Biens meubles	Réserve d'autogestion	Linéaire	%	10	12 597 \$	23 \$	566 \$	12 054 \$	1 240 \$	25 \$	6\$	1 259 \$	10 795 \$	11 357 \$
Biens meubles	Encaisse (à même les revenus)	Linéaire	%	10	9 070 \$	889 \$	223 \$	9 736 \$	618 \$	89 S	52 \$	655 \$	9 081 \$	8 452 \$
Matériel roulant	Don d'immobilisations	Linéaire	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	10	7 330 \$	56.8	2 08	7 306 \$	-2 761 \$	2 222 2	125	6115.5	1 101 5	10 100 \$
Matériel roulant	Dette initiale et contribution du milieu	Linéaire	%	10	14 354 \$	4 \$	61 \$	14 297 \$	560 \$	78 \$	1\$	637 \$	13 660 \$	13 794 \$
Materiel roulant	Réserve d'autogestion	Linéaire	%	10	5 367 \$	44 \$	S1 \$	5 330 \$	519 \$	7\$	66 \$	460 \$	4 870 \$	4 848 \$
Matériel roulant	Encaisse (à même les revenus)	Linéaire	%	10	12 002 \$	21 \$	788 \$	11 235 \$	877 \$	575 \$	458 \$	994 \$	10 241 \$	11 125 \$
Matériel informatique	Don d'immobilisations	Linéaire	%	5	6 097 \$	20 000 \$	141 \$	25 956 \$	6 745 \$	655 \$	445 \$	6 955 \$	19 001 \$	-648 \$

Nature de l'immobilisation	Mode d'acquisition	Amortissement Méthode	Amortissement Taux	Amortissement Nombre d'années	Coût des immobilisations Solde de début	Plus : Acquisition	Moins : Disposition	Coût des immobilisations Solde de fin	Amortissement cumulé Solde de début	Amortissement de l'année courante	Moins : Disposition (amortissement cumulé)	Amortissement cumulé Solde de fin	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Matériel informatique	Dette initiale et contribution du milieu	Linéaire	%	5	2 885 \$	55 \$	88 S	2 852 \$	690 \$	745 \$	85 \$	1 350 \$	1 502 \$	2 195 \$
Matériel informatique	Réserve d'autogestion	Linéaire	%	5	4 525 \$	7 777 \$	565 \$	11 737 \$	484 \$	78 \$	178 \$	384 \$	11 353 \$	4 041 \$
Matériel informatique	Encaisse (à même les revenus)	Linéaire	%	5	3 833 \$	545 \$	15 \$	4 363 \$	6 202 \$	7 889 \$	1\$	14 090 \$	-9 727 \$	-2 369 \$
Améliorations locatives	Dette initiale et contribution du milieu	Linéaire	%		2 638 \$	4 S	45 \$	2 597 \$	142 \$	54 \$	78 \$	118 \$	2 479 \$	2 496 \$
Améliorations locatives	Réserve d'autogestion	Linéaire	%		4 347 \$	778 \$	9 \$	5 116 \$	87\$	98 \$	41 \$	144 \$	4 972 \$	4 260 \$
Améliorations locatives	Encaisse (à même les revenus)	Linéaire	%		35 658 \$	12 \$	45 \$	35 625 \$	72 \$	78 \$	12 \$	138 \$	35 487 \$	35 586 \$
Autres	Don d'immobilisations	Linéaire	%		2 638 \$	122 \$	748 \$	2 012 \$	241 \$	22 \$	98 \$	165 \$	1 847 \$	2 397 \$
Autres	Dette initiale et contribution du milieu	Linéaire	%		6 969 \$	1 200 \$	12 \$	8 157 \$	236 \$	12 \$	78 \$	170 \$	7 987 \$	6 733 \$
Autres	Réserve d'autogestion	Linéaire	%		1 119 \$	855 \$	545 \$	1 429 \$	-109 \$	44 S	99 \$	-164 \$	1 593 \$	1 228 \$
Autres	Encaisse (à même les revenus)	Linéaire	%		882 \$	456 \$	5\$	1 333 \$	46 \$	22 \$	65 \$	3 \$	1 330 \$	836 \$
Total					903 347 \$	62 636 \$	4 619 \$	961 364 \$	513 722 \$	20 965 \$	3 820 \$	530 867 \$	430 497 \$	389 625 \$
									Report au Tabi Amortissement	eau 8 - Charges comptable NCC	SBL	Re	port au Tablea nobilisations	au 11 - Bilan
Investi en immobilisation : Calcul Acquisition/Disposition Immobilisation : = Valeur nette 2020 - Val. nette 2019 + Amort. année - Gains sur dispo. + Pertes sur dispo. = 430 497 \$ - 389 625 \$ + 20 965 \$ - 7 846 \$ = 53 991 \$ Report Tableau 10 - ÉÉAN														

3.1 BIENS DÉTENUS

La méthode de calcul de l'amortissement des immobilisations selon l'état des résultats, pour le calcul de la subvention de la SHQ, diffère de celle qui est utilisée pour faire le calcul conformément aux NCOSBL.

Dans le cas du calcul de la subvention de la SHQ, les immobilisations sont amorties en utilisant les modalités de remboursement de la dette à long terme, soit le remboursement du capital. Par contre, selon les NCOSBL, la méthode d'amortissement linéaire est utilisée pour amortir les immobilisations selon la durée de vie présentée dans le tableau 3 – Immobilisations.

Que ce soit pour le calcul de la subvention de la SHQ ou pour les états financiers NCOSBL, les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts capitalisés durant les travaux de construction. Les actifs immobilisés, soit le terrain, le bâtiment, les biens meubles, le matériel roulant, le matériel informatique et les amortissements accumulés correspondants, sont détaillés dans le tableau 3 – Immobilisations de chaque EI. D'après les NCOSBL, il est obligatoire de capitaliser les immobilisations.

3.2 BIENS SOUS ADMINISTRATION – CATÉGORIES 555, 556 ET 955

Ces biens ne doivent pas figurer dans le bilan, car ils ne sont pas la propriété de l'organisme, mais celle de la SHQ.

Les immeubles qui sont la propriété de la SHQ (terrain, bâtiment et travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables – RAM-C) sont amortis selon les modalités de la dette à long terme. Il n'y a pas d'amortissement linéaire. Un suivi du remboursement de capital doit être fait pour déterminer le solde de la dette et de l'immobilisation amortie, à la date du bilan.

Les biens sous administration qui appartiennent à la SHQ et les renseignements les concernant qui figurent dans la confirmation des données comptables (le solde de la dette à long terme, le solde des avances temporaires (RAM-C) et le solde de la dette à long terme sur les travaux de RAM-C) doivent être présentés dans l'annexe G – Biens sous administration. À noter que le total des dépenses inscrites au poste 65000 – Total Financement/Contrepartie SHQ doit être comptabilisé au poste Frais de location d'immeubles SHQ de l'état des résultats détaillés établi selon les NCOSBL puisque ces sommes font partie du revenu de subvention du Programme HLM – volet public.

Pour les biens sous administration, il n'est pas obligatoire de saisir l'information sur le terrain et le bâtiment (incluant les travaux majeurs) dans les tableaux des immobilisations.

3.3 BIENS ACQUIS À MÊME LES REVENUS

Les biens acquis à même les revenus font dorénavant partie des immobilisations et doivent être amortis sur leur durée de vie utile. La consultation du tableau 3 permettra à la SHQ d'établir quels sont les biens acquis à même les revenus. Ces immobilisations sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	Écritures SHQ	Écritures NCOSBL
Dépenses	Dépenses (selon la nature) ³ xx	Aucune écriture n'est exigée
	Encaisse ou compte à payer xx	
Immobilisations	Aucune écriture n'est exigée	Immobilisations xx
et		Dépenses (selon la nature) ⁴ xx
amortissement		Actif net non affecté xx
(selon la durée de		Actif net investi en immo. xx
vie utile)		Amortissement – Immo. xx
		Amortissement cumulé –Immo. xx

Les écritures pour les inscrire et les amortir sont les suivantes :

3.4 INVESTIEN IMMOBILISATIONS

Selon les directives de la SHQ, l'actif net investi en immobilisations doit être présenté distinctement du solde de l'actif net non affecté. Dans la partie III du *Manuel de CPA Canada* (NCOSBL), paragraphe 4400, article 24B, il est mentionné ceci :

« Lorsque les apports sont comptabilisés selon la méthode du report, il est fréquent que les organismes présentent l'actif net investi en immobilisations comme une composante de l'actif net distincte du solde de l'actif net non affecté. Les organismes qui adoptent cette forme d'affectation interne considèrent que le montant en cause représente une partie de l'actif net qui n'est pas disponible pour d'autres fins parce qu'elle a été investie en immobilisations. L'organisme qui isole le montant de l'actif net investi en immobilisations peut soit le présenter comme une composante de l'actif net dans l'état de la situation financière, soit le mentionner en note. L'actif net investi en immobilisations est généralement présenté comme la somme de la fraction non amortie des immobilisations acquises au moyen de ressources non affectées,

³ Les biens acquis à même les revenus sont toujours inscrits en dépenses aux fins du calcul du déficit d'exploitation. Dans les NCOSBL, le bien acquis devra être capitalisé et amorti sur sa durée de vie utile.

⁴ L'inscription de la dépense sert au calcul du déficit d'exploitation. Une fois que les écritures pour établir la subvention (DX) sont effectuées, une écriture de redressement est nécessaire pour comptabiliser l'immobilisation dans le bilan.

moins les dettes y afférentes, et de la valeur comptable des immobilisations qui ne sont pas soumises à l'amortissement, moins les dettes y afférentes. »

4 TABLEAU 4 : RAM CAPITALISABLE

Ce tableau concerne les dépenses de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables (RAM-C).

Les dépenses comptabilisées dans le budget RAM concernent les travaux de maintien et d'amélioration de l'état des immeubles.

On distingue :

- Les travaux de remplacement, qui ont pour objectif de conserver le potentiel de service d'une immobilisation jusqu'à la fin de sa durée de vie utile et visent donc à maintenir la condition de l'immobilisation selon les normes de fonctionnement prévues;
- Les travaux d'amélioration et de modernisation permettant d'accroître le potentiel de service d'une immobilisation.

Les dépenses RAM doivent être prévues dans le plan pluriannuel d'intervention et doivent avoir été approuvées par la SHQ.

Pour que la dépense soit comptabilisée aux états financiers, les travaux doivent être terminés à 100 % au 31 décembre de l'exercice.

Pour que la dépense soit comptabilisée au RAM-C, un seuil de capitalisation de 5 000 \$ par El a été fixé et porte sur tous les travaux réalisés annuellement dans un El.

Pour distinguer les dépenses capitalisables (RAM-C) et celles non capitalisables (RAM-D), il faut s'appuyer sur la <u>Directive sur la capitalisation des améliorations apportées aux</u> <u>immobilisations pour les organismes visés par le Programme de logement à but non</u> <u>lucratif public</u>.

La première partie du tableau RAM-C concerne les biens sous administration et la deuxième partie, les avances temporaires sur le RAM-C qui sont calculées en fonction des sommes reçues en cours d'année sur base budgétaire. Ces informations sont reportées dans l'annexe G – Biens sous administration.

Certaines informations inscrites au tableau RAM-C sont reportées aux tableaux 8 – Charges et 11 – Bilan de l'organisme, et à l'annexe G s'il s'agit d'un bien sous administration.

Pour les biens sous administration, il n'est pas obligatoire de remplir le tableau RAM-C. Toutefois, les avances temporaires doivent être inscrites dans la deuxième partie du tableau.

Exemple – Biens détenus :

Organisme : Tableau 4 - RAM - Capitalisable Projet : PU-REG DX- Exercice terminé le : 31 décembre 2020											Investi en immo Calcul Acquisitio = Valeur nette 2 = 1 374 258 \$ - = 173 984 \$ Rej	bilisation : on/Disposition 2020 - Val. nett 1 273 783 \$ + port Tableau 10	immobilisation : 2019 + Amort. année 73 609 \$ D - ÉEAN
Nature de l'immobilisation	Amortissement Méthode	Amortissement Taux	Coût des immobilisations Solde de début	Plus : Acquisition	Moins : i Dispositions	Coût des immobilisations Solde de fin	Amortissement cumulé Solde de début	Amortissement de l'année courante	Moins : Disposition (amortissement cumulê)	Amortissement cumulé Solde de fin	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette	
Terrain - RAM-C - Organisme (155 - Bien détenu)	Linéaire	20 ans	-51 \$	8 888 \$	546 \$	8 291 \$					8 291 \$	-51 \$	
Immeuble - RAM-C - Organisme (155 - Bien détenu)	Linéaire	20 ans	373 \$	20 000 \$	74 \$	20 299 \$	633 \$	552 \$	914 \$	271 \$	20 028 \$	-260 \$	
Bâtiment - RAM-C - Organisme (155 - Bien détenu)	Linéaire	20 ans	1 572 563 \$	75 156 \$	912 \$	1 646 807 \$	298 491 \$	6 545 \$	95 \$	304 941 \$	1 341 866 \$	1 274 072 \$	
Logements - RAM-C - Organisme (155 - Bien détenu)	Linéaire	20 ans	-64 \$	7 123 \$	8 745 \$	-1 686 \$	2 \$	956 \$	95 \$	863 \$	-2 549 \$	-66 \$	
Honoraires professionnels - RAM-C (155 - Bien détenu)	Linéaire	20 ans	87 \$	71 111 \$	87\$	71 111 \$	-1 \$	65 456 \$	966 \$	64 489 \$	6 622 \$	88 Ş	
Total			1 572 908 \$	182 278 \$	10 364 \$	1 744 822 \$	299 125 \$	73 509 \$	2 070 \$	370 564 \$	1 374 258 \$	1 273 783 \$	I
							R	teport au Tablea	u 8 - Charges A	mort. NCOSBL I	RAM-C	\square	
		Solde de déb	Plus : Nouveaux ut emprunts	Moins : Transferts en dette à LT	2020 Total	2019 Total	,						Report au Tableau 11 - Bilan Immobilisations
Avances temporaires sur RAM-C (Bien	s détenus) 4123	0 50 301	1\$	s	\$ 50 301 \$	50 301 5	5						
		50 301	1\$	3	50 301 5	50 301 3	3						
		Investi en im Variation ava = Transferts = 0 \$ - 0 \$ = 0 \$ Report	mo. Inces temporaire: dette LT - Nouve au Tableau 10 -	s - RAM-C aux emprunts ÉÉAN		Report	au Tableau	11 - Bilan Pa	assif CT				

Exemple – Biens sous administration :

Organisme : Tableau 4 - RAM - Capitalisable Projet : PU-REG DX

Exercice terminé le : 31 décembre 2020



4.1 SCHÉMATISATION DU RAM-C ET DE SON FINANCEMENT

Depuis la mise en place du Plan québécois des infrastructures (PQI), les montants relatifs aux travaux RAM-C **sont exclus du calcul du déficit d'exploitation partageable entre la municipalité et la SHQ**. C'est le service de la dette (capital et intérêts) contractée sur les travaux RAM-C qui fait partie du déficit d'exploitation partageable une fois que la subvention au déficit d'exploitation est officiellement approuvée par la SHQ.

Dans un premier temps, le RAM-C fait l'objet d'avances temporaires pour les sommes reçues en cours d'année sur base budgétaire. Une fois que les états financiers sont approuvés par la SHQ, les avances temporaires sont converties en dette à long terme.



4.2 ÉCRITURES COMPTABLES DES TRAVAUX RAM-C

Les dépenses engagées dans le cadre du RAM doivent être comptabilisées aux bons postes comptables selon la charte en vigueur dans le <u>Guide du budget 2021</u> et dans le <u>Guide de gestion du logement social, chapitre C, section 1, sujet 2.</u>

Les taux appliqués aux avances temporaires au cours de l'année 2021 (de janvier à décembre) ont varié de 0,31125 % à 0,36875 %. Au moment où les avances temporaires sont créées, la SHQ confirme ce taux aux organismes par courriel.

La comptabilisation des travaux majeurs doit être conforme à la <u>Directive sur la</u> capitalisation des améliorations apportées aux immobilisations pour les organismes visés par le Programme de logement à but non lucratif public établie par la SHQ.

Le but des écritures suivantes est de présenter les dépenses comptabilisées en RAM-C dans l'état des résultats SHQ et de les désimputer, car ces dépenses sont l'objet d'avances temporaires :

	Biens détenus	
	Écritures SHQ	Écritures NCOSBL
Intérêts capitalisés	Intérêts capitalisés sur le RAM de l'année en cours (64493) ⁵ xx Solde des contributions – SHQ ⁶ xx	Les intérêts capitalisés sont inclus dans l'écriture d'immobilisations. Aucune autre écriture n'est exigée.
	Note : Un organisme qui a reçu des avances temporaires durant l'exercice financier (versement de RAM-C) et qui n'a pas effectué les travaux RAM-C prévus ne peut capitaliser les intérêts sur les avances. Ces derniers doivent être inscrits à l'état des résultats, au poste 65721 plutôt qu'au poste 64493.	

⁵ Comme cette somme est avancée par la SHQ, elle doit être inscrite dans l'annexe F – Variation des contributions – HLM, dans la section « Transactions relatives à l'exercice en cours », à la ligne « Autres » de la colonne « SHQ RAM-C ».

⁶ Le poste Solde des contributions peut être remplacé dans chacune des écritures par le poste Subvention à payer sur RAM-C.

	Biens détenus	
	Écritures SHQ	Écritures NCOSBL
Immobilisations et dette	Aucune écriture n'est exigée	Immobilisations – RAM-C xx Avances temporaires – RAM-C xx Au moment déterminé par la SHQ, les avances temporaires seront transférées en dette à long terme.
Intérêts sur avances temporaires	Intérêts sur avances temporaires (65721) ⁷ xx Solde des contributions – SHQ ⁸ xx Note : Correspondent aux intérêts sur avances	Aucune écriture n'est exigée
	ou des années précédentes et dont la conversion en financement à long terme n'a toujours pas été effectuée.	
Désimputation	Solde des contributions – SHQ xx Désimputation RAM-C (64498) xx	Aucune écriture n'est exigée
	Note : Pour les états financiers, si des dépenses de RAM-C sont comptabilisées, une écriture de désimputation doit être effectuée pour exclure les travaux RAM-C du déficit d'exploitation. Si un budget est disponible, mais qu'aucune dépense n'est comptabilisée, aucune écriture n'est nécessaire.	

⁷ Comme cette somme est avancée par la SHQ, elle doit être inscrite dans l'annexe F – Variation des contributions – HLM, dans la section « Transactions relatives à l'exercice en cours », à la ligne « Autres » de la colonne « SHQ Déficit ».

⁸ Le poste Solde des contributions peut être remplacé dans chacune des écritures par le poste Subvention à payer sur le déficit d'exploitation.

	Biens détenus	
	Écritures SHQ	Écritures NCOSBL
Financement à long terme et amortissement	Intérêts sur la dette à long terme – RAM-C (65761) xx Solde des contributions – SHQ xx Les intérêts incluent les intérêts courus.	Avances temporaires – RAM-C xx Dette à long terme – RAM-C xx Pour les avances temporaires qui ont été transférées en dette à long terme dans l'année.
	Amortissement de la dette à long terme – RAM-C (65861) xx Solde des contributions – SHQ xx L'amortissement correspond à la portion remboursée en capital sur la dette à long terme.	Dette à long terme xx Amortissement de la dette à long terme – RAM-C (65861) ⁹ xx Amortissement – RAM-C xx Amortissement cumulé – RAM-C xx Ces immobilisations (travaux majeurs capitalisés) sont amorties selon la durée de vie applicable présentée dans le tableau RAM – Capitalisable (20 ans).

⁹ L'inscription de la dépense d'amortissement sert au calcul du déficit d'exploitation SHQ. Une écriture de redressement est nécessaire pour annuler la dépense dans l'état des résultats établi selon les NCOSBL et inscrire le remboursement de la dette qui figure au bilan de l'organisme.

	Biens sous adminis	stration					
	Écritures SHQ	Écritures NCOSBL					
Intérêts capitalisés	Intérêts capitalisés sur le RAM de l'année en cours (64493) ¹⁰ xx Solde des contributions – SHQ xx Note : Un organisme qui a reçu des avances temporaires durant l'exercice financier (versement de RAM-C) et qui n'a pas effectué les travaux RAM-C prévus ne peut capitaliser les intérêts sur les avances. Ces derniers doivent être inscrits à l'état des résultats, au poste 65721 plutôt qu'au poste 64493.	Aucune écriture n'est exigée					
Immobilisations et dette	Aucune écriture n'est exigée	Étant donné que la SHQ est propriétaire des immeubles de l'EI visé, aucun actif ni aucun passif ne doivent paraître dans le bilan de l'organisme en ce qui concerne les immeubles, les avances temporaires et la dette à long terme. Il importe de remplir l'annexe G pour assurer le suivi des immobilisations.					
Intérêts sur avances temporaires	Section « Frais de location des biens sous administration » Intérêts sur avances temporaires (65721) xx Solde des contributions – SHQ xx Note : Correspondent aux intérêts sur avances temporaires attribuables au RAM-C de l'année ou des années précédentes et dont la conversion en financement à long terme n'a toujours pas été effectuée.	Aucune écriture n'est exigée					
Désimputation	Solde des contributions – SHQ xx	Aucune écriture n'est exigée					

¹⁰ Comme cette somme est avancée par la SHQ, elle doit être inscrite dans l'annexe F – Variation des contributions –

HLM, dans la section « Transactions relatives à l'exercice en cours », à la ligne « Autres » de la colonne « SHQ RAM-C ».
Désimputation RAM-C (64498) xx	
Note : Pour les états financiers, si des	
dépenses de RAM-C sont comptabilisées,	
une écriture de désimputation doit être	
effectuée pour exclure les travaux RAM-C du	
déficit d'exploitation. Si un budget est	
disponible, mais qu'aucune dépense n'est	
comptabilisée, aucune écriture n'est	
nécessaire.	

5 TABLEAU 5 : DETTE À LONG TERME

Le tableau 5 – Dette à long terme présente la composition de la dette à long terme du projet ainsi que la ventilation du remboursement de la dette.

CEF utilise plusieurs données saisies dans ce tableau pour faire des calculs et des reports dans les tableaux 8 – Charges, 10 – ÉÉAN et 11 – Bilan de l'organisme, et dans l'annexe C.



5.1 PASSIF À LONG TERME ARRIVANT À ÉCHÉANCE DANS LA PROCHAINE ANNÉE

Lorsqu'une dette à long terme garantie par la SHQ arrive à échéance et que le renouvellement n'est pas renégocié avant la publication du RFA, la SHQ suggère de ne pas mettre la totalité du montant dans la portion qui arrive à échéance à court terme.

En effet, dans le cas du Programme **HLM – volet public,** étant donné que c'est la SHQ qui finance et qui garantit les prêts hypothécaires des organismes, il y a peu de risques que ces prêts ne soient pas reconduits.

6 TABLEAU 6 : APPORTS REPORTÉS

Un apport est un transfert sans contrepartie d'argent ou d'autres actifs à un organisme sans but lucratif tel qu'une subvention ou une contribution du milieu. Les apports peuvent être affectés aux charges de l'exercice ou aux charges d'exercices futurs.

Dans le RFA, la méthode du report est utilisée pour comptabiliser les apports affectés aux charges d'exercices futurs. Ces apports sont appelés apports reportés parce qu'ils seront constatés à titre de produit au cours de l'exercice où seront engagées les charges correspondantes. Leur suivi se fait dans le tableau 6 – Apports reportés.

CEF reporte des informations provenant de ce tableau dans les tableaux 10 – ÉÉAN et 11 – Bilan de l'organisme.



Note : Seules les lignes « Apport reporté – 1 » et « Apport reporté – 2 » sont prises en compte pour le calcul de la variation des apports reportés à l'ÉÉAN, car la ligne « Autres » se rapporte à un apport reporté qui n'a pas de lien avec une immobilisation.

7 TABLEAU 7 : PRODUITS

Le tableau 7 – Produits présente les revenus, établis conformément aux NCOSBL, ainsi que certains ajustements nécessaires aux fins de l'annexe C.

Il faut y indiquer tous les revenus reçus au cours de l'exercice, excepté ceux du poste 51652, qui sont transférés du tableau 1 – Provision pour créances irrécouvrables.

Une colonne, à gauche du tableau, permet d'indiquer le numéro de la note aux états financiers qui apporte des précisions sur le revenu inscrit. Les notes aux états financiers permettent de faciliter l'analyse des états financiers par la SHQ.

Pour ce qui concerne la comptabilisation des produits à ces postes, consulter le <u>Guide du</u> <u>budget 2021</u> et le <u>Guide de gestion du logement social, chapitre C, section 1, sujet 2.</u>



	Notes	Budget	2020	2019	
Loyers et revenus de location					
Loyers	51612	94 804 \$	94 221 \$	64 656 \$	
Revenus d'électricité domestique	51622	12 246 \$	7 454 \$	464 \$	
Autres revenus de location résidentielle	51632	1 686 \$	7 459 \$	4 646 \$	
Créances irrécouvrables (recouvrement de créances) – net	51652	0 \$	-951 \$	-4 614 \$	Provient du Tableau 1 - Provision pour créances irrécouvrables Cette donnée sert aussi au calcul du 61000 NCOSBL
Location des espaces non résidentiels	51662	0 \$	455 \$	466 \$	
Revenus Antennes	51672	0 \$	89 \$	466 \$	
	-				
Total des Loyers et revenus de location	51600	108 736 \$	108 727 \$	66 084 \$	
	-				
Subventions SHQ					
Supplément au loyer - Frais d'administration et livraison	72140	\$	754 \$	646 \$	Le montant à inscrire à cette ligne est le total réel des frais d'administration et de livraison pour la gestion des unités PSL.
Programme HLM - volet public	72150	\$	915 \$	46 \$	Le montant à inscrire est le déficit d'exploitation
	-				
Total des Subventions	72000	0 \$	1 669 \$	692 \$	
	-				
Autres revenus					
Revenus d'intérêts	51861	20 000 \$	10 000 \$	4 664 \$	Doit contenir les intérêts créditeurs sur les réserves obligatoires de la SHQ.
Revenus divers - Autres	51864	802 \$	58 \$	88 \$	
Revenus divers - Récupération de dépenses de sinistres	51866	0 \$	233 \$	34 \$	
Autres subventions	51867	0 \$	74 \$	3 437 \$	
Revenus inhabituels - Autres	51868	0 \$	975 \$	389 \$	
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations (SHQ)	51868	0 \$	65	86 \$	Soustrait pour le calcul NCOSBL
Revenus inhabituels - Gains (pertes) sur disposition NCOSBL	73910	\$	7 846 \$	455 \$	Soustrait pour le calcul SHQ
	Calcul SHQ	20 773 \$	11 283 \$	8 600 \$	Pour la SHO, il faut anloyar los intérêts dos résonvos
Total des Autres revenus	51800	20 802 \$	19 192 \$	9 153 \$	
	Calcul NCOSBL	20 802 \$	20 431 \$	9 093 \$	Pour les INCOSEL, il laut ajouter au poste 51867, les affectations de l'exercice

7.1 POSTES DOUBLÉS

Certains postes comptables sont affichés en double dans le tableau des produits (tableau 7). Cette double inscription permet le report de l'information à la fois aux états financiers NCOSBL et à l'état des résultats SHQ.

Il est important que l'organisme s'assure d'avoir concilié les deux formats de résultats.

Les postes pouvant être doublés pour le Programme HLM – volet public sont :

- 51867 (Nouveau)
- 51868

7.2 POSTE 51861 : REVENUS D'INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts générés par les placements affectés aux réserves doivent être saisis au poste 51861 du tableau 7 – Produits (image 1).

Afin de respecter les NCOSBL, le montant inscrit dans le tableau 7 doit contenir tous les intérêts créditeurs de l'exercice, **y compris les intérêts sur les placements des réserves**.

Le poste sera ajusté par la suite à l'annexe C, lorsque les intérêts créditeurs des réserves (uniquement) seront saisis dans le tableau 9 – Suivi des réserves (image 2).

Le montant total des intérêts saisis dans le tableau 7 – Produits est reporté dans les résultats NCOSBL (image 3) alors que pour la SHQ, seule la différence entre le montant du tableau 7 et celui du tableau 9 – Suivi des réserves sera prise en compte dans le calcul du déficit d'exploitation à l'annexe C (image 4).

CEF va soustraire automatiquement du poste 51861 les intérêts inscrits dans le tableau 9 pour le calcul de la subvention de la SHQ à l'annexe C.

Tableau 7 : F	Produits					
Organisme :	Mois de la	i fin d'année financière :	Décembre 2020	Année financière	2020-2021	Version: 1
Projet :	PU-REG E.I 1	~				
Programme :	HLM PU-REG DX 555					
		Notes	Budget	2020	2019	
Lovers et reveni	is de location					
Loyers		51612	89 925 \$	1 000 \$	646 \$	
Revenus d'électri	cité domestique	51622	9 080 \$	56 \$	54 \$	
Créances irrécou	vrables (recouvrement de créances) – net	51652	556 \$	-39 071 \$	404 \$	
Location des espa	aces non résidentiels	51662	6 560 \$	55 \$	45 \$	
Revenus Antenne	25	51672	660 \$	999 \$	544 \$	
Total des Loyers	et revenus de location	51600	107 636 \$	-36 933 \$	1 932 \$	
	_					
Supventions SH Supplément au lo	ver - Frais d'administration et livraison	72140	556 \$	5 566 \$	54 \$	
Programme HLM	- volet public	72150	56 \$	221 \$	4 \$	
Total des Subve	ntions	72000	612 \$	5 787 \$	58 \$	Report aux résultats
						NCOSBE
Autres revenus		E1001	10.000 \$	14,000 \$	4 455 0	
Revenus divers -	S Autres	51864	16/1 \$	6/3 \$	4 400 \$	SHQ - Directives :
Revenus divers -	Récupération de dépenses de sinistres	51866	464 \$	66 \$	211 \$	
Autres subvention	is .	51867	13 \$	46 \$	88 \$	
Gain (perte) sur d	lisposition d'immobilisations (SHQ)	51868	113 \$	433 \$	84 \$	
Revenus inhabitu	els - Autres	51868	31 \$	31 \$	12 \$	
Revenus innabitu	els - Gains (peries) sur disposition NCOSBI		33	55 \$	87.3	
Organisme :	Mois de la t	fin d'année financière :	Décembre 2020	Année financière :	2020-2021	Version: 1
Projet :	PU-REG-(E.12 V					
Programme :	HLM PU-REG DX 155	_				
-						
		Notes B	udget	2020	2019	
Loyers et revenu	s de location					
Loyers		51612	94 804 \$	94 221 \$	64 656 \$	
Revenus d'électric	ité domestique	51622	12 246 \$	7 454 \$	464 S	
Autres revenus de	location résidentielle	51632	1 686 \$	7 459 \$	4 646 \$	
Location des espa	ces non résidentiels	51662	05	455 \$	466 \$	
Revenus Antennes	S	51672	0 \$	89 \$	466 S	
Total des Loyers	et revenus de location	51600	108 736 \$	108 727 \$	66 084 S	
Cuburer City						
Supplément au lou	ا er - Frais d'administration et livraison/	72140	s	754 S	646 S	
Programme HLM -	- volet public	72150	s	915 \$	46 S	
Total des Subven	tions	72000	0 5	1 669 \$	692 S	Report aux
						NCOSBL
Autres revenus	,	E1001	20.000 €	10 000 5	46646	HO - Directives -
Revenus divers - 2	Autres	51864	20 000 \$	58.5	4 004 5 5	ING - Directives : 🖤
Revenus divers - F	Récupération de dépenses de sinistres	51866	0 \$	233 \$	34 S	
Autres subvention	s	51867	0 \$	74 \$	3 437 \$	
Revenus inhabitue	els - Autres	51868	0 5	975 \$	389 \$	
Gain (perte) sur di	sposition d'immobilisations (SHQ)	51868	US	6\$ 7846 S	86 S 455 C	
revenus innabilue	- Gains (perces) sur disposition NOOSBL	13310		/ 040 \$	400.0	
Total des Autres	revenus	51800	20 802 \$	19 192 \$	9 153 S	

Tableau 9 : Suivi des réserve	S						
Organisme :	Mois de la fin	d'année financière :	Décembre 2020	Année financière :	2020-2021 Ve	rsion: 1	
Projet : PU-REG-	~						
Programme : HLM PU-REG DX 555							
-							
Report Annexe C	Réserve d'autogestion	Réserve d'autogestion	Réserve d'autogestion	Autres affectations internes	Autres affectations internes	Autres affectations internes	
	Budget	2020	2019	Budget	2020	2019	
Solde d'ouverture avant redressements	5 452 \$	13 790 \$	8 943 \$	855 \$	8 784 \$	8 843 \$	
Redressements	\$	\$	0\$	\$	\$	0\$	
Solde d'ouverture après redressements	5 452 \$	13 790 \$	8 943 \$	855 \$	8 784 \$	8 843 \$	
Affectations internes :							
Plus : Contribution aux réserves	875 \$	65 \$	4 656 \$	16 \$	546 \$	343 \$	
Plus : Intérêts créditeurs	440 \$	7 979 \$	44 \$	5 416 \$	46 \$	31 \$	
Moins : Utilisation des réserves	956 \$	10 000 \$	99 \$	556 \$	346 \$	434 \$	
Plus : Autres affectations internes	464 \$	7 979 \$	246 \$	566 \$	4 \$	1\$	
Solde de fin	6 275 \$	19 813 \$	13 790 \$	6 297 \$	9 034 \$	8 784 \$	

Tableau 9 : Suivi des réserves

Organisme :		Mois de la fin d'année financière :	Décembre 2020	Année financière :	2020-2021	Version :	1
Projet :		~					
Programme :	HLM PU-REG DX 155						

Report Annexe C	Réserve d'autogestion Budget	Réserve d'autogestion 2020	Réserve d'autogestion 2019	Autres affectations internes Budget	Autres affectations internes 2020	Autres affectations internes 2019
Solde d'ouverture avant redressements	2,452 \$	41 304 \$	40 218 \$	2 546 \$	5 864 \$	5 808 \$
Redressements	5	\$	0\$	\$	\$	0\$
Solde d'ouverture après redressements	2 452 \$	41 304 \$	40 218 \$	2 546 \$	5 864 \$	5 808 \$
Affectations internes :						
Plus : Contribution aux réserves	9 630 \$	6743\$	1 111 \$	719 \$	3 145 \$	9\$
Plus : Intérêts créditeurs	29 \$	63 \$	8\$	648 \$	748 \$	7\$
Moins : Utilisation des réserves	522 \$	21 \$	122 \$	51 \$	78 \$	4\$
Plus : Autres affectations internes	800 \$	29 \$	89 \$	99 \$	22 \$	44 \$
Solde de fin	12 389 \$	48 118 \$	41 304 \$	3 961 \$	9 701 \$	5 864 \$

Résultats NCOSBL détaillés d	le l'organisme				
Organisme :	Mois de la fin d'année financière :	Décembre 2020	Année financière :	2020-2021	Version : 1
	Notes	HLM Public	Autres	2020	2019
PRODUITS					
Loyers et revenus de location					
Loyers		95 221 \$	6 000 \$	101 221 \$	66 302 \$
Revenus d'électricité domestique		7 510 \$		7 510 \$	518 \$
Autres revenus de location résidentielle		7 487 \$		7 487 \$	5 100 \$
Revenus - Régime d'assurance du locataire					
Location des espaces non résidentiels		510 \$	825 \$	1 335 \$	1 956 \$
Revenus Antennes		1 088 \$		1 088 \$	1 010 \$
Total Loyers et revenus de location		111 816 \$	6 825 \$	118 641 \$	74 886 \$
Revenus des usagers et des organismes					
Revenus services à la clientèle - Contributio	on des usagers		6 122 \$	6 122 \$	13 908 \$
Revenus services à la clientèle - Organisme	es privés		8 989 \$	8 989 \$	87 \$
Revenus services à la clientèle - Organisme	es publics		5 891 \$	5 891 \$	1 421 \$
Total des revenus des usagers et des org	ganismes	0\$	21 002 \$	21 002 \$	15 416 \$
Subventions SHQ					
Supplément au loyer (PSL)		6 320 \$	25 \$	6 345 \$	745 \$
Subvention - SHQ pour la construction				0\$	0 \$
Programme HLM - volet public		1 136 \$		1 136 \$	50 \$
Programme HLM – volet privé				0\$	0\$
Total Subventions	Somme des revenus d'intérêts Tableau 7 de tout les E,I (14 000+ 10 000 Figure1)	7 456 \$	25 \$	7 481 \$	795 \$
Autres revenus					
Gain (perte) sur disposition d'immobilisation	s	7 901 \$	666 \$	8 567 \$	717 \$
Revenus d'intérêts		24 000 \$	889 \$	24 889 \$	15 785 \$
Revenus divers - Autres		701 \$	1 601 \$	2 302 \$	2 453 \$
Revenus divers - Récupération de dépense	s de sinistres	299 \$		299 \$	245 \$
Autres subventions		1 453 \$	15 208 \$	16 661 \$	17 545 \$
Dons et commandites			56 \$	56 \$	115 \$

	lés					
Organisme :	Mois de la fin d'	année financière :	Décer	nbre 2020 Année f	inancière : 2020-:	2021 Version :
Projet : PU-REG- E	.1 ~					
Brogramme : HIM DU DEC DX 5	55					
Frogramme . HEM PO-REG DX 5:	55					
			Notes	Budget	2020	2019
BODUITS						
Lovers et revenus de location						
_oyers		51612		89 925 \$	1 000 \$	646 \$
Revenus d'électricité domestique		51622		9 080 \$	56 \$	54 \$
utres revenus de location résidentielle		51632		855 \$	28 \$	454 \$
evenus - Régime d'assurance du loca	aire	51642		\$	\$	\$
réances irrécouvrables (recouvrement	de créances) – net	51652		556 \$	-39 071 \$	189 \$
ocation des espaces non résidentiels		51662		6 560 \$	55 \$	45 \$
Revenus Antennes		51672		660 \$	999 \$	544 \$
	Provient de 14 000\$					
otal Lovers et revenus de location	(Tableau 9)	51600		107 636 \$	-36 933 \$	1 932 \$
3						
autres revenus						
Revenus d'intérêts		51861		-9 560 \$	6 021 \$	4 411 \$
Revenus divers - Autres		51864		1 641 \$	643 \$	45 \$
Revenus divers - Récupération de dépe	nses de sinistres	51866		464 \$	66 \$	211 \$
terende arrere i teedperaden de depe		51867		13 \$	46 \$	88 \$
Autres subventions				144 €	101.0	00.0

organisme .		, mois de la fill à année financière .	Decembre 2020	Annee manorere .	2020-2021	version.	1.1	
Projet :	E,12	~						
Programme :	HLM PU-REG DX 155							
								_

			Notes	Budget	2020	2019
PRODUITS						
Loyers et revenus de location						
Loyers		51612		94 804 \$	94 221 \$	64 656 \$
Revenus d'électricité domestique		51622		12 246 \$	7 454 \$	464 \$
Autres revenus de location résidentielle		51632		1 686 \$	7 459 \$	4 646 \$
Revenus - Régime d'assurance du locataire		51642		\$	\$	\$
Créances irrécouvrables (recouvrement de créances) – net 51652				0\$	-951 \$	-4 614 \$
Location des espaces non résidentiels		51662		0\$	455 \$	466 \$
Revenus Antennes		51672		0\$	89 \$	466 \$
Total des loyers et revenus de location	Provient de 10 000\$ (tableau 7) - 63\$ (tableau 9)	51600		108 736 \$	108 727 \$	66 084 \$
Autres revenus						
Revenus d'intérêts		51861		19 971 \$	9 937 \$	4 656 \$
Revenus divers - Autres		51864		802 \$	58 \$	88 \$
Revenus divers - Récupération de dépenses de sir	nistres	51866		0\$	233 \$	34 \$
Autres subventions		51867		0\$	74 \$	3 437 \$
Revenus inhabituels - Autres		51868		0\$	981 \$	475\$

7.3 POSTE 51866 - REVENUS DIVERS

Les revenus d'assurances doivent être comptabilisés au poste **51866** – Revenus divers – Récupération de dépenses de sinistres lorsque le locataire responsable du sinistre est assuré.

Selon l'ampleur du sinistre, un maximum de 5 000 \$ sur la somme perçue sera retourné à la municipalité, couvrant ainsi la part qu'elle a assumée.

7.4 POSTE 51867 – AUTRES SUBVENTIONS

Ce poste concerne les revenus /subventions « autres que le déficit d'exploitation » reçus en cours d'exercice.

Il s'agit d'un poste doublé, qui permet de distinguer les revenus/subvention « autres » qui seront transférés dans l'annexe C et ceux qui ne concernent que les NCOSBL.

Tout montant inscrit à ce poste à l'annexe C doit être détaillé dans l'annexe H.12.

7.5 POSTE 51868 – REVENUS INHABITUELS – AUTRES

Il s'agit d'un poste doublé pour lequel certains revenus sont affectés SHQ et d'autres NCOSBL. Les montants seront alors transférés soit à l'annexe C et pris en compte dans le calcul du déficit, soit aux résultats NCOSBL.

Lorsqu'un montant est inscrit à ce poste à l'annexe C, le détail de ces revenus devra être fourni dans l'annexe H.13.

7.6 SUBVENTIONS SHQ

7.6.1 Programme HLM – volet public

À cette ligne, il faut inscrire le résultat du déficit d'exploitation calculé à l'annexe C. Ainsi, un organisme ayant plusieurs El devra additionner tous les déficits d'exploitation pour l'inscrire à cette ligne.

7.6.2 Supplément au loyer (PSL)

À cette ligne, il faut inscrire uniquement le montant des frais d'administration et des frais de livraison du Programme de supplément au loyer. Le versement aux bénéficiaires n'est pas une subvention pour l'office d'habitation puisque la somme ne fait que transiter par lui. C'est l'organisme propriétaire du logement qui recevra la subvention.

8 TABLEAU 8 : CHARGES

Les charges, établies conformément aux NCOSBL, doivent être inscrites dans ce tableau.

Les informations contenues dans ce tableau sont reportées par CEF dans l'état des résultats NCOSBL ainsi que dans l'annexe C.

Les organismes exploitant plus d'un projet doivent répartir les charges communes entre les différents projets (par exemple : frais d'audit, frais du conseil d'administration, frais d'administration) selon une évaluation réaliste de l'utilisation de la ressource.

Les dépenses inscrites au tableau des charges doivent :

- Être réparties entre les activités résidentielles et non résidentielles, si cela s'applique;
- Être comptabilisées au réel dans chaque EI.

Si le poste est associé à une annexe H, celle-ci doit être remplie et le montant doit correspondre à celui indiqué dans les états financiers.

Une colonne, à gauche du tableau, permet d'indiquer le numéro de la note aux états financiers qui apporte des précisions sur la dépense inscrite.

Pour ce qui concerne la comptabilisation des dépenses à ces postes, consulter le <u>Guide</u> <u>du budget 2021</u> et le <u>Guide de gestion du logement social, chapitre C, section 1, sujet 2.</u>



	Notes	Budget	2020	2019	
ADMINISTRATION					
Administration des ressources humaines					
Salaires - Ressources humaines à l'administration	61111	6 650 \$	6 452 \$	4 664 \$	
Salaires - Personnel à la sélection/location	61112	450 \$	4 654 \$	6 464 \$	
Salaires - Contremaîtres et autres	61113	54 \$	456 \$	213 \$	
Avantages sociaux - Ressources humaines à l'administration	61131	4 550 \$	43 \$	313 \$	
Avantages sociaux - Personnel à la sélection/location	61132	54 250 \$	464 \$	131 \$	
Avantages sociaux - Contremaîtres et autres	61133	165 \$	32 \$	646 \$	
Total Administration des ressources humaines	61100	66 119 \$	12 101 \$	12 431 \$	
Frais généraux d'administration					
Frais des comités de secteur ou consultatifs des résidents	61202	4 660 \$	46 \$	46 \$	
Déplacements et séjours	61212	64 \$	78 \$	34 \$	
Formation	61222	446 \$	44 S	121 \$	
Frais du conseil d'administration (déplacements, repas, formations)	61232	6 460 \$	4 132 \$	13 \$	Pour les organismes avant un immeuble construit avec l'autoristion de la SHQ pour leur bureau
Frais d'audit	61252	79 \$	945 \$	61 \$	Ce poste doit inclure la portion de remboursement en capital du financement de l'achat de l'immeuble, le coût des améliorations locatives ou des travaux effectués sur le bâtiment, le contribution
Communication	61262	7 990 \$	974 S	136 \$	A à la réserve de remplacement ainsi que l'utilisation de la réserve lors de travaux sur le bâtiment.
Frais centre administratif (SHQ)	61272	(790 S	655 \$	115	Soustrait pour le calcul NCOSBI
Location/aménagement de bureau	61272	889 \$	42 S	115 \$	Ce poste doit inclure le coût du loyer ou, si l'organisme est propriétaire, toutes les dépens
- Achat/location de matériel et d'équipement de bureau (SHQ)	61275	67 790 S	966 S	46 S	 relies a roccupation du batiment (energie, taxes, assurances, interets sur la dette a long Soustrait pour le calcul NCOSBL
Location de matériel et d'équipement de bureau (mobilier, photocopieur)	61275	941 S	66 S	56 \$	Soustrait pour le calcul SHQ
Intérêts et frais bancaires	61282	3 650 \$	32 \$	4 748 \$	
Honoraires professionnels et de services	61292	756\$	665 \$	43 665 \$	
	Colord SHO	02 574 \$	9 570 \$		
Total Frais généraux d'administration	61200	94 515 \$	8 645 \$	48 996 \$ 49 052 \$	Attention : Il faut ajouter au total le montant des créances irrécouvrables du poste 51652 - Créances irrécouvrables - nets car les créances irrécouvrables sont avec les charges - Frais généraux d'adm. pour
	Calcul NCOSBL	25 935 \$	7 975 \$	53 609 \$	les NCOSBL. Si 51652 + : Total poste 61000 - (51652) oela donne une soustraction car le 51652 représente un revenu

Si 51652 1 Total poste 61000 + (51652) vella donne une addition car le 51652 est une dépense. Le poste 51652 doit être pris en valeur absolu dans le calcul du 61200.

	Notes	Budget	2020	2019	
Frais informatiques					
Contribution a la COGIWEB	61413	2 056 S	7 452 S	46 S	
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement et de service Internet	61433	33 S	623 S	2 88 S	
Achat/location de matériel informatique et développement de systèmes (SHQ)	61443	866 S	2 Q	74 S	Soustrait pour le calcul NCOSBL
Location de matériel informatique et développement de systèmes	61443	866 S	745 S	944 S	Soustrait pour le calcul SHQ
Frais de formation - Nouveaux systèmes	61453	945 S	66 S	33 S	
Total Frais informatiques	Calcul SHQ 61400 Calcul NCOSBL	3 900 \$ 4 766 \$ 3 900 \$	8 150 \$ \$ 895 \$ 8 886 \$	241 \$ 1 185 \$ 1 111 \$	
Regularizations - Administrations					
Frais d'exploitation de conciergerie et d'entretien (SHQ)	61514	-9 734 S	-1 400 S	-14 S	
Frais d'administration du PSL	61524	-45 S	-12 S	\$	Postes SHQ uniquement
Frais de livraison du PSL	61534	-978 S	-741 \$	2)
Ajustements des années antérieures - Administration	61544	956 S	451 S	4 636 S	
	-				
Total régularizations - administrations	61500	-9 801 S	-1 702 \$	4 622 S	
	-				
Frais d'administration non récurrents					
Cotisation & une association	61742	660 S	700 S	46 S	
Frais de congrés	61743	1 031 S	978 S	67 S	
Dépenses liées aux regroupements	61747	77 S	745 S	674 S	
Autres depenses d'administration	61749	2 O	975 S	343 S	
	-				
Total Frais d'administration non récurrents	61700	1 768 S	3 398 \$	1 130 \$	
	-				
Total pour l'administration - SHQ	61000	155 560 S	30 526 S	67 420 S	
Total pour l'administration - NCOSBL	61000	98 678 S	32 811 S	72 917 S	Contient les créances irrécouvrables - net poste 51652
CONCIEGERIE ET D'ENTRETIEN					
Conciergerie/entretieu - Ressources humaines					
Salaires - Conciergerie/entretien - Ressources internes	62114	645 S	89 \$	433 S	

	Notes	Budget	2020	2019	
Avantages sociaux - conciergerie et entretien	62134	554.5	75	45	
Entretien du terrain	62154	2 \$	64 \$	45 \$	
Concierzenie non specialisée	62161	84 S	7 986 \$	798 S	
Entretien des logements	62164	640 S	637 S	489 S	
Entretien des bätiments	62174	2 89	796 S	343 S	
Total Conciergerie et entretien - ressources humaines	62100	2 023 S	9 579 S	2 112 \$	
Conciergerie/entretien - Ressources matérielles et autres contrats					
Déplacements et séjours	62312	768 S	7 523 S	43 S	
Fournitures et matériaux	62321	7 640 S	6 123 S	433 S	
Entretien du matériel roulant	62331	34 S	975 S	343 S	
Daneigement	62341	76 S	345 S	1 \$	
Enlevement des ordures ménagères	62351	6 \$	4 S	456 S	
Conciergerie spécialisée	62361	8 8	412 S	31 S	
Securité et surveillance	62371	67 S	674 S	44 S	
Entretien des systèmes et des appareils	62384	912 S	911 S	1 \$	
Entretien des ascenseurs	62389	726 S	241 S	111 S	
Honoraires professionnels et de services	62392	9 490 S	354 S	77 S	
Total Conciergerie/entretien - Ressources materielles, autres contrats	62300	19 727 S	17 562 S	1 540 S	
Contrats d'entretien					
Vérifications et inspections des systèmes	62484	9 640 S	345 S	79 S	
Achat/location d'équipement d'entretien et de matériel roulant (SHQ)	62494	333 S	79 S	6 932 S	Soustrait pour le calcul NCOSBL
Location d'équipement et de matériel roulant	62494	496 S	45 S	43 S	Soustrait pour le calcul SHQ
Autres dépenses d'exploitation	62497	4 200 S	75 S	11 \$	
Frais de CS - Travaux majeurs	62498	2 009 B	89 \$	11 \$	
	Calcul SHQ	21 073 \$	588 \$	7 033 \$	
Total Contrats d'entrtien	62400 Calcul NCOSBL	21 569 \$ 21 236 \$	633 \$ 554 \$	7 076 S 144 S	
Régularizations - Conciergerie/entretien					Posto SHO unimument
Frais de conciergerie et d'entretien à répartir (SHQ)	62551	-37 251 S			Poste and uniquement

	Notes	Budget	2020	2019			
Frais de conciergerie répartis (SHQ)	62561	20 018 S	200 S	15	Postes SHQ uniquement		
Frais d'entretien répartis (SHQ)	62571	20 018 S	200 S	15			
Ajustements des années antérieures - Exploitation	62581	9 450 S	54 S	343 S			
	-						
Total des Régularisations - Conciergerie/entretien	62500	12 235 \$	454 S	345 S			
Ce montant doit être inscrit au Tableau 9 - Suivi des réserves colonne Budget. Il ne se reporte pas automatiquement	-						
Contribution à la réserve d'autogestion							
Contributions - Reserve d'autogestion	62631	9 630 \$	6 743 S	1 111 \$	Report au Tableau 9 - Suivi des réserves 👘 🗕		
	-						
Total de la contribution à la réserve d'autogestion	62600	9 630 S	6 743 S	1 111 \$			Ces deux postes sont des comptes à l'état des
							résultats SHQ.
Opérations liées à la réserve d'autorestion							
Utilization de la réserve	62731	-522.5	-21.5	-122.5	Report au Tableau 8 - Suivi des réserves		
		<u> </u>		·			
Terest day and the state of the state of the state of the	(1700						
I oral des operations nees a la reserve d'autogestion	62700	-322 \$	-21 5	-122 \$			
	-						
Total pour la conciegerie et l'entretien	62000	64 662 S	34 950 \$	12 062 S			
	-						
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES							
Energie							
Électricite	63123	31 130 \$	7 444 S	466 S			
Combustble	63143	212 \$	6 146 S	4 664 S			
Total Energie	63100	31 342 \$	13 590 S	5 130 S			

_ ___ _

	Notes	Budget	2020	2019	
Tores					
Inut forciar municipal	63713	33 796 \$	7 489 \$	250 \$	
Impôt foncier scolaire	63723	3 350 \$	975 S	3 254 \$	
•					
Total des Taxes	63700	37 146 S	8 464 S	3 504 S	
Assurances et sinistres					
Primes d'assurance	63813	376 S	412 S	45 S	
Frais de sinistre partageables avec la Municipalité	63823	3 230 S	923 S	1 \$	
Frais de sinistre non partageables	63833	929 S	444 S	2 9	
Total Assurances et sinistres	63800	4 535 S	1 779 S	55 S	
Total Depenses en energie, en taxes et en assurances et simistres	63000	73 023 \$	23 833 \$	5 059 S	
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION, ET MODERNISATION (RAM)					
RAM-C					
Immeuble - C	64452	75 S	612 S	843 S	
Terrain - C	64454	797 S	74 S	43 S	
Bätiment - C	64474	799 S	656 S	353 S	
Logements - C	64478	20 851 S	7 454 S	43 S	
Honoraires - C	64492	87 S	74 550 S	3 434 S	
Intérêts capitalisés sur le budget RAM de l'année en cours	64493	24 S	123 \$	43 S	
Desimputation RAM-C	64498	-22 633 S	-83 469 S	-4 759 S	Poste utilisé pour sort Le RAM-C est versé s
Total Ram - Capitalizable	64400	2 0	2 0	2 0	

Poste utilisé pour sortir du déficit d'exploitation la dépense de RAM-C Le RAM-C est versé sous forme de prêt (avances temporaires)

$ \begin{array}{ c c c } \hline V & V & V & V & V & V & V & V & V & V$		Notes	Budget	2020	2019				
$\frac{1}{1000} + \frac{1}{1000} + \frac{1}{10000} + \frac{1}{10000} + \frac{1}{10000} + \frac{1}{10000} + \frac{1}{100000} + \frac{1}{1000000} + \frac{1}{10000000000000000000000000000000000$	RAM Dénenses								
Tank-D 1414 141 113 <	Immethile - D	64552	546 S	46 \$	43 \$				
Determination & service 1 - D 4915 391 91 4915 Memor republishie 4908 0.0000 Comparison of a large distance of a large distance of a large distance of a large distance distance di	Terrain - D	64554	990 S	97 \$	344 S		2020	2019	
Bitmar - D47712323141Mean run opisibility13231Lynamin - D47731349344555449546558525Hanning prinkingki - D4792423341141344954695Tail KAU. Dynam49091146341233444Le RAM-Operate part is NOOSEL. Four cella 1 du instrue ta portion ungening is statistic carls is babbag of each is tabbag of each is tabba	Décontamination de terrain - D	64536	79 S	9.5	434 S	Montant capitalisable :	46 000 \$	1 000 \$	Ces montants doivent apparaître dans le tableau des immos. comme acquisitions de l'année
Legener. D 4017 11403 41303 403 403 403 403 403 403 403 403 403	Bitiment - D	64574	12 \$	25 \$	45	Montant non capitalisable :	85 \$	652 S	
Legen: -D473194949354434635823Hamina prifesionali -D49340341341 4635 823Fait & rabignett4934034133414 1640 16403 1643Tail R.M. Deprese49301164346351623 1623 16433 1623 Total R.M. Deprese493011643464531623 1623 16434 16434 Total R.M. Deprese493011643464531623 16234 16434 Total R.M. Deprese11643464531623 16234 16434 16434 Total R.M. Deprese116434645311633 16234 16434 16434 Total R.M. Deprese1164311643 16434 116434 16434 116434 Less or mana separate (R.M.C.)1114412331233 116433 116433 116433 Less or mana separate (R.M.C.)1114412331233 116433 116433 116433 Less or one separate (R.M.C.)1114412331233 116433 116433 116433 Less or one separate (R.M.C.)1114412331233 116433 116433 116433 <						-			
Handministry Endersitianis - D 4992 9035 941 is 435 Frais & subgrassis 4994 6215 4125 344 is Test & Aubigrassis 4999 615 4125 344 is Test & RAM-Depress 4990 116495 46893 18893 18893 Test RAM-Depress 4990 116495 46695 16255 Å rétat des résultats SHO TOTAL RENDERATION ET MODERNISATION (pAM) 4900 116495 44695 16255 Å rétat des résultats SHO FINANCHANT - BENS DETENS Internet internet automation (partice) 11141 1115 1115 Ration or sequentiation (pAM-C) 6771 795 221 49495 States or sequentiation (partice) (partice) 6771 1154 111 Ration or sequentiation (partice) (partice) 6771 1154 111 Ration or sequentiation (partice) (partice) 6771 1154 111 111 Ration or sequentiation to the first indense (partice) 6771 1154 111 111 Ration or sequentiation to the first indense (partice) 111 111 111 111 111	Logements - D	64578	15 493 S	44 555 S	440 S		46 085 \$	1 652 \$	
Hamming professionals - D 4692 0001 9411 035 Fris development 6400 4000 11601 4000 11601 4000 11600 10000 coplicitable development of the coplicitable develo									
Find & stategradet 64/34 61/35 41/25 34/5 V Teal RAM - Deprese 64/30 11/60/3 66/00/3 11/60/3 16/00/3 11/60/3	Honoraires professionnels - D	64592	920 S	941 S	43 S			\setminus /	
Teal RAM - Depende 6400 116031 460055 18023 La Aud-Applies pet depides pour les pour option optioption optioption optioption option option option optioptioption o	Frais de relogement	64594	623 S	412 S	344 S		L- DAM DE	V	
Test RAM - Depense 6400 116433 66083 16023 Independent #S resultation NUCLE, L3 portion (µ) a see capitation of (µ) a see capitation of (µ) a see capitation. TOTAL REMPLACEMENT, AMELIORATION ET MODERNISATION (RAM) 6400 116433 460033 16223 Independent #S resultation NUCLE, L3 portion (µ) a see capitation. TOTAL REMPLACEMENT, AMELIORATION ET MODERNISATION (RAM) 6400 116433 460033 16223 Independent #S resultation. Test #s in primose families 6400 116433 460033 16223 A related as resultation. Interfit: Interfit:<							capitalisable	et celle non ca	e capitalises pour les NCOSBL. Pour cela, il faut inscrire la portion pitalisable dans le tableau ci-dessus. Cette information touche
TOTAL REAPPACEMENT, AMÉLIORATION FT MODERNISATION (RAM) 64000 18.663 46005 16223 Å řétat des résultats SHQ FINANCEMENT, SIEDS DÉTENUS Interte:	Total RAM - Depenses	64500	18 663 S	46 085 S	1 652 \$		Tableau 4 -	Immobilisations	USBL. La portion qui a ete capitalise doit etre inscrite dans le dans la colonne acquisition.
TOTAL REMERACEMENT, AMELIORATION FIT MODERNISATION (RAM) 4400 18 693 46053 16035 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055 16055									
FTNANCEMENT - BIENS DÉTENDS Laterts Laterts <td>TOTAL REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)</td> <td>64000</td> <td>18 663 S</td> <td>46 085 S</td> <td>1 652 S</td> <td>À l'état des résultats :</td> <td>SHQ</td> <td></td> <td></td>	TOTAL REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	64000	18 663 S	46 085 S	1 652 S	À l'état des résultats :	SHQ		
Interfer Interfers ur avmaces temponies (IAM-C) 67721 7965 22 5 43 463 5 Interfers ur avmaces temponies (IAM-C) 67721 7965 22 5 43 463 5 Interfers ur avmaces temponies (IAM-C) 65771 1594 5 5553 5553 Ramboursement dintert our la dets a LT - Bisen detenns (Interfe pays - SHQ) 65731 1594 5 5553 5930 5 Ramboursement dintert our la dets a LT - Bisen detenns (Interfe pays - SHQ) 65731 1594 5 5553 5930 5 Interfers ur dets a ling tems - RAM-C 67700 42 647 5 4785 5 43 500 5 - Tesle de: interfer (SHQ) 67700 42 647 5 5300 5 44 435 5 Amortivement - SHQ 5351 29 5105 77 6 - Ramboursement dia lates long tems - RAM-C 6531 29 5105 77 6 - Interfer (SHQ) 6531 29 5105 500 5 77 6 - Amortivement - SHQ									
Linterte:	FINANCEMENT - BIENS DÉTENUS								
Latest: ur avances temporaties (RAN-C) 67721 7965 225 434635 Latest: ur sengenit a court terme 67731 5905 46465 315 Ramboursement finiterit: ur la dens a LT - Bises datems (institus payle - SHQ) 67731 18545 5553 Ramboursement finiterit: ur la dens a LT - Bises datems (institus - NCOSBL) 6771 18545 5653 9905 Provient du Tableau 5 - Dettes à LT Latest: ur date à long terme - RAM-C 67761 394475 6653 990 Provient du Tableau 5 - Dettes à LT - Tetale dei instrit: (NCOSBL) 6770 42 6475 4788 5 43 560 5 Amortisement - SHQ 6551 29 5105 5000 5 775 Provient du Tableau 5 - Dettes LT Amortisement - SHQ 6511 29 5105 5000 5 775 Provient du Tableau 5 - Dettes LT Amortisement - SHQ 6511 29 5105 5000 5 775 Provient du Tableau 5 - Dettes LT	Intérêts								
Later: sur emprunt 5 court tame 6771 550 \$ 4 446 \$ 31 \$ Ramboursament f interit: un 6 date a LT - Bisen datams (interit: payle - SHQ) 6771 1 854 \$ 555 \$ 500 \$ 500 \$ 500 \$ 4 435 \$ 500 \$ 4 435 \$ 4 435 \$ 4 435 \$ 4 435 \$ 500 \$ 500 \$ 77 \$ Forovient du Tableau 5 - Dettes LT	Intérêts sur avances temporaires (RAM-C)	65721	796 S	22 \$	43 465 S				
Remboursement d'interter un la detta à LT - Bisan detemm (interter payle - SHQ) 65751 1854 5 Remboursement d'interter un la detta à LT - Bisan detemm (interter payle - SNC) 65751 1854 5 Interters un detta à long termas - RAM-C 65750 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (NCOSBL) 65700 42 647 5 - Total de : interter (NCOSBL) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 - Total de : interter (SHQ) 77 5 - Total de : interter (SHQ) 65700 42 647 5 -	Intérêts sur emprunt à court terme	65731	550 S	4 646 S	31 \$	a			
Kamboursansant di univet vur la data s LT - Biaut datamis (indertes - NCOSBL) 67751 16375 306 S 990 S Forticitado data a LT - Biaut datamis (indertes - NCOSBL) Intertes vur data s long terms - RAM-C 65761 39 447 S 66 S 950 S	Remboursement d'intérêt sur la dette à LT - Biens détenus (intérêts payés - SHQ)	65751	1 854 S	345	55 \$	Provient du Tableau	5 - Dettes à LT		
Interfers in roadins is long terms - KALA-C 65/61 39 44/5 853 93 Total des interfets (SEQ) 65700 42 647 \$ 4788 \$ 43 560 \$ Total des interfets (NCOSBL) 65700 42 647 \$ 5 300 \$ 44 435 \$ Amortissement - SHQ 65501 29 510 \$ 5000 \$ 77 \$ Ramboursement de la dette & L.T Organisme 65851 29 510 \$ 5000 \$ 77 \$ Amortissement de la dette & long terms - RAM-C 65851 66 194 \$ 3 \$ 1 \$	Remboursement d'intérêt sur la dette à LT - Biens détenus (intérêts - NCOSBL)	65751	1 854 5	2 000	930 \$				
- Totale de: interet: (SHQ) 65700 42 647 \$ 4788 \$ 43 560 \$ Total de: interet: (NCOSBL) 65700 42 647 \$ 5 300 \$ 44 435 \$ Amortinsement - SHQ 65700 42 647 \$ 5 300 \$ 44 435 \$ Ramboursement de capital de la dette L.T Organisme 65851 29 510 \$ 5000 \$ 77 \$ Amortinsement de la dette a long terme - RAM-C 65861 66 194 \$ 3 \$ 1 \$ Provient du Tableau 5 - Dettes LT	interets sur dette à long terme - KAbi-C	03/01	39 44 / 5	00 5	95	U			
- Total des interets (SEQ) 65700 42 647 \$ 4788 \$ 45 360 \$ Total des interets (NCOSBL) 65700 42 647 \$ 5 300 \$ 44 435 \$ Amortissement - SHQ 6581 29 510 \$ 5 000 \$ 77 \$ Ramboursement de la dette L.T Organisme 65851 29 510 \$ 5 000 \$ 77 \$ Amortissement de la dette a long terme - RAM-C 65861 66 194 \$ 3 \$ 1 \$ Provient du Tableau 5 - Dettes LT									
Total des interets: (NCOSBL) 65700 42 647 \$ 5 300 \$ 44 435 \$ Amortissement - SHQ Remboursement de capital de la dette L.T Organisme 65851 29 510 \$ 5 000 \$ 77 \$ Amortissement de la dette a long terme - RAM-C 65861 66 194 \$ 3 \$ 1 \$ Provient du Tableau 5 - Dettes LT	< 1 ofaite des interets (SIIQ)	63700	72 07/ 5	4 /80 3	5 00C CF				
Amortissement - SHQ Remboursement de capital de la dette L.T Organisme 65851 29 510 S 5000 S 77 S Amortissement de la dette à long terme - RAM-C 65861 66 194 S 3 S 1 S Provient du Tableau 5 - Dettes LT	Test to invest (2000BL)	65700		6 200.0					
Amortissement - SHQ Remboursement de capital de la dette L.T Organisme 65851 29 510 \$ Jonortissement de la dette a long terme - RAM-C 65861 66 194 \$ 3 \$ 1 \$ Provient du Tableau 5 - Dettes LT	Lotal des miterets (NCOSDL)	63700	72 07/3	3 200 2	10.02				
Remboursement de la dette L.T Organisme 65851 29 510 S 5000 S 77 S Amortissement de la dette a long terme - RAM-C 65861 66 194 S 3 S 1 S Provient du Tableau 5 - Dettes LT	Amortivement - SHO								
Amortissement de la dette a long terme - RAM-C 65361 66 194 S 3 S 1 S Provient du Tableau 5 - Dettes LT	Remboursement de canital de la dette L.T Organisme	65851	29 510 \$	5 000 \$	77 \$)			
	Amortissement de la dette à long terme - RAM-C	65861	66 194 S	35	15	Provient du Tableau S	- Dettes LT		
Total Amortizzementz de dettes 65800 95 704 \$ 5 003 \$ 78 \$	Total Amortissements de dettes	65800	95 704 S	5 003 S	78 \$				

8.1 POSTES DOUBLÉS

Comme pour les revenus, certains postes de dépenses sont affichés en double dans le tableau 8 – Charges. Cette double inscription permet le report de l'information à la fois aux états financiers NCOSBL et à l'état des résultats SHQ.

Il est important de concilier les deux formats de résultats.

Lorsqu'une dépense a un double poste au tableau des charges, il faut indiquer la dépense à la fois à la ligne SHQ et à la ligne NCOSBL, à l'exception du poste 61272.

Si une dépense capitalisable n'est pas capitalisée, il est nécessaire d'inscrire le montant de celle-ci afin qu'elle soit reportée et qu'elle apparaisse à l'état des résultats SHQ et aux états financiers NCOSBL.

Exemple :

Achat d'un camion à 50 000 \$.

Pour la SHQ :

La dépense sera comptabilisée au poste 62494 et prise en compte en totalité dans le déficit d'exploitation de l'exercice.

Pour les NCOSBL :

- S'il y a amortissement de l'achat, ce dernier sera inscrit dans les immobilisations;
- S'il n'y a pas d'amortissement, il faudra l'inscrire au 62494 NCOSBL.

Les postes pouvant être doublés pour le Programme HLM – volet public sont les suivants :

- 61272 (les montants des deux lignes sont additionnés et leur somme est reportée à l'annexe C pour les organismes avec leur bureau administratif autre que dans un projet ACL)
- 61275
- 61443
- 62494
- 63823 (Nouveau)
- 63833 (Nouveau)
- 62497 (Nouveau)

8.2 POSTE 61747 : DÉPENSES LIÉES AUX REGROUPEMENTS

Les dépenses liées aux regroupements des organismes doivent avoir été autorisées par la SHQ et faire l'objet d'un budget. Sans autorisation dans le dossier, elles ne seront pas acceptées et seront retirées du déficit d'exploitation.

8.3 POSTES 61544 ET 62581 : AJUSTEMENTS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Les montants inscrits à ces postes peuvent être négatifs, selon le cas.

<u>Attention</u>: Les données financières présentées dans ces postes doivent avoir été préalablement autorisées par la SHQ. Les montants qui n'ont pas été reconnus ou qui n'étaient pas admissibles lors de l'exercice précédent ne peuvent pas être présentés à ces postes.

8.4 POSTE 62497 : AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Ce poste présente les dépenses exceptionnelles relatives à l'exploitation (autorisation de la SHQ obligatoire) ou aux dépenses engagées pour offrir un service (revenus équivalents autres que le centre de services).

Seuls les frais exceptionnels viennent réduire la contribution à la réserve d'autogestion, au même titre que les dépenses inscrites aux postes 61747 et 61749.

Le calcul de la contribution à la réserve d'autogestion correspondra alors au plus bas montant entre :

1 % du budget de l'enveloppe ACE

ou

L'économie dans les postes 61749, 61747 et 62497 (dépenses exceptionnelles)

8.5 FRAIS DE SINISTRES

Les dépenses engagées à la suite d'un sinistre dans un HLM public peuvent être partageables ou pas et doivent être inscrites aux postes 63823 et 63833.

Le tableau de suivi des sinistres doit être joint au RFA pour que la SHQ puisse s'assurer du respect de la norme envers la municipalité.

8.5.1 Poste 63823 – Frais de sinistres partageables avec la Municipalité

Les premiers 50 000 \$ de frais de sinistres pour un El sont partageables avec la municipalité et doivent être imputés à ce poste.

Les frais de sinistres pouvant être engagés sur plus d'un exercice financier, il faut que le tableau de suivi présente les coûts par EI et par sinistre, pour connaître l'excédent des premiers 50 000 \$. Le suivi permet de déterminer l'exercice financier dans lequel l'excédent devra être inscrit au poste 63833. Il permet aussi de suivre les revenus provenant des remboursements des assureurs des locataires lorsqu'ils sont responsables du sinistre.

8.5.2 Poste 63833 – Frais de sinistres non partageables

La somme des frais de sinistres qui excèdent les premiers 50 000 \$ est non partageable et elle doit être imputée au poste 63833 – Frais de sinistres non partageables.

8.6 FRAIS DE FINANCEMENT INTÉRIMAIRE

Les « Frais de financement intérimaire » et les « Frais de financement intérimaire RAM-C » paraissent, s'il y a lieu, dans la confirmation des données comptables et doivent être comptabilisés respectivement au poste 65731 – Intérêts sur emprunts à court terme et au poste 65721 – Intérêts sur avances temporaires, dans l'état des résultats de la SHQ et dans les résultats détaillés selon les NCOSBL.

8.7 REDEVANCES

Conformément aux conventions d'exploitation, lorsqu'un surplus (revenus moins dépenses) est enregistré aux annexes B et C, il doit être reversé à la SHQ. Il doit être inscrit au poste 65971 – Redevances et être reporté dans les résultats (section « Financement ») calculés selon les NCOSBL.

9 TABLEAU 9 : SUIVI DES RÉSERVES

Dans le cadre du Programme HLM – volet public, les organismes peuvent constituer une réserve d'autogestion.

La contribution maximale à cette réserve correspond au moins élevé des deux montants suivants :

1 % du dernier budget approuvé pour l'enveloppe ACE;

ou

L'économie dégagée dans l'enveloppe ACE (dépenses du 61749 et du 61747, dépenses exceptionnelles inscrites du 62497).

L'économie représente la différence entre le dernier budget approuvé pour l'enveloppe ACE et le montant total réel des dépenses comptabilisées aux divers postes de l'enveloppe ACE.

<u>Rappel :</u>

Les sommes cumulées dans la réserve d'autogestion **doivent être déposées dans un compte distinct** (autre que le compte d'opérations courantes) ou placées (placement) et être comptabilisées au **poste Encaisse et placements réservés** dans le bilan.

La note aux états financiers audités doit mentionner clairement les catégories composant l'« encaisse et placements réservés » (encaisse distincte, dépôts à terme, etc.), et ce, par programme.

De plus, si l'encaisse **n'est pas dans un compte distinct** du compte d'opérations courantes, **la note aux états financiers audités doit le spécifier**.

Attention : le solde de la fin de la réserve ne peut être négatif.



Les opérations touchant la réserve d'autogestion, soit la contribution et l'utilisation, sont incluses dans le déficit d'exploitation SHQ, contrairement aux états financiers dressés en conformité avec les normes NCOSBL. C'est pourquoi les écritures suivantes (écritures SHQ) sont nécessaires.

9.1 CONTRIBUTION À LA RÉSERVE

	Écritures SHQ		Écritures NCOSBL		
Contribution à la réserve	Contribution à la réserve (62631) x Encaisse	(X XX	Encaisse et placements réservés Contribution à la réserve (62631) ¹¹	xx xx	
			Actif net non affecté Affectation interne – Réserve d'autogestion	xx xx	
Intérêts créditeurs	Aucune écriture n'est nécessa les revenus d'intérêts générés placements affectés aux réser pas partie des revenus indiqu annexes B et C.	aire puisque s par les rves ne font és dans les	Encaisse et placements réservés Revenus d'intérêts Augmentation du placement du montant des revenus d'in	xx xx t en fonction ntérêts.	
			Actif net non affecté Affectation interne – Réserve d'autogestion	xx xx	

Les intérêts créditeurs seront pris en compte par la SHQ dans le suivi du solde de la réserve. La SHQ augmente le solde de la réserve d'autogestion pour ces revenus d'intérêts créditeurs présentés à l'état d'évolution de l'actif net.

9.2 UTILISATION DE LA RÉSERVE

La réserve ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été constituée. Les sommes accumulées peuvent servir à payer toutes les dépenses engagées par l'organisme, à l'exception de celles qui sont attribuables à l'organisation d'activités communautaires et sociales ainsi qu'à des ajustements salariaux (<u>Guide du budget 2021</u> et le <u>Guide de gestion du logement social, chapitre C, section 1, sujet 2.)</u>

¹¹ L'inscription de la dépense sert au calcul du déficit d'exploitation SHQ. Une fois que les données ont été transférées à la SHQ, une écriture de redressement est nécessaire pour annuler la dépense (poste 62631) et présenter l'information financière conformément aux normes NCOSBL.

Il est préférable que l'organisme s'assure auprès de son conseiller ou de sa conseillère en gestion à la SHQ que l'utilisation qu'il compte faire de la réserve est appropriée.

L'utilisation de la réserve ne peut être supérieure au solde de la réserve.

	Écritures SHQ	Écritures NCOSBL
Récupération du placement	Aucune écriture n'est exigée	Encaisse xx Encaisse et placements réservés xx
Dépenses	Dépense (selon la nature) xx Encaisse ou compte à payer xx Réserve d'autogestion (23610)* xx Utilisation de la réserve (62731)** xx * Poste de passif dans la charte des comptes de la SHQ. ** Pour inscrire l'utilisation de la réserve dans le suivi de la SHQ.	Utilisation de la réserve (62731) ¹² xx Réserve d'autogestion (23610)* xx *Poste de passif dans la charte des comptes de la SHQ. Affectation interne – Réserve d'autogestion xx Actif net non affecté xx
Immobilisations	Dépense (selon la nature) xx Encaisse ou compte à payer xx Réserve d'autogestion (23610)* xx Utilisation de la réserve (62731)** xx * Poste de passif dans la charte des comptes de la SHQ. ** Pour inscrire l'utilisation de la réserve dans le suivi de la SHQ.	Utilisation de la réserve (62731) xx Réserve d'autogestion (23610)* xx * Poste de passif dans la charte des comptes de la SHQ. Immobilisations xx Dépense (selon la nature) xx Affectation interne – Réserve d'autogestion xx Actif net non affecté xx Actif net non affecté xx Actif net investi en immobilisations xx

¹² L'inscription de l'utilisation de la réserve sert au calcul du déficit d'exploitation SHQ pour annuler la dépense engagée et comptabilisée. Une fois que les données ont été transférées à la SHQ, une écriture de redressement est nécessaire pour annuler l'utilisation de la réserve (poste 62731) et le poste de passif (23610) pour finalement présenter l'information financière conformément aux normes NCOSBL.

9.3 INTÉRÊTS CRÉDITEURS DES RÉSERVES

Les intérêts créditeurs des réserves doivent être saisis dans le tableau 9 – Suivi des réserves.

Le montant saisi ne comprend que les intérêts créditeurs sur les placements des réserves, contrairement au montant inscrit au poste 51861 qui, lui, comprend tous les intérêts créditeurs.

Seule la différence entre le montant du tableau 7 – Produits et celui du tableau 9 – Suivi des réserves sera prise en compte dans l'annexe C pour le calcul du déficit d'exploitation alors que pour les NCOSBL, le montant doit contenir tous les intérêts créditeurs de l'exercice, y compris les intérêts sur les placements des réserves.

CEF va soustraire automatiquement du poste 51861 les intérêts inscrits dans le tableau 9 – Suivi des réserves pour le calcul de la subvention de la SHQ à l'annexe C.

Pour plus de détail, voir le point <u>Poste 51861 : Revenus d'intérêts</u> de cette section.

10 TABLEAU 10 : ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'actif net correspond à la différence entre les actifs et les passifs à la date de fin de l'exercice financier. L'état de l'évolution de l'actif net (ÉÉAN) présente la variation depuis le dernier exercice.

Le tableau 10 – ÉÉAN est rempli en grande partie par CEF à partir des informations saisies dans les tableaux 1 à 9. Les composantes de l'actif net sont disposées en colonnes et son évolution est décrite dans les lignes. Le solde de fin de chacun des postes est reporté au bilan.

Pour les organismes qui gèrent plusieurs programmes, il y aura un tableau de saisie de l'ÉÉAN par programme et un ÉÉAN pour l'ensemble de l'organisme sera présenté aux états financiers.

Organisme : Tableau 10 - État de l'évolution de l'actif net Programme : HLM PU-REG DX	Les infor Actif net	mations du Ta	ableau 10 - État	de l'évolution (de l'actif net s	ont reportée	is au Tableau 11 - Bilan	
Exercice terminé le : 31 décembre 2020							Ligne : Surplus (Déficit) Pour effectuer ce calcul, il faut prendre l'état des résultats NCOS	3BL détaillés
						7	et sortir les informations suivantes : - Amort. année immo. (- 94 474 \$ + - 2 761 \$)	(97 235 \$)
	Réserve d'autogestion	Autres affectations internes	Investi en immobilisations	Actif net non affecté	Total 2020	Total 2019	 Amort. année RAM-C + Affectation de l'année - Apport reporté (1 220 \$ + 86 \$) - Perte sur disposition immo. 	1 306 \$
							+ Gains en capital immo. (7 846 \$ + 55 \$) Total :	7 901 \$ - 88 028 \$
Solde d'ouverture avant redressements	19 031 \$	14 648 \$	-87 215 \$	-312 393 \$	-365 929 \$	-55 796 \$		
Redressements	0 \$	0 \$	\$	s	0 \$	0\$		
Solde d'ouverture après redressements	19 031 \$	14 648 \$	-87 215 \$	-312 393 \$	-365 929 \$	-55 796 \$		
Plus : Surplus ou (déficit)			-88 028 \$	-67 387 \$	-155 415 \$	-310 993 \$		
Affectations internes :	Calcul : - 155	415 \$ 88 0	028 \$			4		
Plus : Contribution aux réserves	6 808 \$	3 691 \$		-10 499 \$	0 \$	Provie	ent du RFA détaille	
Plus : Intérêts créditeurs	8 042 \$	794 \$		-8 836 \$	0 \$			
Moins : Utilisation des réserves	10 021 \$	424 \$		-10 445 \$	0 \$			
Investi en immobilisations : Seuls les biens détenus sont inso	irts dans cette sect	on	53 991 \$ + 196 655	\$				
Plus : Acquisition/disposition d'immobilisations Provient du Tab	eau 3 - Immobilisat	ons	250 646 \$	-250 646 \$	0 \$			
Plus : Don d'immobilisations non amortissables Provient du Tab	eau 3 - Immobilisat	ions	25 281 \$ + 0	\$ 25 281 \$	25 281 \$	447\$		
Plus : Augmentation/remboursement dettes à LT et portion à CT P	ovient du Tableau	5 - Dettes LT	-5 102 \$	5 102 \$	0 \$	-540 \$ + - 4 56	32 \$	
Plus : Acquisition/disposition RAM-C Provient du Tableau 4 -	mmo. RAM-C		173 984 \$	-173 984 \$	0 \$			
Plus : Aug./Transferts en dettes à LT avances temp. sur RAM-C	Provient du Tablea	u 4 - Immo RAM-C	0\$	0 \$	0 \$			
Plus : Augmentation des apports reportés Provient du Tableau 6	- Apports reportés		-17 215 \$	17 215 \$	0 \$	- 12 974 \$ + -	4 241 \$	
Autres affectations internes	8 008 \$	26 \$		100 \$	8 134 \$	402 \$		
Autres			23 \$	62 \$	85 \$	11 \$		
Solde de fin	31 868 \$	18 735 \$	227 093 \$	-765 540 \$	-487 844 \$	-365 929 \$		

10.1 SOLDE D'OUVERTURE AVANT REDRESSEMENT

L'ÉÉAN présente l'état de la réserve d'autogestion et les mouvements l'ayant touché pendant l'exercice.

Le solde d'ouverture avant redressement du tableau 10 – ÉÉAN doit correspondre au total des soldes d'ouverture (tableau 9) de tous les EI.

Attention :

Lorsqu'il s'agit de la première année de saisie pour un organisme, tous les champs de saisie sont ouverts et doivent être remplis manuellement.

Il est donc important de vérifier que toutes les informations inscrites correspondent aux données de l'exercice.

11 TABLEAU 11 : BILAN DE L'ORGANISME

Le bilan, aussi appelé « État de la situation financière », présente les actifs, les passifs et l'actif net de l'organisme à la fin de l'exercice financier.

Les actifs et passifs à court terme sont classés séparément des actifs et passifs à long terme, ce qui permet de distinguer les fonds disponibles rapidement ainsi que les obligations financières à long terme de l'organisme.

L'actif net ou l'excédent ou déficit accumulé indique, quant à lui, les ressources qui pourront être consacrées aux activités futures.

Une partie des informations contenues dans le tableau 11 – Bilan de l'organisme provient des autres tableaux de saisie.

Organisme : Tableau 11 - Bilan de l'organisme Exercice terminé le : 31 décembre 2020						
Notes		HLM public	Autres	2020	2019	
ACTIE						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	31100	\$	\$	0.5	0\$	40411\$+10830\$+014\$
Placements à court terme	31200	313 131 \$	13 \$	313 144 \$	198 \$	
Debiteurs 15 796 \$ + 66 739 \$	31300	82 535 S	4 828 \$	87 363 S	56 861 \$	Provient du Tableau 2 - Débiteurs
Avances à un apparenté	31400	464 \$	215 \$	679 \$	4 322 \$	
Frais payés d'avance	31500	78\$	45 \$	123 \$	1 265 \$	
Stocks	31600	799 \$	63 \$	862.\$	979 \$	
Créances interfonds	31700	222 \$	15 \$	0\$	0\$	
Autres actifs à court terme	31900	643 \$	756 \$	1 399 \$	499 \$	
total actif à court terme	31000	397 872 \$	5 935 \$	403 570 \$	64 124 \$	
RÉSERVE HYPOTHÉCAIRE	32100			0\$	0\$	
ENCAISSE ET PLACEMENTS RÉSERVÉS	32210	31 868 \$	2 738 \$	34 606 \$	21 794 \$	
AUTRES PLACEMENTS	32220	3 426 \$	46 \$	3 472 \$	5 430 \$	
AUTRES PLACEMENTS RÉSERVÉS	32230	10 466 \$	46 \$	10 512 \$	5 125 \$	389 625 \$ + 1 273 783 \$ - 57 521 + 208 550 \$
SUBVENTIONS À RECEVOIR	32300	7 679 \$	646 \$	8 3 25 S	693 837 \$	
IMMOBILISATIONS 430 497 \$ + 1 374 258 \$	32400	1 941 183 \$	589 336 \$	2 530 519 \$	1 814 437 \$	et du Tableau 4 - Immo RAM-C
AUTRES ACTIFS À LONG TERME	32900	4 646 \$	464 \$	5110\$	242 665 \$	Colonnes Valeur Nette
TOTAL ACTIF À LONG TERME	32000	1 999 268 \$	593 276 \$	2 592 544 \$	2 783 288 \$	
TOTAL DE L'ACTIF	30000	2 397 140 \$	599 211 \$	2 996 114 \$	2 847 412 \$	

	Notes	HLM public	Autres	2020	2019	
PASS	IF.					
PASSIF À COURT TERME	_					
Découvert de banque	31100	46\$	4 646 \$	4 6 9 2 \$	9 071 \$	
Créances interfonds	41210	222 \$	15 \$	0\$	0\$	
Marge de crédit	41220	466 \$	97 \$	563 \$	4 135 \$	
Avances temporaires - RAM-C	50 301 \$ + 0 \$ 41230	50 301 \$		50 301 \$	50 301 \$	Provient du Tableau 4 - Immo RAM-C
Créditeurs	41300	786 \$	463 \$	1 249 \$	877 \$	
Frais courus	41400	64.\$	145 \$	209 \$	531 \$	
Avances d'un apparenté	41500	754.\$	326 \$	1 080 \$	368 \$	
Subvention reque d'avance	41600	1 233 \$	46 \$	1 279 \$	343 513 \$	
Autres passifs à court terme	41700	6 798 \$	7 156 \$	13 954 \$	547 367 \$	
Portion à court terme des apports reportés	41800	315\$	422 \$	737 \$	12 433 \$	Provient du Tableau 6 - Apports reportés
Portion à court terme de la dette à long terme	41900	1 456 \$	10 198 \$	11 654 \$	3 171 \$	= 12 433 \$+ 68 868 \$ = 81 301 \$
Provient du Tableau 6 - Apports reportés Apport LT = 31 883 \$ + 28 782 \$ = 60 665 Apport CT = 141 \$ +174 \$ = 315 \$	\sim					= 81 301 \$
TOTAL PASSIF À COURT TERME	41000	62 441 \$	23 514 \$	85718\$	971 767 \$	Provient du Tableau 5 - Dettes LT
Provient du Tableau 5 - Dettes LT Dette LT = 1 571 635 \$ + 15 258 \$ = 1 586 8					/	= 1 735 209 \$ + 3 171 \$ = 1 738 380 \$
APPORTS REPORTÉS	42100	60 665 \$	55 828 \$	116 493 \$	68 868 \$	= 1 738 380 \$
DETTE À LONG TERME	42200	1 586 893 \$	165 950 \$	1750.843 \$	1 735 209 \$*	
AUTRES PASSIFS À LONG TERME	42900	1 174 985 \$	813 430 \$	1 988 415 \$	809 664 \$	
TOTAL PASSIF À LONG TERME	42000	2 822 543 \$	1 035 208 \$	3 857 751 \$	2 613 741 \$	
TOTAL DU PASSIF		2 884 984 \$	1 058 722 \$	3 943 469 \$	3 585 508 \$	
ACTIEN	ш					
AFFECTATIONS INTERNES						
Réserve d'autogestion	45210	31 868 \$		31 868 \$	19 031 \$	
Réserve immobilière	45220	1	1 844 \$	1 844 S	2 179 \$	
Réserve mobilière	45230		894 \$	894 S	584 \$	
Réserve de gestion hypothécaire	45240			05	0 \$	
Réserve de gestion pour l'exploitation	45250			0\$	0\$	Provient du Tableau 10
Réserve générale	45260		2 392 \$	2 392 \$	1 572 \$	
Autres affectations internes	45290	18 735 \$	6 517 \$	25 252 \$	20 813 \$	
PARTS SOCIALES (note)	45160		1 971 \$	1 971 \$	471 \$	
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	45300	227 093 \$	528 666 \$	755 759 \$	75 372 \$	1
NON AFFECTÉ	45400	-765 540 \$	-1 001 795 \$	-1 767 335 \$	-858 118 \$	
TOTAL ACTIF NET	45000	-487 844 \$	-459 511 \$	-947 355 \$	-738 096 \$	
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	40000	2 397 140 \$	599 211 \$	2 996 114 \$	2 847 412 \$	

12 ANNEXE F – VARIATIONS DES CONTRIBUTIONS

L'annexe F est composée de deux parties :

- La variation des contributions de tous les El du Programme HLM;
- La variation des contributions du Programme de supplément au loyer (s'il y a lieu).

Lorsque des corrections sont apportées au calcul de la subvention après l'approbation des états financiers par la SHQ, des écritures de redressement doivent être effectuées dans la comptabilité de l'organisme dans :

- Les postes concernés;
- Le bilan établi selon les NCOSBL;
- L'annexe F Variation des contributions de tous les ensembles immobiliers.

Ces écritures de redressement n'ont pas de répercussions sur le calcul de la subvention de la SHQ (déficit d'exploitation) qui est calculé dans les annexes B et C. Elles concernent le déficit d'exploitation des exercices antérieurs.

Les écritures relatives à un exercice financier antérieur approuvé doivent faire l'objet de redressements dans la section prévue à cet effet. Ces corrections au déficit d'exploitation SHQ de l'exercice financier approuvé sont inscrites à l'annexe D du RFA.

12.1 VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE TOUS LES EI DU HLM

12.1.1 Explication de l'annexe F

Voici un exemple d'annexe F ainsi qu'une explication des différents postes :

Organisme : Mois de la fin d'anne	ée financière : Décembre 2020	Année financière :	2020-2021 Vers	ion: 1	
Programme : HLM PU-REG DX					
	SHQ DÉFICIT	SHQ RAM-C	Multi municipalités	2020 Total	2019 Total
VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE TOUS LES ENSEMBLES IMM DU PROGRAMME D'HABITATION À LOYER MODIQUE	10BILIER S				
Solde du début 1	\$	s	s	0\$	6\$
REDRESSEMENTS 2 Corrections du déficit de l'exercice précédent – Annexe D Autres	\$ \$	\$ \$	S S	0 \$ 0 \$	35 \$ 3 277 \$
Solde redressé	0 \$	0\$	0\$	0\$	3 318 \$
TRANSACTIONS RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS 3 Retenues par la SHQ a) Reçues de la SHQ b) Reçues de la Municipalité C) Remboursement par l'OH d) Autres	\$ \$ \$	\$ \$ \$	\$ \$ \$	0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$	1 326 \$ 1 544 \$ 13 \$ 133 \$ 13 \$
Solde des exercices antérieurs	0 \$	0 \$	0\$	0\$	6 347 \$
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE EN COURS 4 Déficit a) Avances temporaires sur le RAM-C b)	-133 250 \$	-161 351 \$	-14 754 \$	-148 004 \$ -161 351 \$	-153 180 \$ -49 210 \$
Total	-133 250 \$	-161 351 \$	-14 754 \$	-309 355 \$	-202 390 \$
Selon confirmation SHQ : Financement de l'immeuble c) Frais de refinancement d) Financement RAM-C e) Retenues par la SHQ f) Reçues de la SHQ g) Reçues de la Municipalité g) Remboursement par l'OH h) Autres j)	\$ \$ \$ \$ \$ \$	\$ \$ \$	\$ \$ \$ \$	0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$	0 \$ 0 \$ 13 \$ 1 326 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
Solde de l'exercice	-133 250 \$	-161 351 \$	-14 754 \$	-309 355 \$	-201 051 \$
Solde de la fin (24100) 5	-133 250 \$	-161 351 \$	-14 754 \$	-309 355 \$	-194 704 \$

- 1. Solde de début : correspond au solde de fin de l'annexe F de l'année précédente;
- 2. Redressements : fait l'objet de certains redressements du solde d'ouverture pouvant être nécessaires selon le rapport d'approbation des états financiers de l'année précédente. À moins d'avis contraire de la SHQ, les redressements ne doivent pas avoir d'effet sur le déficit d'exploitation de l'année courante. Ils doivent aussi être inscrits à la ligne « Corrections au déficit de l'exercice précédent – Annexe D », dans la section « Redressements ».
- 3. Transactions relatives aux exercices antérieurs : présente les redressements aux exercices antérieurs provenant des encaissements et/ou des déboursés durant l'exercice courant affectant les exercices antérieurs. Ces redressements ne concernent pas ceux de la section 2 ci-dessus. Se référer aux tableaux 1 à 6 qui suivent pour la provenance des montants sur les confirmations des données comptables.
 - a) Retenues par la SHQ : correspond aux sommes que l'organisme aurait dû rembourser à la SHQ et qui ne constituent ni du financement ni des frais de refinancement relatifs aux exercices antérieurs (inscrire le montant en positif ou en négatif selon les circonstances).
 - b) Reçues de la SHQ : correspond au total des sommes réellement reçues de la SHQ (déficit d'exploitation et RAM-C) par l'organisme, excluant les sommes retenues par la SHQ relatifs aux exercices antérieurs (inscrire le montant en positif).
 - c) Reçues de la Municipalité : correspond au total des sommes réellement reçues de la municipalité (déficit d'exploitation) par l'organisme relatifs aux exercices antérieurs (inscrire ce montant en positif).
 - d) Remboursement par l'OH : correspond au total des remboursements faits par l'organisme ou de montants compensés par la SHQ relatifs aux exercices antérieurs (inscrire ce montant en négatif ou en positif selon les circonstances).
- 4. Transactions relatives à l'exercice en cours : permettra à l'organisme de comparer la subvention de la SHQ et celle de la municipalité, établies en fonction du déficit réel de l'exercice, par rapport au déficit sur une base budgétaire. Se référer aux tableaux 1 à 6 qui suivent pour la provenance des montants sur les confirmations des données comptables.
 - a) Déficit : correspond au déficit réel de l'exercice inscrit aux « Résultats sommaires SHQ » dans le RFA (ce montant sera reporté automatiquement).
 - b) Avances temporaires sur le RAM-C : correspond au total du RAM-C inscrit aux « Résultats sommaires SHQ » dans le RFA (ce montant sera reporté automatiquement).

- c) Financement de l'immeuble : correspond au total des versements en capital et intérêts que la SHQ a remboursés sur la dette à long terme et le financement intérimaire (inscrire le montant en positif).
- **d)** Frais de refinancement : correspond aux frais de refinancement que la SHQ a remboursés (inscrire le montant en positif).
- e) Financement RAM-C : correspond au total des versements en capital et intérêts que la SHQ a remboursés sur la dette à long terme RAM-C (inscrire le montant en positif).
- f) Retenues par la SHQ : correspond aux sommes que l'organisme aurait dû rembourser à la SHQ et qui ne constituent ni du financement ni des frais de refinancement (inscrire le montant en positif).
- g) Reçues de la SHQ/Reçues de la Municipalité : correspond au total des sommes réellement reçues de la SHQ ou de la municipalité (déficit d'exploitation et RAM-C) par l'organisme sur une base budgétaire, excluant les sommes retenues par la SHQ voir c), d), e) et f) (inscrire ce montant en positif).
- h) Remboursement par l'OH : correspond au total des remboursements faits par l'office d'habitation (inscrire ce montant en négatif).
- i) Autres : correspond au total des intérêts capitalisés sur le RAM-C de l'année en cours, des intérêts sur le financement intérimaire sur le RAM-C (avances temporaires) et aux « Autres » frais financiers.

5. Solde de fin :

- Si le solde est négatif, inscrire une « Subvention à recevoir »;
- Si le solde est positif, inscrire une « Subvention à payer ».

12.1.2 Exemples de redressements

Dépenses/Revenus non admissibles :

Une correction peut être nécessaire si une dépense n'est pas admissible et qu'elle n'avait donc pas dû se retrouver dans le déficit.

Écritures de redressement	<u>Répercussions sur l'annexe F</u>
Actif net non affecté – Surplus (ou déficit) xx Subvention à payer (SHQ ou Municipalité) – Programme HLM – volet public xx	Inscrire le montant en positif à la ligne « Correction au déficit de l'exercice précédent – Annexe D » et répartir dans les colonnes « SHQ » et « Municipalité » en fonction de la contribution municipale que l'organisme avait reçue.

L'organisme a soumis des montants aux quatre postes suivants :

61514 – Frais d'exploitation de conciergerie et d'entretien, 62561 – Frais de conciergerie répartis, 62571 – Frais d'entretien répartis et 66936 – Frais d'exploitation des services à la clientèle. La sommation de ceux-ci ne donne pas 0 \$. La SHQ a dû corriger ces quatre postes pour obtenir 0 \$. Donc, une correction est nécessaire à l'actif net non affecté, car le montant de cet ajustement n'aurait pas dû se retrouver dans le calcul du déficit (voir <u>Détail des formules de désimputation</u>).

Écritures de redressement	<u>Répercussions sur l'annexe F</u>
Actif net non affecté – Surplus (ou déficit) xx Subvention à payer (SHQ ou Municipalité) – Programme HLM – volet public xx	Inscrire le montant en positif à la ligne « Correction au déficit de l'exercice précédent – Annexe D » et répartir dans les colonnes « SHQ » et « Municipalité » en fonction de la contribution municipale que l'organisme avait reçue.

Redressement de la réserve d'autogestion :

Redressement de la réserve d'autogestion parce que la contribution à la réserve de l'exercice précédent était trop élevée.

Écritures de redressement	<u>Répercussions sur l'annexe F</u>	
Affectation interne – Réserve d'autogestion xx Actif net non affecté xx	Inscrire le montant en positif à la ligne « Correction au déficit de l'exercice précédent – Annexe D » et répartir dans les	
Actif net non affecté – Surplus (ou déficit) xx Subvention à payer (SHQ ou Municipalité) – Programme HLM – volet public	colonnes « SHQ » et « Municipalité » en fonction de la contribution municipale que l'organisme avait reçue.	
ХХ		

Corrections d'une contribution de la SHQ ou de la municipalité :

Redressement de la contribution de la SHQ ou de la municipalité parce qu'il y a eu une erreur dans la répartition et que la subvention à recevoir de la SHQ inscrite dans l'exercice précédent était trop élevée.

Écritures de redressement		<u>Répercussions sur l'annexe F</u>	
Subvention à recevoir Municipalité – Programme HLM – volet public	хх	Inscrire le montant en positif dans la colonne « SHQ » et en négatif dans la colonne	
Subvention à payer SHQ –		« Municipalité », à la ligne « Correction au	
Programme HLM – volet public	хх	déficit de l'exercice précédent – Annexe D ».	

Dépenses/Revenus non reconnus :

Redressement de la contribution de la SHQ parce qu'il y a eu des dépenses non reconnues à la suite de l'approbation des états financiers. Ces dépenses non reconnues deviennent à la charge de la municipalité. La subvention à recevoir de la SHQ inscrite dans l'exercice précédent était trop élevée.

Écritures de redressement		<u>Répercussions sur l'annexe F</u>	
Subvention à recevoir Municipalité – Programme HLM – volet public	xx	Inscrire le montant en positif dans la colonne « SHQ » et en négatif dans la colonne	
Subvention à payer SHQ – Programme HLM – volet public	хх	« Municipalité », à la ligne « Correction au déficit de l'exercice précédent – Annexe D ».	
Programme HLM – volet public Subvention à payer SHQ – Programme HLM – volet public	xx xx	 « SHQ » et en négatif dans la colonn « Municipalité », à la ligne « Correction a déficit de l'exercice précédent – Annexe D ». 	

Variation des contributions du PSL :

Une désimputation est nécessaire pour retirer les frais d'administration du PSL du déficit d'exploitation en fonction du nombre d'unités/logement/mois subventionnées. Une correction est nécessaire étant donné que le nombre d'unités subventionnées est trop élevé au poste 61524 comparativement au montant soumis par l'organisme.

<u>Écritures de redressement</u>		Répercussions sur l'annexe F	
Subvention à recevoir – PSL Subvention à payer SHQ – Programme HLM – volet public Subvention à payer Municipalité – Programme HLM – volet public	xx xx xx	Dans l'annexe F – HLM, inscrire le montant en positif dans les colonnes « SHQ » et « Municipalité », à la ligne « Correction au déficit de l'exercice précédent – Annexe D ». Dans l'annexe F – PSL, inscrire le montant en négatif à la ligne « Correction de l'exercice précédent ».	

12.1.3 Explication de la confirmation des données comptables

Les images qui suivent sont des extraits de confirmations des données comptables (déficit d'exploitation et RAM-C) d'un organisme fictif.

Les numéros inscrits font référence à l'annexe F présentée précédemment. Certaines précisions ont également été ajoutées pour faciliter la compréhension des données.

a) **Image 1**: Confirmation des données comptables – Déficit d'exploitation – HLM – volet public

DETAIL	EXERC. EN COURS EXERC. ANTER. MONTANT (\$) MONTANT (\$)	
RETENUES PAR LA SHQ (NO E.I.: (NO E.I.: COMPENSATIONS (NO E.I.: (NO E.I.:)	ANNEE:2012 2 317.62 ANNEE:2012 2 659.36 ANNEE:2011 (5 819.37) ANNEE:2011 (166.59) (1008.98)	} 3. a) } 3. d)
VERSEMENTS PAR LA SHQ	JANVIER 2013 18 844.60 AVRIL 2013 2 790.25 JUIN 2013 26 588.40 JUILLET 2013 6 997.25 AOUT 2013 1 208.00 OCTOBRE 2013 3 394.25 59 822 75	-
REMBOURSEMENTS PAR L'ORGANISME	(661.50) (661.50) (661.50) (13 710.20)	3. d)
* RETENUES DE BASE (1)	4. n) 264 573.89 N/A	
TRANSACTIONS DE L'EXERCICE TRANSACTIONS RELATIVES AUX EXEM	323 735.14 CICES ANTERIEUR (14 719.18)	
* Retenues de base (1) correspond au financeme	nt Image 3.	
SOMMAIRE	EXERCICE EN COURS EXERCICES ANTERIFIER MONTANT (S) MONTANT (S)	
---	--	
RETENUES PAR IA SHQ 4. f)	258 668.00 (258 668. 3. a)	
VERSEMENTS PAR LA SHQ JANVIER 2015 JUIN 2015 JUILLET 2015 OCTOBRE 2015 DECEMBRE 2015	$\begin{array}{c} 1 & 063 & 329.22 \\ 861 & 689.62 \\ 6 & 615 & 978.91 \\ 1 & 00 & 353.75 \\ 5 & 54 & 137.00 \\ 42 & 220.00 \\ \hline \end{array}$	
REMBOURSEMENTS PAR L'ORGANISME 4. h)	(400 819.50) (1 929 092.06) 3.d)	
RETENUES DE BASE (1)	21 747 901.04 N/A	
TRANSACTIONS DE L'EXERCICE	24 343 458.04	
TRANSACTIONS RELATIVES AUX EXERCICES ANTERIEURS	(187_760.06)	

 b) Image 2 : Confirmation des données comptables – Déficit d'exploitation – HLM – volet public

 c) Image 3 : Confirmation des données comptables – Déficit d'exploitation – HLM – volet public



Note 1: Les catégories 555, 955 et 556 correspondent à des biens sous administration (voir la <u>section 3.2</u> du présent guide).

Note 2 : Le suivi de la dette à long terme (hypothèque) devra être fait dans la section « Information pour la SHQ » de l'annexe G.

Note 3 : Le suivi de la dette à long terme pour les travaux de RAM devra être fait dans la section « Information pour la SHQ » de l'annexe G. À noter : la confirmation des données comptables précise uniquement le solde de la dette à long terme; le suivi des avances temporaires sur le RAM-C devra aussi être fait dans la section « Information pour la SHQ » de l'annexe G.

d) **Image 4**: Confirmation des données comptables – Déficit d'exploitation – HLM – volet public (*autre présentation*)



Note 4 : La catégorie 155 correspond à des biens détenus (voir la <u>section 3.2</u> du présent guide). Les dettes à long terme (hypothèque et RAM-C), les avances temporaires sur le RAM-C ainsi que les immobilisations devront être inscrites dans le bilan établi selon les NCOSBL.

Note 5 : La nouvelle présentation permet de distinguer le solde de la dette à long terme (hypothèque) du solde de la dette à long terme (RAM-C).

DÉTAILS	VERSEMENTS (\$)	VERSEMENTS ANNÉE ANTÉR.(\$)	PAIEMENT(\$)
AVRIL	161,250.00		161,250.00
JUILLET	161,250.00	4, 5)	161,250.00
SEPTEMBRE	11,665.50		11,665.50
NOVEMBRE	172,915.50		172,915.50
DÉCEMBRE	172,919.00		172,919.00
	680,000.00		680,000.00
TRANSACTIONS DE			
L'EXERCICE	680,000.00		
TRANSACTIONS RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURES		8.00	
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE: INTÉRÊTS CAPITALISÉS SUR RAM-C	DE L'AMMÉES EN COURS(\$):	3,281.79	4. i)
	Pos	te 🖌	

e) Image 5 : Confirmation des données comptables – RAM-C

f) Image 6 : Confirmation des données comptables – RAM-C

PROGRAMME: SBL PUBLIC RÉGULIER-RES	MPLACEMENT, AMELIORATION	ET MODERNISATION-CAPITALIS	É (RAM-C)
SOMMAIRE DE L'ORGANISME			
DÉTAILS	VERSEMENTS (\$)	VERSEMENTS Année Antér.(\$)	FAIEMENT(\$)
JANVIER		2 408 432.00 (2013)	2 408 432.00
AVRIL	2 746 630.75		2 746 630.75
JUILLET	2 746 630.75		2 746 630.75
SEPTEMBRE	2 746 630.75		2 746 630.75
DÉCEMBRE	6 237 167.75		6 237 167.75
4. g)	14 477 060 3. b)	2 408 432.00	16 995 492.00
TRANSACTIONS DE L'EXERCICE	14 477 060.00		
TRANSACTIONS RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURES		2 408 432.00	
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE: INTÉRÊTS CAPITALISÉS SUR RAM-C DE	L'ANNÉES EN COURS(\$):	44 213.95 4. i)	

12.2 VARIATION DES CONTRIBUTIONS DU PSL

Cette partie de l'annexe concerne le Programme de supplément au loyer et résume les informations du tableau annuel.

L'information provient de la confirmation des données comptables pour le Programme de supplément au loyer et du Tableau annuel.

Section « TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE EN COURS » :

Versements aux bénéficiaires :	Total des versements de toutes les unités apparaissant au Tableau annuel.
Frais d'administration :	Les frais d'administration calculés sur les unités apparaissant au Tableau annuel.
Frais de livraison :	Seules les unités SL1 et urgence donnent droit aux frais de livraison. La somme est versée une seule fois pour l'unité la première fois qu'elle est louée.

Guide de présentation du RFA 2021

	SHQ	MUN.	2020 Total	2019 Total
VARIATION DES CONTRIBUTIONS DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER				
Solde du début 1	\$	\$	0 \$	27 \$
REDRESSEMENTS 2	e	e	2.0	23.5
		°		233
Solde redressé	0 \$	0 \$	0 \$	50 S
TRANSACTIONS RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS 3 Reçues de la SHQ/de la Municipalité a	s	S	0 S	19 S
Versées à la SHQ/à la Municipalité b	\$	\$	0 S	15 S
Solde des exercices antérieurs	0 \$	0 S	0 \$	84 \$
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE EN COURS 4	s	s	0 \$	11 S
Frais d'administration (67957)	\$	s	0 \$	-121 073 \$
Frais de livraison (67967)	s	s	0 \$	-6 323 \$
Autres (67977)	\$	s	0 \$	197 \$
Total partagé	0 \$	0 \$	0 \$	-127 188 \$
Contributions reçues de :				
SHQ c	\$	S	0 \$	193 S
Municipalité	\$	S	0 \$	189 \$
Total des contributions	0 \$	0 \$	0 \$	382 \$
Solde de l'exercice en cours	0 \$	0 S	0 \$	-126 806 \$
Solde de la fin (24200) 5	0 \$	0 S	0 \$	-126 722 \$
Nbre de log./mois sous administration au 31 décembre 2020 (PUL)				log./mois
Nbre de log./mois sous administration au 31 décembre 2020 (PAP)				log./mois
Nbre de log./mois sous administration au 31 décembre 2020 (PSL)				log./mois
Nbre de log./mois sous administration au 31 décembre 2020 (SL1)				log./mois
Note de log /mois sous administration au 31 décembre 2020 (PSS)				log /mois
Nbre de log./mois sous administration au 31 décembre 2020 (ACL)				log./mois
Nbre de log./mois sous administration au 31 décembre 2020 (AR)				log./mois
Nbre de log. livrés au 31 décembre 2020				log./mois

Explication des diverses sections (1 à 4) et de la provenance des montants (a à c) sur les confirmations des données comptables :

- 1. Solde du début : correspond au solde de fin de l'année précédente de la « Variation des contributions PSL ».
- 2. Redressements : cette section fait l'objet de certains redressements du solde d'ouverture pouvant être nécessaires pour tenir compte des corrections apportées par la SHQ à la suite de l'analyse du Tableau annuel de l'année précédente. À moins d'avis contraire de la SHQ, les redressements ne doivent pas influer sur le déficit

d'exploitation de l'année courante. Ils doivent aussi être inscrits à la ligne « Corrections de l'exercice précédent », dans la section « Redressements ».

- 3. Transactions relatives aux exercices antérieurs : sert à présenter les redressements aux exercices antérieurs provenant des encaissements et/ou des déboursés durant l'exercice courant affectant les exercices antérieurs à la suite de l'approbation des tableaux annuels d'exercices antérieurs. Ces redressements ne concernent pas ceux de la section 2 ci-dessus.
- 4. Transactions relatives à l'exercice en cours : permettra à l'organisme de comparer les montants qui figurent dans les tableaux annuels (états financiers) avec ceux du budget inscrit dans l'annexe D.
 - a) Versements aux bénéficiaires : correspondent à ce que l'organisme a réellement versé aux locataires bénéficiant du PSL durant l'exercice (inscrire ce montant en négatif).
 - b) Frais d'administration/de livraison : correspondent aux frais d'administration et de livraison attribuables au PSL (inscrire ces montants en négatif).
 - c) Contributions reçues de : SHQ/Municipalité : correspondent aux sommes que l'organisme a reçues de la SHQ ou de la municipalité sur une base budgétaire en fonction de l'annexe D (inscrire ces montants en positif).
- Solde de la fin : si le solde est négatif, inscrire une « Subvention à recevoir » dans le bilan établi selon les NCOSBL. Si le solde est positif, y inscrire une « Subvention à payer ».

12.2.1 Exemple d'écritures concernant le PSL

Comptabilisation des sommes reçues de la SHQ pour la subvention PSL :

Encaisse (11100)	41 496 \$
Contribution reçue d'avance	
(Contribution PSL) (24230)	41 496 \$

Comptabilisation des sommes versées aux bénéficiaires (organisme propriétaire des logements subventionnés par le PSL) :

Versements aux bénéficiaires (67947)	36 500 \$	
Encaisse (11100)		36 500 \$

Note : les versements aux bénéficiaires, dans le cas des offices d'habitation, doivent correspondre uniquement à la subvention PSL. Les frais d'administration et les frais de livraison sont destinés à l'office d'habitation.

Transfert des frais d'administration et des frais de livraison du Programme HLM au PSL :

Frais d'administration (67957)	4 996 \$	
Frais de livraison (67967)	2 400 \$	
Frais d'administration du PSL (61524)		4 996 \$
Frais de livraison du PSL (61534)		2 400 \$
Fermeture du compte :		
Contribution reçue d'avance		
(Contribution PSL) (24230)	41 496 \$	
Versements aux bénéficiaires (67947)		36 500\$
Frais d'administration (67957)		4 996 \$
Compte à recevoir relatif aux frais de livraison du PSL :		
Compte à recevoir (frais de livraison PSL)	2 400 \$	
Frais de livraison (67967)		2 400 \$

Note : cette écriture sera faite à la suite de la production du Tableau annuel et conformément aux informations du rapport annuel des unités livrées que l'organisme demande à la SHQ. Cette information se retrouve donc dans l'annexe F – Variations des contributions – PSL.

12.2.2 Exemple de calcul des frais d'administration et de livraison

Au cours de l'exercice 2021, l'organisme a administré les logements suivants :

- 20 logements PSL pour tout l'exercice;
- 2 logements AR pour tout l'exercice;
- 2 logements PSS pour tout l'exercice;
- 2 logements PAP Urgence pour tout l'exercice;
- 5 logements du volet SL1 livrés le 1^{er} juillet 2021;
- 3 logements ACL livrés le 1^{er} avril 2021.

Calculs :

Frais d'administration

(([20 PSL + 2 AR + 2 PSS + 2 PAP – Urgence] x 12 mois) + (5 SL1 x 6 mois) + (3 ACL x 9 mois)) x 14,90 \$ = 5 498,10 \$

Frais de livraison

(5 SL1 x 480 \$) = 2 400 \$

Dans cet exemple, les frais de livraison sont versés uniquement pour les logements du volet SL1.

Écritures pour inscrire les frais d'administration et de livraison du PSL :

Les frais d'administration et de livraison du PSL doivent être soustraits des dépenses d'administration du Programme HLM.

Frais d'administration (67957)	5 498 \$	
Frais de livraison (67967)	2 400 \$	
Frais d'administration du PSL (61524)		5 498 \$
Frais de livraison du PSL (61534)		2 400 \$

13 AUTRES CONCEPTS ET ÉCRITURES HLM – VOLET PUBLIC

13.1 CENTRE DE SERVICES

Les organismes reconnus comme des centres de services (CS) doivent comptabiliser les dépenses et les revenus relatifs à leurs activités en tant que CS dans les états financiers établis selon les NCOSBL et respecter les exigences de la SHQ.

Ils doivent également fournir les renseignements demandés par la SHQ et comptabiliser les sommes liées aux activités du CS dans les annexes B et C, dans les postes 61758 – Dépenses engagées – Centre de services et 51863 – Revenus perçus – Centre de services. Dans le cas des activités « hors panier de base », les dépenses engagées devront plutôt être comptabilisées dans le poste 62497 – Autres dépenses d'exploitation, et les revenus perçus dans le poste 51864 – Revenus divers. On entend par « hors panier de base » les services rendus par le CS qui ne sont pas un des trois services suivants : le bilan de santé des immeubles (BSI), le plan pluriannuel d'intervention (PPI) ainsi que la réalisation des travaux et le suivi des projets ou des services du panier de base rendus à des organismes non subventionnés au déficit d'exploitation.

Dans les livres comptables des organismes bénéficiant des services d'un CS, les dépenses « hors panier de base » engagées devront être comptabilisées dans le poste correspondant à leur nature. Les dépenses incluses dans le « panier de base » devront être comptabilisées dans le poste 62498 – Frais de CS – Travaux majeurs.

Les CS procèdent à la facturation des honoraires du panier de base auprès des organismes clients et lui-même, et ces honoraires sont comptabilisés au poste 51863. Les CS procèdent également à la facturation de la compensation pour responsabilités accrues (CRA) auprès des organismes clients seulement.

13.1.1 Calcul et comptabilisation de la CRA

Le montant de la CRA pouvant être versé en salaire au directeur général (DG) est le moins élevé des montants suivants :

- 10 % du salaire du DG (HLM);
- Le total du forfaitaire facturé à chaque organisme client, soit 150 \$/client + 10 \$/logement.

Une prime CRA peut être versée au DG ou à tout autre membre du personnel d'encadrement assumant les responsabilités accrues pour le CS, **jusqu'à concurrence de la CRA facturée aux organismes clients pour l'année financière concernée**. Le maximum pouvant être versé à ces personnes correspond à 10 % de leur salaire.

La CRA est facturée à tous les organismes clients du CS en fonction du nombre de leurs logements, à l'exception de l'office d'habitation qui exerce le rôle de CS.

Exemple de calcul de la CRA facturée aux organismes clients d'un CS :

Niveau de l'OH	4
Salaire maximal correspondant à cet échelon en 2021	79 534 \$
Maximum permis pour la compensation (10 % du salaire actuel)	7 953 \$
Nombre d'organismes clients	16
Nombre de logements des organismes clients	430
Forfaitaire (150 \$/organisme client et 10 \$/logement)	6 700 \$
Compensation maximale facturée et pouvant être versée en prime CRA	6 700 \$

CRA facturée = (150 \$ x 16 clients) + (430 logements x 10 \$/logement) = 6 700 \$

Dans cet exemple, le DG peut recevoir une prime maximale de 6 700 \$ et non de 10 % de son salaire (7 953 \$).

Les avantages sociaux relatifs aux primes versées doivent avoir été budgétés dans les opérations du CS, car cette dépense est facturée à même les honoraires du panier de base.

Tout excédent non utilisé de la CRA facturée aux clients est comptabilisé à titre de revenus reportés – CRA au bilan. Les revenus reportés – CRA doivent être présentés distinctement des revenus reportés – CS par voie de notes aux états financiers. Le CS peut également décider d'utiliser les revenus reportés – CRA pour payer des dépenses autres que les

primes. Lorsque ces revenus sont utilisés pour payer des primes CRA ou toutes autres dépenses du CS, les revenus sont alors retirés des revenus reportés – CRA pour être inscrits au poste 51863 – Revenus perçus – Centre de services.

13.1.2 Écriture de régularisation (fin d'année)

L'écriture comptable qui suit est nécessaire pour comptabiliser le surplus ou le déficit relatif aux activités du CS de manière à ce qu'il n'y ait aucune répercussion sur le déficit d'exploitation de l'office d'habitation (les revenus inscrits au poste 51863 sont égaux aux dépenses inscrites au poste 61758 – Dépenses engagées – Centre de services).

Surplus :

Facturation de l'année 2021

Honoraires	
Catégorie de revenus	Somme (\$)
Honoraires provenant du CS	70 000
Honoraires provenant des organismes qui ont reçu des services (excluant la	
compensation)	30 000
Compensation pour responsabilités accrues utilisée	6 700
Total des honoraires pour l'ensemble des activités du CS	106 700
Dépenses	

Catégorie de dépenses	Somme (\$)
Dépenses engagées	98 000
Compensation pour responsabilités accrues utilisée	6 700
Total des dépenses pour l'ensemble des activités du CS	104 700

Calcul du surplus :

Revenus totaux (51863) de l'année excluant l'utilisation de la CRA :100 000 \$Dépenses totales (61758) de l'année excluant l'utilisation de la CRA :(98 000 \$)Surplus :2 000 \$

Pour annuler le surplus relatif aux activités du CS, il faut réduire les revenus perçus (état des résultats) et les transférer en revenus reportés (bilan) pour l'année courante.

Revenus perçus – CS (51863)	2 000 \$
Revenus reportés – Surplus CS	2 000 \$

Les revenus de 106 700 \$ et les charges de 104 700 \$ doivent demeurer inscrits à l'annexe E pour que l'on puisse voir si le CS fait un surplus ou un déficit.

Déficit :

Facturation de l'année 2021

Honoraires	
Catégorie de revenus	Somme (\$)
Honoraires provenant du CS	70 000
Honoraires provenant des organismes qui ont reçu des services (excluant la	30 000
Compensation pour responsabilités accrues utilisée	6 700
Total des honoraires pour l'ensemble des activités du CS	106 700

Dépenses	
Catégorie de dépenses	Somme (\$)
Dépenses engagées	104 000
Compensation pour responsabilités accrues utilisée	6 700
Total des dépenses pour l'ensemble des activités du CS	110 700

Calcul du déficit :

Revenus totaux (51863) de l'année excluant l'utilisation de la CRA :100 000 \$Dépenses totales (61758) de l'année excluant l'utilisation de la CRA :(104 000 \$)Déficit :(4 000 \$)

Pour annuler le déficit relatif aux activités du CS, il faut créer un revenu et un compte à recevoir pour l'année courante.

Compte à recevoir – CS	4 000 \$
Revenus perçus – CS (51863)	4 000 \$

Ce compte à recevoir peut faire l'objet d'une facturation à l'organisme client du CS ou bien s'ajouter à la facturation des honoraires pour les services du panier de base pour l'année 2021.

Les revenus de 106 700 \$ et les charges de 110 700 \$ doivent demeurer inscrits à l'annexe E pour que l'on puisse voir si le CS fait un surplus ou un déficit.

13.1.3 Comptabilisation des activités du CS

Facturation

Le revenu des honoraires pour les services du panier de base découlant de la facturation aux organismes, y compris la CRA¹³, doit être comptabilisé de la façon suivante :

	Écritures		
Compte à recevoir d'un organisme	Compte à recevoir – CS Revenus perçus – CS (51863) Revenus reportés – CRA ¹⁴	хх	xx xx
Facturation à son propre OH	Frais de CS –Travaux majeurs (62498) Revenus perçus – CS (51863)	хх	хх

Il est possible que le CS doive facturer les taxes à la consommation si les revenus taxables (honoraires pour les services du panier de base aux clients du CS) dépassent 50 000 \$. Ces revenus sont taxables, qu'ils aient été faits pour des services rendus à titre de CS ou à titre d'office d'habitation (hors panier de base). Les taxes devront donc faire partie de l'écriture ci-haut si c'est le cas.

Dépenses engagées

Les dépenses engagées par le CS pour rendre ses services doivent être comptabilisées de la façon suivante :

citures	
répenses engagées – CS (61758) PS/TVQ à recevoir si facturées par le fournisseur) Encaisse ou salaires à payer c	xx xx ou comptes à payer
F	épenses engagées – CS (61758) PS/TVQ à recevoir i facturées par le fournisseur) Encaisse ou salaires à payer c xx

¹³ Voir <u>l'exemple de calcul de la CRA</u>.

¹⁴ Dans l'annexe E, les postes Revenus reportés – Surplus CS et Revenus reportés – CRA doivent être présentés séparément, et c'est également le cas pour ces montants dans la note sur les créditeurs aux états financiers.

Réception des paiements

La réception des paiements relatif à la facturation (honoraires pour le panier de base et CS) aux organismes clients doit être comptabilisée de la façon suivante :

	Écritures		
Encaissement	Encaisse Compte à recevoir – CS	хх	xx

Comptabilisation de l'utilisation de la CRA

L'utilisation de la CRA doit être comptabilisée de la façon suivante :

	Écritures	
Transfert des revenus reportés vers les revenus	Revenus reportés –CRA xx Revenus perçus – CS (51863)	хх
Inscription des dépenses et des déboursés	Dépenses engagées – CS (61758) ¹⁵ xx TPS/TVQ à recevoir (si facturées par le fournisseur) xx Encaisse ou salaires à payer ou comptes à payer	хх

¹⁵ Le montant de l'utilisation de la CRA doit être inscrit à la ligne « Dépenses liées à la compensation pour responsabilités accrues utilisée pour l'année en cours » ou à la ligne « Dépenses liées à la compensation pour responsabilités accrues utilisée pour l'année antérieure » de l'annexe E.

Écriture de régularisation (fin d'année)

L'écriture comptable qui suit est nécessaire pour comptabiliser le surplus ou le déficit relatif aux activités du CS de manière à ce qu'il n'y ait aucune répercussion sur le déficit d'exploitation de l'office d'habitation (les revenus inscrits au poste 51863 sont égaux aux dépenses inscrites au poste 61758, dans les annexes B et C).

	Écritures	
Annulation du surplus relatif aux activités du CS	Revenus perçus – CS (51863) xx Revenus reportés Surplus CS	хх
Annulation du déficit relatif aux activités du CS	Compte à recevoir – CS xx Revenus perçus CS (51863)	хх

13.1.4 Annexe E – Résultats – Centre de services

Voici un exemple d'annexe E ainsi qu'une explication des différents postes :

	ANNEXE E	
	RÉSULTATS – CENTRE DE	SERVICES (CS)
	(Indiquer le nom du c	centre de s ervices)
Produits		Panier de base
Honoraires provenant de Honoraires provenant des Honoraires provenant d'or Compensation pour res pr Compensation pour res pr Revenus reportés des an Autres produits	l'organisme CS s organismes clients (excluant la compensation) rganismes clients pour les projets spéciaux ons abilités acorues utilisée pour l'année en cours ons abilités acorues utilisée pour l'année antérieur nées antérieures (surplus CS) utilisés lors de la f	1 2 3 4 acturation
		6
Total des produits		7a 0
Charges		
Salaire, cons eiller techni Salaire, cons eiller techni Salaire, cons eiller techni Salaire, soutien adminis t Avantages sociaux Frais de démarrage (s'il y Frais de formation Frais de locaux Frais de bureau (papeteri Frais de déplacement (re Dépens es liées à la com Avantages sociaux, prim Dépens es liées aux proje	que 1 (excluant les avantages sociaux) que 2 (excluant les avantages sociaux) que 3 (excluant les avantages sociaux) ratif (excluant les avantages sociaux) y a lieu) ie, téléphone, etc.) pas, hébergement, k ilométrage) p. pour responsabilités accrues utilis ée pour l'ann e au directeur p. pour responsabilités accrues utilis ée pour l'ann ets spéciaux d'organis mes clients	hée en cours $ \frac{4}{9} $ hée antérieure $ \frac{5}{3} $ $ \frac{7b}{0} $
SERVICES HORS PANIER	DEBASE	
Produits (51864)		Hors panier de base
Revenus des services ho	rs panier de base	10
Total des produits		0
Charges (62497) Charges associées aux s	services hors panier de base	11
Total des charges		0
(Déficit) Surplus	I	0

1. Les surplus ou pertes
Les opérations se soldent par : Excluant les revenus et dépenses associés à la CRA. Un équilibre financier Un surplus de
Une perte de
Choisir parmi les options suivantes, s'il y a lieu : Ce surplus sera affecté à une baisse des honoraires demandés l'année suivante. Ce surplus sera remboursé aux organismes en proportion des honoraires perçus (joindre le détail en annexe pour les organismes clients). Cette perte sera compensée par une hausse des honoraires l'année suivante. Cette perte sera réclamée aux organismes clients). Cette perte sera réclamée aux organismes clients).
Autre (préciser) :
2 La Compensation pour responsabilités accrues*
Compensation pour responsabilités accrues (CRA) Utilisation de la CRA Prime accordée au directeur de l'office CS Autre (préciser) : 15
* Les avantages sociaux liés à la prime donnée au directeur sont en surplus et doivent être comptabilisés en charges pour le CS.
REVENUS REPORTÉS ¹
Día tha da anna a fa taobh daoi le a sé dtuar Conna da a la btha da
Detais des revenus reportes inclus dans les crediteurs figurant dans le bilan de l'organisme Revenus reportés – Surdius CS
Revenus reportés - CRA ²
Total des revenus reportés – CS 0
 Les revenus reportés doivent faire l'objet de la note aux états financiers sur les cérditeurs. Les surplus CS et les CRA doivent être présentés distinctement. La charte de compte de l'organisme doit également contenir ces deux postes disctincts. Les revenus reportés – CRA peuvent être augmentés que si l'organisme n'utilise pas tous les revenus facturés aux clients pour la compensation (150\$ par organisme client et 10\$ par logement de chaque client).

- Montant total des honoraires pour l'office d'habitation CS pour le Programme HLM volets public et privé. Ce montant est inscrit à chaque programme, public et privé, au poste 62498 – Frais de CS – Travaux majeurs. Le montant présenté à cette ligne doit donc être égal au total du poste 62498 des deux programmes.
- **2.** La facturation des honoraires pour le panier de base des organismes clients doit être présentée à cette ligne. Le montant ne comprend pas la facturation de la CRA.
- **3.** La facturation des honoraires aux organismes clients pour les projets spéciaux doit être présentée à cette ligne.
- Montant de la CRA utilisée dans l'année. Il doit être inscrit en revenu et en dépense. La différence entre ce montant et la CRA maximale calculée correspond aux revenus reportés – CRA de l'exercice.
- 5. Montant de revenus reportés CRA de l'année précédente utilisé dans l'année courante. Ce montant doit être inscrit en revenu et en dépense.
- 6. À titre d'autres revenus, inscrire sur ces lignes les revenus perçus par le CS pour les services du panier de base à des clients du CS pour lesquels l'organisme souhaite présenter l'information financière distinctement.

- Total des revenus et des dépenses du CS dont le résultat est un déficit ou un surplus pour les activités du CS.
 - a) Total des revenus du CS pour les services du panier de base;
 - b) Total des dépenses du CS pour les services du panier de base;
 - c) Différence entre les revenus et les dépenses du CS. Le résultat est un déficit ou un surplus du CS, qui doit être présenté dans la section 1 de l'Erreur ! Source du renvoi introuvable. (Voir n° 12 ci-dessous).

Une fois l'annexe E remplie, effectuer les écritures nécessaires pour que les postes 51863 et 61758 **soient égaux** :

- Inscrire le total des revenus du CS au poste 51863 après écritures de régularisation du surplus ou du déficit des opérations du CS;
- Inscrire le total des dépenses du CS au poste 61758 après écritures de régularisation du surplus ou du déficit des opérations du CS.
- Les avantages sociaux à cette ligne ne contiennent pas les avantages sociaux pour les primes CRA versées au DG et à tout autre membre du personnel d'encadrement assumant les responsabilités accrues.
- 9. Montant des avantages sociaux calculés sur les primes CRA versées au DG et à tout autre membre du personnel d'encadrement assumant les responsabilités accrues. Ces avantages sociaux doivent être inscrits sur une ligne distincte des autres avantages sociaux et sont en surplus du montant de prime CRA versée. Ils font donc partie des charges du CS.

10. Les revenus de ces lignes proviennent des situations suivantes :

- Services autres que le panier de base pour les organismes clients du CS;
- Panier de base offert à des clients non subventionnés au DX;
- Autres services rendus à des clients non subventionnés au DX.

Ils doivent être comptabilisés au poste 51864 – Revenus divers (poste EI) du programme HLM PU-REG.

11. Les dépenses engagées présentées à ces lignes proviennent des situations suivantes :

- Services autres que le panier de base pour les organismes clients du CS,
- Panier de base offert à des clients non subventionnés au DX;
- Autres services rendus à des clients non subventionnés au DX.

Elles doivent être comptabilisées au poste 62497 – Autres dépenses d'exploitation du programme HLM PU-REG, car il s'agit d'une dépense pour laquelle il y a un revenu équivalent au poste 51864 – Revenus divers.

- **12.** Reporter le déficit ou le surplus des opérations du CS.
- **13.** Cocher l'option choisie pour les résultats financiers du CS.
- **14.** Le montant de la CRA facturé aux organismes clients.

- 15. Le montant de la CRA utilisé pour payer les dépenses suivantes : toute dépense que le CS désire assumer par ces revenus, ou une prime CRA versée au DG ou à tout autre membre du personnel d'encadrement qui assume les responsabilités accrues, jusqu'à concurrence de 10 % de leur salaire; ce montant exclut les avantages sociaux calculés sur la prime CRA versée puisque ceux-ci auront été budgétés comme dépense du CS.
- 16. Les montants de revenus reportés pour le CS et pour la CRA doivent être présentés distinctement et doivent correspondre aux montants présentés au bilan et par voie de note sur les créditeurs dans les états financiers.

13.2 LES DÉSIMPUTATIONS

Conformément à l'entente conclue entre la SHQ et la SCHL pour le Programme **HLM – volet public**, des écritures de régularisation sont nécessaires, en fin d'année, pour imputer des frais d'administration au compte approprié afin de satisfaire aux exigences de la SCHL. Ces écritures n'ont pas d'incidence sur le déficit d'exploitation SHQ.

De plus, comme des frais d'administration et des frais de livraison pour le PSL sont intégrés à l'enveloppe ACE dans le HLM, il faut effectuer des écritures de régularisation pour retirer du HLM ces sommes versées.

Pour le calcul de la subvention de la SHQ, il faut effectuer des écritures d'ajustement afin de transférer des dépenses de la fonction « Administration » à d'autres postes, et ce, pour que le plan comptable utilisé par les offices d'habitation concorde avec celui que reconnaît la SCHL. Ces écritures n'existent pas dans les états financiers NCOSBL.

13.2.1 Détail des formules de désimputation - HLM

L'écriture de désimputation est la suivante¹⁶ :

Écritures		
Frais de conciergerie répartis (62561)	хх	
Frais d'entretien répartis (62571)	хх	
Frais d'exploitation des services à la clientèle (66936)	xx	
Frais d'exploitation de conciergerie et d'entretien (61514)		xx

Les calculs de désimputation se font d'abord pour chaque organisme avant d'être ventilés par EI.

¹⁶ Si la SHQ corrige un de ces montants parce que le total des montants présentés dans ces postes ne donne pas 0 \$, une écriture de redressement sera nécessaire.

Pour choisir la formule à utiliser, il faut additionner le nombre de logements HLM – volet public et PSL « sous gestion » que gère l'office d'habitation.

OH qui administrent moins de 100 logements (programmes HLM et PSL)

```
Poste 61514 (créditeur) =

\left(\frac{57\% \text{ X nb. log. P.A. + 68\% X nb. log. Fam.}}{\text{nb. log. P.A. + nb. log. Fam.}}\right) \times \text{postes 61100}
Poste 62561 (débiteur) =

50 % \left\{\left(\frac{14\% \text{ X nb. log. P.A. + 21\% X nb. log. Fam.}}{\text{nb. log. P.A. + nb. log. Fam.}}\right) \times \text{poste 61100}\right\}

Poste 62571 (débiteur) =

Même montant que celui calculé au poste 62561

Poste 66936 (débiteur) =

\left(\frac{43\% \text{ X nb. log. P.A. + 47\% X nb. log. Fam.}}{\text{nb. log. P.A. + nb. log. Fam.}}\right) \times \text{poste 61100}
```

OH qui administrent de 100 à 299 logements (programmes HLM et PSL)



OH qui administrent 300 logements ou plus (programmes HLM et PSL)

Poste 61514 (créditeur) = Postes 61112 + 61113 + 61132 + 61133 Poste 62561 (débiteur) = 50 % (Postes 61113 + 61133) Poste 62571 (débiteur) = même montant que celui calculé au post Poste 66936 (débiteur) = Postes 61112 + 61132

13.2.2 Détail des formules de désimputation - PSL

Un office d'habitation qui a géré des unités PSL au cours de l'exercice 2021 a comptabilisé les dépenses en lien avec les revenus de subvention pour les frais d'administration dans les mêmes comptes que ceux du Programme HLM – volet public.

Il faut donc effectuer les écritures en fin d'exercice pour imputer ces dépenses au programme approprié, soit le PSL. Pour ce faire, une désimputation est faite dans le Programme HLM – volet public.

L'écriture de désimputation est la suivante¹⁷ :

Écritures	
Frais d'administration (67957)	хх
Frais de livraison (67967)	XX
Frais d'administration du PSL (61524)	XX
Frais de livraison du PSL (61534)	хх

Frais d'administration :

Pour chaque programmation du PSL, il faut multiplier le nombre d'unités par le nombre de mois au cours desquels une subvention a été reçue en 2021. Les unités sont considérées sous administration à la date de la livraison d'un logement, c'est-à-dire le premier jour du mois où le versement de l'aide débute à la suite de la signature du bail avec le locataire.

¹⁷ Il sera nécessaire d'ajuster l'annexe F – Variation des contributions – HLM et Variation des contributions – PSL dans la section « Information pour la SHQ » ainsi que le bilan établi selon les NCOSBL pour inscrire la subvention à payer ou à recevoir de la SHQ – voir la « <u>variation du solde des contributions</u> ».

Les programmations du PSL qui font l'objet des frais d'administration sont les suivantes :

- Programme-client AccèsLogis Québec (ACL);
- Programme-client Achat-rénovation (COS);
- Programme spécial de supplément au loyer (PSS);
- Programme-client d'aide à la pénurie de logements (PAP) : programmations 2001, 2002, 2003 et 2004;
- Programme-client d'aide à la pénurie de logements (PUL) : programmation 2005;
- Programme-client PSL régulier;
- Programme volet SL1.

Les frais d'administration sont déterminés ainsi : n^{bre} d'unités x n^{bre} mois x 14,90 \$

Frais de livraison :

Les unités faisant l'objet des frais de livraison sont celles attribuées à des cas exceptionnels comme les unités du volet SL1.

Ces frais ne sont pas récurrents et ils ne sont payés qu'une seule fois, c'est-à-dire au moment de la livraison du logement.

Pour la SHQ, une unité livrée fait l'objet d'un bail même si le locataire ne l'habite pas encore, étant donné qu'il a dû donner le délai de deux mois à son ancien propriétaire. Il s'agit des unités au statut SU, SO ou VA.

Les frais de livraison sont déterminés ainsi : n	n ^{bre} d'unités du volet SL1 x 480 \$
--	---

Autres frais :

En ce qui concerne les écritures relatives à la comptabilisation des autres éléments (frais de réparation, etc.) du PSL, consulter le <u>Guide de gestion – Programme de supplément</u> <u>au loyer, chapitre F, sujet 5.</u>

De plus, l'office d'habitation doit remplir l'annexe F – Variation des contributions du programme PSL, joindre le tableau annuel par volet indiquant la situation des unités PSL pour l'année, et pour les organismes utilisant SIGLS.NET, le fichier .CSV transmis via l'EDI.

Les écritures des opérations concernant le PSL sont présentées à la section <u>12.2.1</u>.

13.2.3 Intérêts courus

Selon que l'immeuble appartienne à l'organisme ou à la SHQ, il y a une différence de traitement en ce qui a trait aux intérêts courus. Voici un tableau résumant les situations possibles pour les hypothèques et le RAM-C :

Hypothèque	Information pour la SHQ	NCOSBL	Régularisation
Biens détenus	Sans intérêts courus ¹⁸	Avec intérêts courus ¹⁹	Oui, car l'office d'habitation est propriétaire. Par conséquent, la dette doit comprendre les intérêts courus.
Biens sous administration	Avec intérêts courus ²⁰	Avec intérêts courus	Non, car les intérêts courus sont considérés comme une contrepartie facturée par la SHQ (loyer).
RAM-C	Information pour la SHQ	NCOSBL	Régularisation
RAM-C Biens détenus	Information pour la SHQ Avec intérêts courus ²⁵	NCOSBL Avec intérêts courus	Régularisation Non, car l'office d'habitation est propriétaire. Par conséquent, la dette doit comprendre les intérêts courus.

¹⁸ La dépense relative aux EI qui sont la propriété de l'organisme, soit les « Biens détenus », est inscrite selon la méthode de la comptabilité de caisse et ne tient pas compte des intérêts courus.

¹⁹ Pour obtenir le montant de la dépense d'intérêts, il faut soustraire les intérêts du 1^{er} janvier 2020 et ajouter les intérêts du 1^{er} janvier 2021. Le montant des intérêts courus correspond aux intérêts de janvier 2021. Ces montants, transmis lors du financement de l'hypothèque, se trouvent dans la « Cédule d'amortissement des prêts hypothécaires » dans la colonne « Intérêt ».

²⁰ La dépense est inscrite selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tient déjà compte des intérêts courus.

13.3 Sommes dues à la SHQ

Dans le cas du Programme **HLM – volet public**, si une somme est due à la SHQ, il faut fournir **deux chèques** (un pour le déficit d'exploitation et un autre pour les travaux RAM-C). Dans le RFA, l'annexe F – Variations des contributions de tous les El du Programme HLM présente le suivi des soldes pour les deux sources de subventions, à savoir déficit d'exploitation (DX) et RAM-C. Les soldes payables à la fin de l'exercice à la SHQ et la municipalité y sont conciliés. Ainsi, les chèques sont émis en fonction de cette annexe. L'organisme remplit également le formulaire de paiement des sommes dues à la SHQ. Le tout doit être transmis à la SHQ avant le 31 mars de chaque année à l'adresse suivante :

Société d'habitation du Québec Direction du suivi financier des programmes Édifice Marie-Guyart 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau Aile Jacques-Parizeau, 4^eétage Québec (Québec) G1R 5E7

CHAPITRE 3 : INFORMATIONS PAR TABLEAU DE SAISIE – HLM – VOLET PRIVÉ

1 TABLEAU 1 : PROVISION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables sont composées des charges qui, après un délai et un effort raisonnables consacrés à recouvrer les sommes, ne pourront être remboursées par le locataire.

Elles incluent les créances recouvrées au cours de l'exercice et qui avaient été jugées non recouvrables dans les exercices antérieurs.

Les revenus inscrits au poste 51652 – Créances irrécouvrables (recouvrement de créances) – net doivent être expliqués dans le tableau Suivi des créances irrécouvrables de CEF afin de permettre à la SHQ de vérifier la nature des revenus lors de l'analyse des états financiers. (**Nouveau**)

Selon les NCOSBL, les organismes ont l'obligation de présenter les créances irrécouvrables – net en charge plutôt qu'en diminution des produits. La comptabilisation de la provision pour créances douteuses est présentée dans le bilan et tient compte de la récupération et de la radiation des créances irrécouvrables. Tous les loyers à recevoir qui ont plus de deux mois de retard doivent être provisionnés.

Tableau 1 - Provision pour créances irrécouvrables				
Projet : PU-REG DX-				
Exercice terminé le : 31 décembre 2020				
		2020	2019	
		Total	Total	
Provision pour créances irrécouvrables au début	31318	4 603 \$	2 \$	
Plus : Créances irrécouvrables de l'année		1 000 \$	4 663 \$	
Moins : Radiation de créances provisionnées		22 \$	31 \$	
Moins : Recouvrement de créances provisionnées		64 \$	31 \$	
Provision pour créances irrécouvrables à la fin	31318	5 517 \$	4 603 \$	Report Tableau 2 - Débiteurs
Radiation de créances irrécouvrables non provisionnées		54 \$	13 \$	
Reconverement de créances radiées		39 \$	31 \$	
recourrenten de createes radices		550	510	
Créances irrécouvrables (recouvrement de créances) – net	51652	951 \$	4 614 \$	Report Tableau 7 - Produits
		\checkmark	\checkmark	
Créances irrécouvrables de l'année		1 000 \$	4 663 \$	
 Recouvrement de créances provisionnées + Radiation de créances irrécouvrables non provision 	ionnées	64 \$ 54 \$	31 \$ 13 \$	
- Recouvrement de créances radiées		39 \$ 951 \$	31 \$	
i otai		551 Φ	φ τ ιο τ	

Certaines données saisies au tableau 1 sont reportées aux tableaux de saisie 2 – Débiteurs et 6 – Produits.

1.1 ÉCRITURES COMPTABLES

Les écritures suivantes sont exigées :

Constitution d'une provision

Provision pour créances irrécouvrables						
Comptes à recevoir		хх				

Radiation d'une créance

Créances provisionnées

Créances irrécouvrables de l'année							
Provision pour créances irrécouvrables		хх					

Créances non provisionnées

Créances irrécouvrables de l'année	хх	
Comptes à recevoir		хх

Recouvrement de créances

Créances provisionnées

Encaisse	хх	
Provision pour créances irrécouvrables		xx

Créances radiées

Encaisse	хх	
Recouvrement de créances radiées		xx ²¹

²¹ Les créances douteuses de l'année, les recouvrements de créances radiées et les recouvrements de créances provisionnées correspondent au montant des créances irrécouvrables – net de l'exercice.

2 TABLEAU 2 : DÉBITEURS

Tableau 2 - Débiteurs

Les débiteurs sont considérés comme un actif à court terme puisqu'ils sont susceptibles d'être convertis en espèces rapidement.

Le tableau contient les « provisions pour créances irrécouvrables », transférées du tableau 1 – Provisions pour créances irrécouvrables.

Il contient également les taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ)

Les données inscrites dans ce tableau sont reportées au tableau 11 – Bilan de l'organisme.

Exercice terminé le : 31 décembre 2020				
		2020	2019	
Loyers à recevoir bruts	31311	60 000 \$	55 530 \$	
Moins : Provision pour créances irrécouvrables	31318	44 902 \$	44 301 \$	Provient du Tableau 1 - Provision pour créances irrécouvrables
Loyer à recevoir - Nets	31310	15 098 \$	11 229 \$	
Plus : Programme HLM - volet privé	31362	5 122 \$	78 \$	
Plus : Subventions	31370	222 \$	24 \$	
Plus : Taxe sur les produits et services	31325	85 \$	78 \$	
Plus : Taxe de vente du Québec	31326	21 \$	35 \$	
Autres 1	31390	900 \$	47 \$	
Autres 2	31390	478 \$	91 \$	
Autres 3	31390	314 \$	22 \$	
Autres 4	31390	4 555 \$	41 \$	
Débiteurs	31300	26 795 \$	11 645 \$	

3 TABLEAU 3 : IMMOBILISATIONS

Une immobilisation est un actif réservé à la production de biens, à la prestation de services, à l'administration, à la location, au développement, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations. C'est un actif acquis en vue d'être utilisé de façon durable et qui n'est pas destiné à être vendu dans le cours normal des affaires.

Les immobilisations sont capitalisées²² au coût ou, dans le cas d'un don, à la juste valeur marchande à la date du don. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir, construire, développer, mettre en valeur ou améliorer l'immobilisation, incluant les frais d'installation et d'aménagement aux fins de l'utilisation prévue.

Une amélioration est une dépense qui a pour effet d'augmenter le potentiel de service d'une immobilisation. C'est-à-dire qu'elle permet d'accroître la capacité de service estimée antérieurement, de réduire les frais d'exploitation, de prolonger la durée de vie utile ou d'améliorer la qualité des services. Des dépenses telles que le remplacement des fenêtres, la réfection de la toiture, les travaux de terrassement sont des exemples d'améliorations et elles s'ajoutent au coût des immobilisations.

CEF reporte certaines données de ce tableau dans les tableaux 7 – Charges, 10 – ÉÉAN et 11 – Bilan de l'organisme ainsi que dans l'annexe C.

<u>Attention</u>: L'inscription de certaines dépenses sert uniquement au calcul du déficit d'exploitation SHQ. Une fois que les données ont été transférées à la SHQ par le biais de CEF, il peut être nécessaire de faire des écritures de redressement pour ramener les registres comptables de l'organisme en conformité avec les normes NCOSBL.

²² La SHQ exige que les immobilisations soient capitalisées, et ce, même si l'organisme est un petit OSBL qui aurait pu faire un choix différent en vertu des NCOSBL.

Tableau 3 - Immobilisations Projet : PR-REG DX-

Exercice terminé le : 31 décembre 2020

Actif net non affecté : Don immobilisation non amortissables = Acquisition immo don - Disposition immo don = 25 522 \$ - 56 \$ = 25 466 \$ Report Tableau 10 ÉÉAN

Nature de l'immobilisation	Mode d'acquisition	Description	Amortissement Méthode	Amortissement Taux	Amortissement Nombre d'années	Coût des immobilisations Solde de début	Plus : Acquisition	Moins : Disposition	Coût des immobilisations Solde de fin	Amortissement cumulé Solde de début	Amortissement de l'année courante	Moins : Disposition (amortissement cumulé)	Amortissement cumulé Solde de fin	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Terrain	Don d'immobilisations					41 608 \$	25 522 \$	56 \$	67 074 \$					67 074 \$	41 608 \$
Tenain	Dette initiale et contribution du milieu					27 203 \$	1 223 \$	659 \$	27 767 \$					27 767 \$	27 203 \$
Bâtiment	Don d'immobilisations		Linéaire	%	40	11 010 \$	2 123 \$	464 \$	12 669 \$	666 \$	5 126 \$	84 \$	5 708 \$	6 961 \$	10 344 \$
Bâtiment	Dette initiale et contribution du milieu		Linéaire	%	40	20 672 \$	6 633 \$	4 646 \$	22 659 \$	8 982 \$	3 333 \$	62 \$	12 253 \$	10 406 \$	11 690 \$
Biens meubles	Don d'immobilisations		Linéaire	%	10	10 836 \$	9 233 \$	466 \$	19 603 \$	2 634 \$	32 363 \$	8 75 \$	34 122 \$	-14 519 \$	8 202 \$
Biens meubles	Dette initiale et contribution du milieu		Linéaire	%	10	13 729 \$	32 156 \$	3 311 \$	42 574 \$	2 179 \$	7 845 \$	3 323 \$	6 701 \$	35 873 \$	11 550 \$
Biens meubles	Réserve d'autogestion		Linéaire	%	10	12 123 \$	333 \$	622 \$	11 834 \$	2 106 \$	333 \$	9\$	2 430 \$	9 404 \$	10 017 \$
Biens meubles	Réserve mobilière		Linéaire	%	10	16 739 \$	689 \$	745 \$	16 683 \$	2 237 \$	63 326 \$	223 \$	65 340 \$	-48 657 \$	14 502 \$
Biens meubles	Réserve immobilière		Linéaire	%	10	9 828 \$	236 \$	58 \$	10 006 \$	2 278 \$	9 753 \$	945 \$	11 086 \$	-1 080 \$	7 550 \$
Biens meubles	Encaisse (à même les revenus)		Linéaire	%	10	17 331 \$	332 \$	32 \$	17 631 \$	2 252 \$	33 \$	41 \$	2 244 \$	15 387 \$	15 079 \$
Matériel roulant	Don d'immobilisations		Linéaire	%	10	11 216 \$	1 233 \$	123 \$	12 326 \$	6 520 \$	62 \$	43 \$	6 539 \$	5 787 \$	4 696 \$
Matériel roulant	Dette initiale et contribution du milieu		Linéaire	%	10	11 872 \$	131 133 \$	120 \$	142 885 \$	2 182 \$	3 \$	75 \$	2 110 \$	140 775 \$	9 690 \$
Matériel roulant	Réserve d'autogestion		Linéaire	%	10	20 436 \$	46 797 \$	12 \$	67 221 \$	15 341 \$	33 \$	25 \$	15 349 \$	51 872 \$	5 095 \$
Matériel roulant	Réserve mobilière		Linéaire	%	10	10 472 \$	4 444 S	323 \$	14 593 \$	2 915 \$	7 975 \$	1 323 \$	9 567 \$	5 026 \$	7 557 \$
Matériel roulant	Réserve immobilière		Linéaire	%	10	12 011 \$	444 S	232 \$	12 223 \$	2 287 \$	523 \$	726 \$	2 084 \$	10 139 \$	9 724 \$
Matériel roulant	Encaisse (à même les revenus)		Linéaire	%	10	45 100 \$	44 789 \$	879 \$	89 010 \$	2 360 \$	246 \$	21 \$	2 585 \$	86 425 \$	42 740 \$
Matériel informatique	Don d'immobilisations		Linéaire	%	5	11 349 \$	77 \$	4 520 \$	6 906 \$	2 661 \$	79 \$	4 \$	2 736 \$	4 170 \$	8 688 \$
Matériel informatique	Dette initiale et contribution du milieu		Linéaire	%	5	11 328 \$	7 447 \$	643 \$	18 132 \$	2 230 \$	46 \$	46 \$	2 230 \$	15 902 \$	9 098 \$
Matériel informatique	Réserve d'autogestion		Linéaire	%	5	11 428 \$	654 \$	161 \$	11 921 \$	2 261 \$	13 \$	6\$	2 268 \$	9 653 \$	9 167 \$

852 950 \$

Reports au Tableau 11 -Bilan

468 013 \$

223 575 \$

Nature de l'immobilisation	Mode d'acquisition	Description	Amortissement Méthode	Amortissement Taux	Amortissement Nombre d'années	Coût des immobilisations Solde de début	Plus : Acquisition	Moins : Disposition	Coût des immobilisations Solde de fin	Amortissement cumulé Solde de début	Amortissement de l'année courante	Moins : Disposition (amortissement cumulé)	Amortissement cumulé Solde de fin	2020 Valeur nette	2019 Valeur nette
Matériel informatique	Réserve mobilière		Linéaire	%	5	14 394 \$	9 453 \$	723 \$	23 124 \$	2 232 \$	133 \$	47 \$	2 318 \$	20 806 \$	12 162 \$
Matériel informatique	Réserve immobilière		Linéaire	%	5	19 086 \$	4 232 \$	212 \$	23 106 \$	2 445 \$	1 313 \$	67\$	3 691 \$	19 415 \$	16 641 \$
Matériel informatique	Encaisse (à même les revenus)		Linéaire	%	5	11 699 \$	326\$	646 \$	11 379 \$	8 817 \$	79 \$	87 \$	8 809 \$	2 570 \$	2 882 \$
Améliorations locatives	Dette initiale et contribution du milieu		Linéaire	%		15 941 \$	32 223 \$	79 \$	48 085 \$	2 179 \$	789 \$	24 \$	2 944 \$	45 141 \$	13 762 \$
Améliorations locatives	Réserve d'autogestion		Linéaire	%		11 431 \$	2 456 \$	7 979 \$	5 908 \$	2 273 \$	25 \$	15 \$	2 283 \$	3 625 \$	9 158 \$
Améliorations locatives	Réserve mobilière		Linéaire	%		12 754 \$	656 \$	64 \$	13 346 \$	1 344 \$	14 \$	63 \$	1 295 \$	12 051 \$	11 410 \$
Améliorations locatives	Réserve immobilière		Linéaire	%		11 784 \$	236 \$	34 \$	11 986 \$	2 235 \$	36 \$	36\$	2 235 \$	9 751 \$	9 549 \$
Améliorations locatives	Encaisse (à même les revenus)		Linéaire	%		57 704 \$	63 363 \$	23 \$	121 044 \$	1 934 \$	42 \$	14 \$	1 962 \$	119 082 \$	55 770 \$
Autres	Don d'immobilisations		Linéaire	%		11 505 \$	3 233 \$	142 \$	14 596 \$	2 509 \$	314 \$	726 \$	2 097 \$	12 499 \$	8 996 \$
Autres	Dette initiale et contribution du milieu		Linéaire	%		19 315 \$	623 \$	214 \$	19 724 \$	2 270 \$	83 \$	478 \$	1 875 \$	17 849 \$	17 045 \$
Autres	Réserve d'autogestion		Linéaire	%		20 108 \$	6 203 \$	736 \$	25 575 \$	2 082 \$	27 \$	345 \$	1 764 \$	23 811 \$	18 026 \$
Autres	Réserve mobilière		Linéaire	%		12 153 \$	33 323 \$	486 \$	44 990 \$	2 824 \$	49 \$	256\$	2 617 \$	42 373 \$	9 329 \$
Autres	Réserve immobilière		Linéaire	%		11 799 \$	63 \$	147 \$	11 715 \$	2 613 \$	63 \$	346 \$	2 330 \$	9 385 \$	9 186 \$
Autres	Encaisse (à même les revenus)		Linéaire	%		12 205 \$	66 200 \$	175 \$	78 230 \$	2 308 \$	73 \$	378 \$	2 003 \$	76 227 \$	9 897 \$

538 088 \$

29 732 \$ 1 076 525 \$

568 169 \$

Total

Investi en immobilisation :

Calcul Acquisition/Disposition Immobilisation :

= Valeur nette 2020 - Val. nette 2019 + Amort. année - Gains sur dispo. + Pertes sur dispo.

= 852 950 \$ - 468 013 \$ + 134 132 \$ - 842 \$ = 518 227 \$ Report Tableau 10 - ÉÉAN

Voir résumé Amortissement comptable page suivante

100 156 \$

134 132 \$

10 713 \$

Guide de présentation du RFA 2021

		Résidentiel	Non résidentiel	2020 Total	
Ventilation des charges d'amortissement					
Amortissement - Bâtiment	86120	8 000 \$	459 \$	8 459 \$	
Amortissement - Biens meubles	86130	100 000 \$	13 653 \$	113 653 \$	
Amortissement - Matériel roulant	86140	842 \$	8 000 \$	8 842 \$	
Amortissement - Matériel informatique	86150	1 600 \$	63 \$	1 663 \$	
Amortissement - Améliorations locatives	86160	500 \$	406 \$	906 \$	
Amortissement - Autres immobilisations	86190	600 \$	9 \$	609 \$	
Total Amortissement des immobilisations	86100	111 542 \$	22 590 \$	134 132 \$	

3.1 BIENS DÉTENUS

La méthode de calcul de l'amortissement des immobilisations selon l'état des résultats, pour le calcul de la subvention de la SHQ, diffère de celle qui est utilisée pour faire le calcul conformément aux NCOSBL.

Dans le cas du calcul de la subvention de la SHQ, les immobilisations sont amorties en utilisant les modalités de remboursement de la dette à long terme, soit le remboursement du capital. Par contre, selon les NCOSBL, la méthode d'amortissement linéaire est utilisée pour amortir les immobilisations selon la durée de vie présentée dans le tableau 3 – Immobilisations.

Que ce soit pour le calcul de la subvention de la SHQ ou pour les états financiers NCOSBL, les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts capitalisés durant les travaux de construction. Les actifs immobilisés, soit le terrain, le bâtiment, les biens meubles, le matériel roulant, le matériel informatique et les amortissements accumulés correspondants, sont détaillés dans le tableau 3 – Immobilisations de chaque EI. D'après les NCOSBL, il est obligatoire de capitaliser les immobilisations.

<u>Attention</u>: Étant donné que la notion de travaux RAM-C n'existe pas dans le Programme **HLM – volet privé**, tous les travaux majeurs doivent être inscrits dans les postes de dépenses relatifs aux travaux RAM-D pour le calcul de la subvention de la SHQ. Du côté des états financiers NCOSBL, ces travaux doivent être répartis entre la portion capitalisable et celle non capitalisable au tableau des charges (image 1). Seuls les montants non capitalisables seront considérés comme des dépenses dans les résultats établis selon les NCOSBL (image 2).

Image 1

Tableau 7 : Charges										
Organisme : Mois de la fin d'année financière :	Décembre 2020	Année fi	nancière : 2020-2021	Version: 1						
Projet: PR-REG-										
Programme : HIM PR-REG DX 550										
										Information obligatoire
									Sommaire Validatio	n Tableau complété
	Notes		Budget Résidentiel	Résidentiel	Non résidentiel	2020	2019			
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION, ET MODERNISATION (RAM)										
RAM - Dépenses							2			
Immeuble - D		64552	4 646 \$	979 s	231 \$	1 210 \$	68 S			
Terrain - D		64554	3 S	64 S	243 \$	307 \$	121 S		2020	2019
Décontamination de terrain - D		64556	446 S	4 S	111 \$	115 \$	1 269 S N	Iontant capitalisable : 🛈	2 000 s	10 000 s
Bâtiment - D		64574	997 s	311 S	256 S	567 \$	1 577 S M	Iontant non capitalisable	317 \$	450 S
Logements - D		64578	1 000 \$	83 \$	35 \$	118 \$	5 557 \$	//	2 317 \$	10 450 \$
Honoraires professionnels - D		64592	3 500 s	s	s	0 \$	1 535 S			
Frais de relogement		64594	79 s	s	\$	0 \$	323 \$		m	ontant reporté
Total DAM Désensor		64500	10 674 6	1 4 4 4 8	076 6	2 247 8	10.450.5			au résultat NCOSBL
Total RAM - Depenses		04500	10 6/1 5	1 441 5	010 3	23113	10 450 5			
Contributions aux réserves										
Contributions - Réserve mobilière		64641	46 s	8 \$	797 \$	805 \$	4 617 S			
Contributions - Réserve immobilière		64671	6 464 \$	68 \$	64 S	132 \$	1 101 S			
Total pour des contributions aux rèserves		64600	6 510 \$	76 S	861 \$	937 \$	5 718 \$			
Utilisation des réserves										
Utilisation de la réserve meubles		64741	-156 S	-243 \$	-122 \$	-365 \$	-8 211 S			
Utilisation de la réserve immeubles		64771	-489 s	-45 S	-244 \$	-289 \$	-268 \$			
Total de l'utilisation des rèserves		64700	-645 \$	-288 S	-366 \$	-654 \$	-8 479 \$			
TOTAL REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)		64000	16 536 \$	1 229 \$	1 371 \$	2 600 \$	7 689 \$			

Image 2

Résultats NCOSBL détaillés de l'organisme								
Organisme :	Mois de la fin d'année financière	e : Décembre 2020	Année financière :	2020-2021	Version :	1		
								* Information obligatoire
	Notes	HLM privé (Dx)	2020	2019				
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNI	SATION (RAM)	317 \$	317 S	450 \$				
FINANCEMENT Intérêts			0.5	20		Partie n	on	
Intérêts sur emprunts à court terme		70 \$	70 \$	12 922 \$		Capitalisab Tableau	ie du 7	
Intérêts sur dette à long terme		61 293 \$	61 293 \$	7 384 \$			-	
Total Intérêts		61 363 \$	61 363 \$	20 306 \$				
Autres frais								
Redevances (NCOSBL)		4 746 \$	4 746 S	839 \$				
Frais de refinancement		707 \$	707 S	1 097 \$				
Rentes emphyteotiques/trais de copropriété		806 \$	806 2	1 814 \$				
Total Autres frais		6 259 \$	6 259 \$	3 750 \$				
TOTAL FINANCEMENT		67 622 \$	67 622 \$	24 056 \$				

3.2 BIENS ACQUIS À MÊME LES REVENUS

Les biens acquis à même les revenus font dorénavant partie des immobilisations et doivent être amortis sur leur durée de vie utile. La consultation du tableau 3 – Immobilisations permettra à la SHQ d'établir quels sont les biens acquis à même les revenus. Ces immobilisations sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Les écritures pour les inscrire et les amortir sont les suivantes :

	Écritures SHQ	Écritures NCOSBL
Dépenses	Dépenses (selon la nature) ²³ xx Encaisse ou compte à payer xx	Aucune écriture n'est exigée
Immobilisations et Amortissement (selon la durée de vie utile)	Aucune écriture n'est exigée	ImmobilisationsxxDépenses (selon la nature)24xxActif net non affectéxxActif net investi en immo.xxAmortissement – Immo.xxAmortissement cumulé –Immo.xx

3.3 INVESTIEN IMMOBILISATIONS

Selon les directives de la SHQ, l'actif net investi en immobilisations doit être présenté distinctement du solde de l'actif net non affecté. Dans la partie III du *Manuel de CPA Canada* (NCOSBL), paragraphe 4400, article 24B, il est mentionné ceci :

« Lorsque les apports sont comptabilisés selon la méthode du report, il est fréquent que les organismes présentent l'actif net investi en immobilisations comme une composante de l'actif net distincte du solde de l'actif net non affecté. Les organismes qui adoptent cette forme d'affectation interne considèrent que le montant en cause représente une partie de l'actif net qui n'est pas disponible pour d'autres fins parce qu'elle a été investie en immobilisations. L'organisme qui isole le montant de l'actif net investi en immobilisations peut soit le présenter comme une composante de l'actif net dans l'état de la situation financière, soit le mentionner en note. L'actif net investi en immobilisations est généralement

²³ Les biens acquis à même les revenus sont toujours inscrits en dépenses aux fins du calcul du déficit d'exploitation. Dans les NCOSBL, le bien acquis devra être capitalisé et amorti sur sa durée de vie utile.

²⁴ L'inscription de la dépense sert au calcul du déficit d'exploitation. Une fois que les écritures pour établir la subvention (DX) sont effectuées, une écriture de redressement est nécessaire pour comptabiliser l'immobilisation dans le bilan.

présenté comme la somme de la fraction non amortie des immobilisations acquises au moyen de ressources non affectées, moins les dettes y afférentes, et de la valeur comptable des immobilisations qui ne sont pas soumises à l'amortissement, moins les dettes y afférentes. »

4 TABLEAU 4 : DETTE À LONG TERME

Le tableau 4 – Dette à long terme présente la composition de la dette à long terme des projets ainsi que la ventilation du remboursement de la dette.

CEF utilise plusieurs données saisies dans ce tableau 4 pour faire des calculs et des reports dans les tableaux 7 – Charges, 10 – ÉÉAN et 11 – Bilan de l'organisme et dans l'annexe C.
Tableau 4 - Dette à long terme Projet : PR-REG DX-{

Exercice terminé le : 31 décembre 2020



4.1 PASSIF À LONG TERME ARRIVANT À ÉCHÉANCE DANS LA PROCHAINE ANNÉE

Lorsqu'une dette à long terme garantie par la SHQ arrive à échéance et que le renouvellement n'est pas renégocié avant la publication du RFA, la SHQ suggère de ne pas mettre la totalité du montant dans la portion qui arrive à échéance à court terme.

En ce qui concerne le Programme **HLM – volet privé**, le prêteur est la SCHL dans la majorité des cas, et dans tous les cas, la SHQ garantit les prêts hypothécaires des organismes, ce qui implique qu'il y a peu de risques que ces prêts ne soient pas reconduits.

5 TABLEAU 5 : APPORTS REPORTÉS

Un apport est un transfert sans contrepartie d'argent ou d'autres actifs à un organisme sans but lucratif tel qu'une subvention ou une contribution du milieu. Les apports peuvent être affectés aux charges de l'exercice ou aux charges d'exercices futurs.

Dans le RFA, la méthode du report est utilisée pour comptabiliser les apports affectés aux charges d'exercices futurs. Ces apports sont appelés apports reportés, car ils seront constatés à titre de produit au cours de l'exercice où seront engagées les charges correspondantes. Leur suivi se fait dans le tableau 5 – Apports reportés.

CEF reporte des informations provenant de ce tableau dans les tableaux 10 – ÉÉAN et 11 – Bilan de l'organisme.



6 TABLEAU 6 : PRODUITS

Le tableau 6 – Produits présente les revenus, établis conformément aux NCOSBL, ainsi que certains ajustements nécessaires aux fins de l'annexe C.

Il faut y indiquer tous les revenus reçus au cours de l'exercice, excepté ceux du poste 51652 – Créances irrécouvrables (recouvrement de créance) – net, qui sont transférés du tableau des provisions et créances (tableau 1).

Une colonne, à gauche du tableau, permet d'indiquer le numéro de la note aux états financiers qui apporte des précisions sur le revenu inscrit.

Pour ce qui concerne la comptabilisation des produits à ces postes, consulter le <u>Guide du</u> <u>budget 2021</u> et le <u>Guide de gestion du logement social, chapitre C, section 1, sujet 2.</u>

Tableau 6 - Produits Projet : PR-REG DX-{ Exercice terminé le : 31 décembre 2020

	Notes	Budget Résidentiel	Résidentiel	Non résidentiel	2020	2019	
Loyers et revenus de location							
Loyers	51612	36 997 \$	6 466 \$	7 877 \$	14 343 \$	46 397 \$	
Revenus d'électricité domestique	51622	4 564 \$	45 \$	466 \$	511 \$	785 \$	
Autres revenus de location résidentielle	51632	606 \$	79 \$	7\$	86 \$	5 442 \$	Provide the Tables of Provide and
Créances irrécouvrables (recouvrement de créances) – net	51652	1\$	-5 685 \$	-79 \$	-5 764 \$	-52 063 \$	Provient du Tableau 1 - Provision pour créances irrécouvrables
Location des espaces non résidentiels	51662	46 \$		4 654 \$	4 654 \$	7\$	Cette donnee sent aussi au calcul du 61000 NCOSBL
Total des Loyers et revenus de location	51600	42 214 \$	905 \$	12 925 \$	13 830 \$	568 \$	
Revenus des usagers et des organismes							
Revenus services à la clientèle - Contribution des usagers	51763	460 \$		24 \$	24 \$	79 \$	
Revenus services à la clientèle - Organismes privés	51773	79 \$		67 \$	67 \$	711 \$	
Revenus services à la clientèle - Organismes publics	51783	799 \$		78 \$	78 \$	489 \$	
Total des Revenus services à la clientèle	51700	1 338 \$		169 \$	169 \$	1 279 \$	
Subventions SHQ							
Programme HLM – volet privé	72160	14 \$	796 \$	46 \$	842 \$	173 \$	Le montant à inscrire est le déficit d'exploitation calculé à l'annexe C.
Total des subventions SHQ		14 \$	796 \$	46 \$	842 \$	173 \$	
Autres revenus							
Revenus d'intérêts	51861	100 \$	10 000 \$	\$ 000 \$	19 000 \$	170 000 \$	
Revenus divers - Autres	51864	789 \$	6 446 \$	64 \$	6 510 \$	4 839 \$	
Revenus divers - Récupération de dépenses de sinistres	51866	4 666 \$	46 \$	979 \$	1 025 \$	270 \$	
Autres subventions	51867	79 \$	466 \$	746 \$	1 212 \$	721 \$	
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations (SHQ)	51868	46 \$	464 \$	798 \$	1 262 \$	866 \$	
Revenus inhabituels - Autres	51868	996 \$	9 789 \$	97 \$	9 886 \$	1 643 \$	

	Notes	Budget Résidentiel	Résidentiel	Non résidentiel	2020	2019
Revenus inhabituels - Gains (pertes) sur disposition NCOSBL	73910	356 \$	797 \$	45 \$	842 \$	164 \$
Total des Autres revenus	51800	7 032 \$	28 008 \$	11 729 \$	39 737 \$	178 503 \$

6.1 POSTES DOUBLÉS

Certains postes comptables sont affichés en double dans le tableau 6 – Produits. Cette double inscription permet le report de l'information à la fois aux états financiers NCOSBL et à l'état des résultats SHQ.

Il est important que l'organisme s'assure d'avoir concilié les deux formats de résultats.

Les postes pouvant être doublés pour le Programme HLM – volet privé sont :

- 51867 (Nouveau)
- 51868

6.2 POSTE 51861 : REVENUS D'INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts générés par les placements affectés aux réserves doivent être saisis au poste 51861, tableau 6 – Produits (image 1).

Afin de respecter les NCOSBL, le montant inscrit dans le tableau 6 doit contenir tous les intérêts créditeurs de l'exercice, **y compris les intérêts sur les placements des réserves**.

Le poste sera ajusté par la suite à l'annexe C, lorsque les intérêts créditeurs des réserves (uniquement) seront saisis dans le tableau 8 – Suivi des réserves (image 2).

Le montant total des intérêts saisis dans le tableau 6 – Produits est reporté dans les résultats NCOSBL (image 3) alors que pour la SHQ, seule la différence entre le montant du tableau 6 et celui du tableau 8 sera prise en compte dans le calcul du déficit d'exploitation à l'annexe C (image 4).

CEF va soustraire automatiquement du poste 51861 les intérêts inscrits dans le tableau 8 – Suivi des réserves pour le calcul de la subvention de la SHQ à l'annexe C.

Tableau 6 : Produits												
Organisme : Mois de la Projet : Programme : HLM PR-REG DX 550	a fin d'année financière	: Décembre 2020 Ar	nnée financière : 2020	-2021 Version : 1								
	* Information obligatoire											
	Notes	Budget Résidentiel	Résidentiel	Non résidentiel	2020	Sommaire Validat	Tableau complété					
Loyers et revenus de location							SHQ - Directives :					
Loyers	51612	36 997 s	6 466 \$	7 877 \$	14 343 \$	46 397 \$						
Revenus d'électricité domestique	51622	4 564 s	45 s	466 \$	511 \$	785 \$						
Autres revenus de location résidentielle	51632	606 s	79 \$	7 \$	86 \$	5 442 \$						
Créances irrécouvrables (recouvrement de créances) - net	51652	1 s	-5 685 \$	-79 \$	-5 784 \$	-52 063 \$						
Location des espaces non résidentiels	51062	46 \$		4 654 \$	4 654 \$	7 \$						
Total des Loyers et revenus de location	51600	42 214 \$	905 \$	12 925 \$	13 830 \$	568 \$						
Revenus des usagers et des organismes												
Revenus services à la clientèle - Contribution des usagers	51763	460 s		24 \$	24 \$	79 \$						
Revenus services à la clientèle - Organismes privés	51773	79 s		67 s	67 \$	711 \$						
Revenus services à la clientèle - Organismes publics	51783	799 s		78 \$	78 \$	489 \$						
Total des Revenus services à la clientèle	51700	1 338 \$		169 S	169 \$	1 279 \$						
Subventions SHQ							Poport au					
Programme HLM – volet privé	72160	14 s	796 \$	46 \$	842 \$	173 \$	Tableau					
Total des subventions SHQ		14 S	796 \$	48 \$	842 \$	173 \$	 Résultats NCOSBL 					
Autres revenus												
Revenus d'intérêts	51881	100 s	10 000 s	9 000 s	19 000 S	170 000 s						
Revenus divers - Autres	51884	789 \$	6 446 s	64 s	6 510 \$	4 839 \$						
Revenus divers - Récupération de dépenses de sinistres	51886	4 666 \$	46 s	979 s	1 025 \$	270 \$						
Autres subventions	51887		466 s	746 \$	1 212 \$	721 \$						
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations (SHQ)	51868	46 s	464 s	798 \$	1 282 \$	866 \$						
Revenus inhabituels - Autres	51868	996 s	9 789 s	97 \$	9 886 \$	1 643 \$						
Revenus inhabituels - Gains (pertes) sur disposition NCOSBL	73910	356 \$		45 s	842 \$	164 \$						
Total des Autres revenus	51800	7 032 \$	28 008 \$	11 729 \$	39 737 \$	178 503 \$						

Tableau 8 : Suivi des réserve	s										
Organisme : Mois de la fin d'année financière : Décembre 2020 Année financière : 2020-2021 Version : 1											
Proiet:											
Programme : HLM PR-REG DX 550											
* Information obligatoire											
Sommaire Validation Tableau complété											
	Réserve d'autogestion Résidentiel	Réserve d'autogestion Non résidentiel	Réserve immobilière Résidentiel	Réserve immobilière Non résidentiel	Réserve mobilière Résidentiel	Réserve mobilière Non résidentiel	Réserve générale Résidentiel	Réserve générale Non résidentiel	Autres affectations internes Résidentiel	Autres affectations internes Non résidentiel	2019 Total
Solde d'ouverture avant redressements	-175 s	689 s	4 566 s	5 037 s	641 s	136 s	7 577 s	1 003 s	207 \$	467 s	20 148 \$
Redressements	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s	os
Solde d'ouverture après redressements	-175 \$	689 \$	4 566 \$	5 037 \$	641 S	138 \$	7 577 \$	1 003 \$	207 \$	467 \$	20 148 \$
Plus : Contribution aux réserves	446 s	46 545 \$	347 s	754 s	4 546 s	71 s	496 s	751 \$	816 \$	754 \$	55 526 \$
Plus : Intérêts créditeurs	55 555 \$	39 000 \$	463 S	743 s	1 500 S	454 \$	246 \$	461 \$	899 \$	645 \$	99 966 \$
Moins : Utilisation des réserves	46 666 \$	77 878 \$	121 s	147 s	7 333 \$	878 \$	346 s	345 \$	756 \$	342 \$	134 812 \$
Plus : Autres affectations internes	276 \$	346 s	976 s	345 s	975 s	3 456 s	189 s	796 \$	46 \$	777 \$	8 182 \$
Solde de fin	9 436 \$	8 702 \$	6 231 \$	6 732 \$	329 \$	3 239 \$	8 162 \$	2 666 \$	1 212 \$	2 301 \$	49 010 \$
Report Annexe C résidentiel Report Annexe C non résidentiel	Réserve d'autogestion Résidentiel	Réserve d'autogestion Non résidentiel	Réserve immobilière Résidentiel	Réserve immobilière Non résidentiel	Réserve mobilière Résidentiel	Réserve mobilière Non résidentiel	Réserve générale Résidentiel	Réserve générale Non résidentiel	Autres affectations internes Résidentiel	Autres affectations internes Non résidentiel	2020 Total
Solde d'ouverture avant redressements	9 436 \$	8 702 \$	6 231 \$	6 732 \$	329 \$	3 239 \$	8 162 \$	2 666 \$	1 212 \$	2 301 \$	49 010 \$
Redressements Solde d'ouverture anrès redressements	\$ 0.428 \$	\$ 8 702 \$	\$ 6.231 \$	\$ 8 732 \$	\$ 320 \$	\$ 3,230 \$	\$ 8.162.5	\$ 2.888.\$	\$ 1 212 \$	\$ 2 301 \$	0 \$
Plus : Contribution aux réserves	80 \$	45 \$	68.5	64 S	8.5	797 S	64 s	356 s	43 s	799 s	2 324 \$
Plus : Intérêts créditeurs	4 s	7 952 s	64 S	23 s	676 s	46 S	31 \$	489 \$	646 \$	64 s	9 995 \$
Moins : Utilisation des réserves	458 \$	356 \$	45 \$	244 \$	243 \$	122 \$	12 \$	723 \$	79 \$	46 s	2 328 \$
Plus : Autres affectations internes	4 656 \$	79 s	73 s	45 s	744 s	644 s	89 s	444 s	7 997 \$	4 s	14 775 \$
Solde de fin	13 718 \$	16 422 \$	6 391 \$	6 620 \$	1 514 \$	4 604 S	8 334 \$	3 232 \$	9819\$	3 122 \$	73 776 \$

Résultats NCOSBL détaillés de l'o	organisme					
Organisme :	Mois de la fin d'année financière	e : Décembre 2020	Année financière :	2020-2021	Version :	1
	Notes	HLM privé (Dx)	2020	2019		
PRODUITS						
Loyers et revenus de location						
Loyers		14 343 \$	14 343 \$	46 397 \$		
Revenus d'électricité domestique		511 \$	511 \$	785 \$		
Autres revenus de location résidentielle		86 \$	86 \$	5 442 \$		
Revenus - Régime d'assurance du locataire						
Location des espaces non résidentiels		4 654 \$	4 654 \$	7 \$		
Revenus Antennes			0\$	0\$		
Total Loyers et revenus de location		19 594 \$	19 594 \$	52 631 \$		
Revenus des usagers et des organismes						
Revenus services à la clientèle - Contribution des	11530005	24.5	24.5	70.5		
Revenus services à la clientèle - Ornanismes priv	és de la companya de	67.5	67.5	711 S		
Revenus services à la clientèle - Organismes pub	lics	78.5	78.5	489 S		
			100.0	4 070 0		
lotal des revenus des usagers et des organisr	nes	109.5	109.5	12/95		
Subventions SHQ						
Supplément au loyer (PSL)			0\$	0\$		Somme des revenus
Subvention - SHQ pour la construction			0\$	0\$		d'intérêts résidentiels et
Programme HLM - volet public			0 \$	0 \$	_	non résidentiels du
Programme HLM – volet prive		842 \$	842 \$	1/3 \$		l ableau 6
Total Subventions		842 \$	842 \$	173 \$		
Autres revenus						
Gain (perte) sur disposition d'immobilisations		842 \$	842 \$	164 \$		
Revenus d'intérêts		19 000 \$	19 000 \$	170 000 \$		
Revenus divers - Autres		6 510 \$	6 510 \$	4 839 \$		
Revenus divers - Récupération de dépenses de s	inistres	1 025 \$	1 025 \$	270 \$		
Autres subventions		2 128 \$	2 128 \$	925 \$		
Dons et commandites Services résidentiels Stationnement			0.9	05		
Services résidentiels - Stationnement			0.5	0.5		
Services residentiels - Duardene			0.9	0.0		
Revenus inhabituels		9 888 8	9.885 \$	1643 \$		
		0000	- 000 ¢	1 0 10 0		
Total Autres revenus		39 391 \$	39 391 \$	177 841 \$		

Annexe C : Résultats dét	taillés							
Organisme :	Mois de la fin d'année financiè	ere : Décembre 2	2020 Année financi	ière : 2020-2021	Version : 1			
Projet :	~							
Beautiment III M BB BEC D								
Programme : HLM PR-REG D.	× 550							
							* Inform	nation obligatoire
				-1				
		Notes	Budget	Residentiel	Non residentiel	2020	2019	
PRODUITS								
oyers et revenus de location								
oyers		51612	36 997 \$	6 466 \$	7 877 \$	14 343 \$	46 397 \$	
Revenus d'électricité domestique		51622	4 564 \$	45 \$	466 \$	511 \$	785 \$	
Autres revenus de location résidenti	elle	51632	606 \$	79 \$	7\$	86 \$	5 442 \$	
Créances irrécouvrables (recouvrem	nent de créances) - net	51652	1 \$	-5 685 \$	-79 \$	-5 764 \$	-52 063 \$	
ocation des espaces non résidentie	els	51662	46 \$		4 654 \$	4 654 \$	7\$	
lotal des loyers et revenus de loc	ation	51600	42 214 \$	905 \$	12 925 \$	13 830 \$	568 \$	
Revenus des usagers et des orga	nismes							
Revenus services à la clientèle - Co	ntribution des usagers	51763	460 \$		24 \$	24 \$	79 \$	
Revenus services à la clientèle - Org	ganismes privés	51773	79 \$		67 \$	67 \$	711 \$	
Revenus services à la clientèle - Org	ganismes publics	51783	799 \$		78\$	78 \$	489 \$	
Total des revenus des usagers et	des organismes	51700	1 338 \$	0 \$	169 \$	169 \$	1 279 \$	Différence entre
								résidentiels ins
Autres revenus								Tableau 6 et les
Revenus d'intérêts		51861	100 \$	9 225 \$	490 \$	9 715 \$	71 578 \$	= (9 000 - 8 510
Revenus divers - Autres		51864	789.8	6 446 \$	64 \$	6 510 \$	4 839 \$	10 000 0 010
Revenus divers - Récupération de d	lépenses de sinistres	51866	4 666 \$	46 \$	979 \$	1 025 \$	270 \$	1
Autres subventions		51867	79 \$	466 \$	746 \$	1 212 \$	721 \$	
levenus inhabituels - Autres	Différence entre les revenus d'intérêts	51868	1 042 \$	10 253 \$	895 \$	11 148 \$	2 509 \$	
lotal des autres revenus	résidentiels inscrits au Tableau 6 et les intérêts	51800	6 676 \$	26 436 \$	3 174 \$	29 610 \$	79 917 \$	
TOTAL PRODUITS	créditeurs du l'ableau 8 = (10 000 - 775)	50000	50 228 \$	27 341 \$	16 268 \$	43 609 \$	81 764 \$	

6.3 POSTE 51867 : AUTRES SUBVENTIONS

Ce poste concerne les revenus/subventions « autres que le déficit d'exploitation » reçus en cours d'exercice.

Il s'agit d'un poste doublé, qui permet de distinguer les revenus/subvention « autres » qui seront transférés dans l'annexe C et ceux qui ne concernent que les NCOSBL.

Tout montant inscrit à ce poste à l'annexe C doit être détaillé dans l'annexe H.12.

6.4 POSTE 51866 : REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurances doivent être comptabilisés au poste **51866** – Revenus – Récupération des dépenses de sinistres lorsque le locataire responsable du sinistre est assuré.

Selon l'ampleur du sinistre, un maximum de 5 000 \$ sur la somme perçue sera retourné à la municipalité, couvrant ainsi la part assumée.

6.5 POSTE 51868 : REVENUS INHABITUELS

Il s'agit d'un poste doublé pour lequel certains revenus sont affectés SHQ et d'autres NCOSBL. Les montants seront alors transférés soit à l'annexe C et pris en compte dans le calcul du déficit, soit aux résultats NCOSBL.

Lorsqu'un montant est inscrit à ce poste à l'annexe C, il faut donner le détail de ces revenus dans l'annexe H.13

7 TABLEAU 7 : CHARGES

Les charges, établies conformément aux NCOSBL, doivent être inscrites dans ce tableau.

Les informations contenues dans ce tableau sont reportées par CEF dans l'état des résultats NCOSBL ainsi que dans l'annexe C.

Les organismes exploitant plus d'un projet doivent répartir les charges communes entre les différents projets (par exemple : frais d'audit, frais du conseil d'administration, frais d'administration) selon une évaluation réaliste de l'utilisation de la ressource.

Les dépenses inscrites au tableau des charges doivent :

- Être réparties entre les activités résidentielles et non résidentielles, si cela s'applique;
- Être comptabilisées au réel dans chaque EI.

Si le poste est associé à une annexe H, celle-ci doit être remplie et le montant doit correspondre à celui indiqué dans les états financiers.

Une colonne, à gauche du tableau, permet d'indiquer le numéro de la note aux états financiers qui apporte des précisions sur la dépense inscrite. Ces notes permettent de faciliter l'analyse de vos états financiers par la SHQ.

Pour ce qui concerne la comptabilisation des dépenses à ces postes, consulter le <u>Guide</u> <u>du budget 2021</u> et le <u>Guide de gestion du logement social, chapitre C, section 1, sujet 2.</u>

Tableau 7 - Charges Projet : PR-REG

Exercice terminé le : 31 décembre 2020

	Notes	Budget Résidentiel	Résidentiel	Non résidentiel	2020	2019	
ADMINISTRATION							
Administration des ressources humaines							
Salaires - Ressources humaines à l'administration	61111	4 646 \$	799 \$	7\$	806 \$	76 927 \$	
Salaires - Personnel à la sélection/location	61112	46 \$	79 646 \$	9 799 \$	89 445 \$	1 446 \$	
Avantages sociaux - Ressources humaines à l'administration	61131	46 \$	46 \$	24 \$	70 \$	79 359 \$	
Avantages sociaux - Personnel à la sélection/location	61132	446 \$	343 \$	67 \$	410 \$	1 035 \$	
Honoraires de gestion (Gestion et tenue de livres à contrat)	61192	44 \$	4 \$	46 \$	50 \$	1 105 \$	
Total Administration des ressources humaines	61100	5 228 \$	80 838 \$	9 943 \$	90 781 \$	159 872 \$	
Frais généraux d'administration							
Déplacements et séjours	61212	46 460 \$	6\$	54 \$	60 \$	482 \$	
Formation	61222	4 640 \$	46 \$	12 \$	58 \$	1 129 \$	
Frais du conseil d'administration (déplacements, repas, formations)	61232	464 \$	46 \$	8 \$	54 \$	8 318 \$	
Frais d'audit	61252	4 640 \$	466 \$	74 \$	540 \$	388 \$	
Communication	61262	64 \$	646 \$	4 \$	650 \$	720 \$	
Location/aménagement de bureau	61272	4 660 \$	64 \$	34 \$	98 \$	662 \$	
Achat/Location de matériel et d'équipement de bureau (mobilier, photocopieur) (SHQ)	61275	40 \$	38 \$	78 \$	116 \$	10 063 \$	Soustrait pour le calcul NCOSBL
Location de matériel et d'équipement de bureau (mobilier, photocopieur)	61275	345 \$	8 \$	97 \$	105 \$	850 \$	Soustrait pour le calcul SHQ
Intérêts et frais bancaires	61282	68 \$	79 \$	100 \$	179 \$	4 119 \$	
Honoraires professionnels et de services	61292	466 \$	798 \$	89 \$	887 \$	10 578 \$	
Total Frais généraux d'administration	61200	61 847 \$	2 197 \$	550 \$	2 747 \$	37 309 \$	
	Calcul SHQ	61 502 \$	2 189 \$	453 \$	2 642 \$	36 459 \$	Attention, il faut soustraire au total le poste 51652 - Créances irrécou net
Frais informatiques	Calcul NCOSBL	61 806 \$	7 844 \$	551 \$	8 393 \$	19 309 \$	car les creances infecouvrables sont avec les charges - trais géreraux d'adm pour les NCOSBL.
Contribution à la COGIWEB	61413	79 \$	732 \$	486 \$	1 218 \$	10 572 \$	rotal poste 61000 - (51652) cela donne une addition car le 51652 est negatit
Contrats d'entretien, de réparation d'équipement et de service Internet	61433	116 \$	145 \$	245 \$	390 \$	859 \$	
Achat/location de matériel informatique et développement de systèmes (SHQ)	61443	12 \$	316 \$	67 \$	383 \$	38 798 \$	Soustrait pour le calcul NCOSBL

7.1 POSTES DOUBLÉS

Comme pour les revenus, certains postes de dépenses sont affichés en double dans le tableau 8 – Charges. Cette double inscription permet le report de l'information à la fois aux états financiers NCOSBL et à l'état des résultats SHQ.

Il est important de concilier les deux formats de résultats.

Lorsqu'une dépense a un double poste au tableau des charges, il faut indiquer la dépense à la fois à la ligne SHQ et à la ligne NCOSBL.

Si une dépense capitalisable n'est pas capitalisée, il est nécessaire d'inscrire le montant de celle-ci afin qu'elle soit reportée et qu'elle apparaisse à l'état des résultats SHQ et aux états financiers NCOSBL.

Les postes pouvant être doublés pour le Programme HLM – volet privé sont les suivants :

- 61275
- 61443
- 62494
- 62497 (Nouveau)
- 63833 (Nouveau)

7.2 POSTES 61544 ET 62581 : AJUSTEMENT DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Les montants inscrits à ces postes peuvent être négatifs, selon le cas.

<u>Attention</u>: Les données financières présentées dans ces postes doivent avoir été préalablement autorisées par la SHQ. Les montants qui n'ont pas été reconnus ou qui n'étaient pas admissibles lors de l'exercice précédent ne peuvent pas être présentés à ces postes.

7.3 POSTE 62497 : AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Ce poste présente les dépenses exceptionnelles relatives à l'exploitation (autorisation de la SHQ obligatoire) ou aux dépenses engagées pour offrir un service (revenus équivalents autre que le centre de services).

Seuls les frais exceptionnels viennent réduire la contribution à la réserve d'autogestion au même titre que les dépenses inscrites aux postes 61747 et 61749.

7.4 POSTE 63833 : FRAIS DE SINISTRES

Ce poste a été créé en 2017 pour inscrire les frais associés à la réparation de dommages causés par un sinistre. Les dépenses engagées à la suite d'un sinistre dans un HLM privé ne sont pas partageables. Tous les frais de sinistres doivent être inscrits à ce poste, y compris la franchise.

Un tableau de suivi des sinistres présentant les coûts par El pour chaque sinistre et les revenus récupérés de l'assureur doit être joint aux états financiers.

8 TABLEAU 8 : SUIVI DES RÉSERVES

La notion de « Réserve d'autogestion » est la même pour les deux volets du Programme HLM (**HLM – volet public** et **HLM – volet privé)** au déficit d'exploitation.

Cependant, les notions de « Réserve immobilière (immeubles) » et « Réserve mobilière (meubles) » existent seulement dans le Programme **HLM – volet privé**.

Attention :

- Les soldes des réserves ne peuvent être négatifs;
- L'utilisation de la réserve ne peut -être supérieure au solde de la réserve.

<u>Rappel</u>

Les sommes cumulées dans les réserves autogestion, meubles et immeubles **doivent** être déposées dans un compte distinct (autre que le compte d'opérations courantes) ou placées (placement) et être comptabilisées au **poste « Encaisse et placements** réservés » dans le bilan.

La **note aux états financiers** audités doit mentionner clairement les catégories composant l'« encaisse et placements réservés » (encaisse distincte, dépôts à terme, etc.), et ce, par programme.

Si l'encaisse **n'est pas dans un compte distinct** du compte d'opérations courantes, la **note aux états financiers audités doit le spécifier**.

8.1 RÉSERVE D'AUTOGESTION

Dans le cadre du Programme HLM – volet privé, les organismes peuvent constituer une réserve d'autogestion.

La contribution maximale à cette réserve correspond au moins élevé des deux montants suivants :

1 % du dernier budget approuvé pour l'enveloppe ACE;

ou

L'économie dégagée dans l'enveloppe ACE (dépenses du 61749 et du 61747, dépenses exceptionnelles inscrites du 62497).

L'économie représente la différence entre le dernier budget approuvé pour l'enveloppe ACE et le montant total réel des dépenses comptabilisées aux divers postes de l'enveloppe ACE.

8.2 RÉSERVES MEUBLES ET IMMEUBLES

Les organismes subventionnés par le Programme HLM – volet privé doivent constituer une réserve immobilière (immeubles) et dans certains cas, une réserve mobilière (meubles) (*Guide du budget 2021* et *Guide de gestion du logement social*, chapitre C, section 2, sujet 1).

8.3 CONTRIBUTIONS AUX RÉSERVES

La contribution aux réserves est considérée comme une dépense pour le calcul du déficit d'exploitation.

	Écritures SHQ		Écritures NCOSBL				
Contribution aux réserves	Réserve d'autogestion (62631) Réserve de remplacement – Meubles (64641) Réserve de remplacement – Immeubles (64671) Encaisse	xx xx xx xx xx xx	Encaisse et placements réservés xx Réserve d'autogestion (62631) ²⁵ Réserve de remplacement – Meubles (64641) Réserve de remplacement – Immeubles (64671)	xx xx xx			

²⁵ L'inscription de la dépense sert au calcul du déficit d'exploitation SHQ. Une fois que les données ont été transférées à la SHQ, une écriture de redressement est nécessaire pour annuler la dépense aux postes 62631, 64641 et 64671 et présenter l'information financière conformément aux normes NCOSBL.

Guide de présentation du RFA 2021

		Actif net non affecté Affectation interne – Réserve d'autogestion Affectation interne – Réserve immobilière Affectation interne – Réserve mobilière	хх	xx xx xx xx
Intérêts créditeurs	Aucune écriture n'est nécessaire puisque les revenus d'intérêts générés par les placements affectés aux réserves ne font pas partie des revenus indiqués dans les	Encaisse et placements réservés Revenus d'intérêts ²⁶		xx xx
	annexes B et C.	Actif net non affecté Affectation interne –	хх	N/V
		Affectation interne – Réserve immobilière		xx
		Affectation interne – Réserve mobilière		XX

Les intérêts créditeurs seront pris en compte par la SHQ dans le suivi du solde de la réserve. La SHQ augmente le solde des réserves pour ces revenus d'intérêts créditeurs présentés à l'état d'évolution de l'actif net.

<u>Attention</u>: la contribution aux réserves meubles et immeubles est versée directement par la SHQ à la Caisse d'économie solidaire Desjardins pour les coopératives d'habitation. Toutefois, la coopérative reçoit ses états de compte régulièrement directement de la caisse.

8.4 UTILISATION DE LA RÉSERVE

La réserve d'autogestion ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été constituée. Les sommes accumulées peuvent servir à payer toutes les dépenses engagées par l'organisme, à l'exception de celles qui sont attribuables à l'organisation d'activités communautaires et sociales ainsi qu'à des ajustements salariaux (<u>Guide du</u> <u>budget 2021</u> et <u>Guide de gestion du logement social</u>, chapitre C, section 2, sujet 1).

La réserve immobilière (immeubles) peut être utilisée pour atténuer les coûts des travaux RAM pour des éléments tels que la toiture, la plomberie, le système de chauffage, etc.

²⁶ Augmentation du placement en fonction du montant des revenus d'intérêts.

La réserve mobilière (meubles) peut être utilisée pour atténuer les coûts liés au remplacement du mobilier.

<u>Attention</u>: Pour les réserves meubles et immeubles, une autorisation de la part du conseiller ou de la conseillère en gestion de la SHQ précisant leur utilisation est obligatoire.

	Écritures SHQ		Écritures NCOSBL	
Récupération du placement	Aucune écriture n'est exigée		Encaisse x: Encaisse et placements réservés	x xx
Dépenses	Dépense (selon la nature) Encaisse ou compte à payer Réserve d'autogestion (23610)* Réserve de remplacement – Meubles (23200)* Réserve de remplacement – Immeubles (23100)* Utilisation de la réserve d'autogestion (62731)** Utilisation de la réserve – Meubles (64741) Utilisation de la réserve – Immeubles (64741) Vtilisation de la réserve – Immeubles (64771) * Poste de passif dans la charte de la SHQ. ** Pour inscrire l'utilisation de la re	xx xx xx xx xx xx xx xx xx xx es comptes de	Utilisation de la réserve d'autogestion (62731) ²⁷ Utilisation de la réserve – Immeubles (64771) ²⁸ Utilisation de la réserve – Meubles (64741) Réserve d'autogestion (23610)* Réserve de remplacement – Meubles (23200)* Réserve de remplacement – Immeubles (23100)* * Poste de passif dans la charte des de la SHQ. Affectation interne – Réserve d'autogestion xi Affectation interne – Réserve immobilière xi Affectation interne –	xx xx xx xx xx xx xx comptes
			Actif net non affecté	хх

²⁷ L'inscription de la dépense sert au calcul du déficit d'exploitation SHQ. Une fois que les données ont été transférées à la SHQ, une écriture de redressement est nécessaire pour annuler l'utilisation de la réserve et les postes de passif (23610, 23100 et 23200) et présenter l'information financière conformément aux normes NCOSBL.

²⁸ Une fois que l'écriture de redressement est faite pour annuler l'utilisation de la réserve et le poste de passif, une deuxième écriture est nécessaire pour annuler la dépense et inscrire l'immobilisation dans le bilan.

Immobilisations	Dépense (selon la nature)	хх		Utilisation de la		
	Encaisse ou			réserve d'autogestion (62731) ²⁹ xx	
	compte à paver	xx		Utilisation de la réserve –	,	
		7.01		Immeubles (64771)	xx	
	Réserve d'autogestion			litilisation de la réserve –		
	(23610)*	vv		Meubles (64741)	vv	
	Réserve de remplacement –			Réserve d'autogestion		
	Meubles (23200)*	vv		(23610)*		vv
	Pésarya da romplacament -	~~		Résorve de remplacemen	+_	~~
	Immoubles (22100)*	vv		Moublos (22200)*	ι ι –	vv
	Initiation de la récorve	**		Résorve de romplacemen	+	~~
	d'autogostion (62721)**	~~~~		Immoubles (22100)*		
	u autogestion (62731)	XX		* Deste de passif dans la charte	dac ca	XX
	Utilisation de la reserve –				ues co	mptes
	Immeubles (64771)	XX				
	Oursation de la réserve –			Immobilisations	vv	
	Meubles (64741)	XX		Dénense (selon la nature)	30	vv
	* Deste de passif dans la charte d	oc cometor	do			~~
	a Poste de passir dans la charte d	es comptes	ae	Affectation interne -		
	** Afin d'inscrire l'utilisation de la	a réserve d	nc	Réserve d'autogestion	vv	
	le suivi de la SHO		1115	Affectation interno	~~	
				Récorvo immobilièro	~~~	
	Noto : Effot pul sur lo dóficit d'	ovnloitati	'n	Affectation interna	**	
	Note : Effet flat sur le deficit d	exploitatio	<i>/</i> /1.	Affectation interne –		
				A stif not non offerté	XX	
				Actif het non affecte		XX
				Actif net non affecté	xx	
				Actif net investi en		
				immobilisations		vv
				initiopilisations		**

<u>Attention</u>: l'information sur l'utilisation de la réserve meubles ou de la réserve immeubles pour une coopérative qui a fait l'objet d'un budget sera transmise par la Caisse d'économie solidaire Desjardins pour que la coopérative puisse sortir les fonds. Si l'utilisation n'a pas fait l'objet d'un budget, mais qu'elle est autorisée en cours d'année par le conseiller ou la conseillère en gestion de la SHQ, la Caisse d'économie solidaire

²⁹ L'inscription de la dépense sert au calcul du déficit d'exploitation SHQ. Une fois que les données ont été transférées à la SHQ, une écriture de redressement est nécessaire pour annuler l'utilisation de la réserve et les postes de passif (23610, 23100 et 23200) et présenter l'information financière conformément aux normes NCOSBL.

³⁰ Une fois que l'écriture de redressement est faite pour annuler l'utilisation de la réserve et le poste de passif, une deuxième écriture est nécessaire pour annuler la dépense et inscrire l'immobilisation dans le bilan.

Desjardins devra obtenir l'autorisation de la SHQ avant de remettre les fonds à la coopérative.

8.5 INTÉRÊTS CRÉDITEURS DES RÉSERVES

Les intérêts créditeurs des réserves doivent être saisis dans le tableau 9 – Suivi des réserves.

Le montant saisi ne comprend que les intérêts créditeurs sur les placements des réserves, contrairement au montant inscrit au poste 51861 qui, lui, comprend tous les intérêts créditeurs.

Seule la différence entre le montant du tableau 6 – Produits et celui du tableau 9 – Suivi des réserves sera prise en compte dans l'annexe C pour le calcul du déficit d'exploitation alors que pour les NCOSBL, le montant doit contenir tous les intérêts créditeurs de l'exercice, y compris les intérêts sur les placements des réserves.

CEF va soustraire automatiquement du poste 51861 les intérêts inscrits dans le tableau 9 pour le calcul de la subvention de la SHQ à l'annexe C. Pour plus de détail, voir le point <u>Poste 51861 : Revenus d'intérêts</u> de cette section.

9 TABLEAU 10 : ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'actif net correspond à la différence entre les actifs et les passifs à la date de fin de l'exercice financier. L'état de l'évolution de l'actif net (ÉÉAN) en explique la variation depuis le dernier exercice.

Le tableau 10 – ÉÉAN est rempli en grande partie par CEF à partir des informations saisies dans les tableaux 1 à 8. Les composantes de l'actif net sont disposées en colonnes et son évolution est décrite dans les lignes. Le solde de fin de chacun des postes est reporté au bilan.

Pour les organismes qui gèrent plusieurs programmes, il y aura un ÉÉAN par EI et un ÉÉAN pour l'ensemble de l'organisme.

Organisme : ' Tableau 10 - État de l'évolution de l'actif net Programme : HLM PR-REG DX Exercice terminé le : 31 décembre 2020		Affectatior - Amortiss + Gain en - Perte en Total	n de l'exercice ement immo. capital NCOS capital NCOS	Apport report NCOSBL BL BL BL	té 841 \$ 134 132 \$ 842 \$ 0 \$ - 132 449 \$		Résultats d = -160 999	le -293 448 \$ 1	\$132 4 Fotal du dé	49 \$ ficit NCOSBL
L'additio inscrit au	n de ces réserves dor i Bilan dans Encaisse	ne le total et placement			R				1	`
réservés	de l'année comparati	ve.				Autres	Investi			
	Parts sociales	Récerve l'autogestion	Réserve immobilière	Réserve mobilière	Réserve générale	affectations internes in	en nmobilisations	Actif net non affecté	2020 Total	2019 Total
Solde d'ouverture avant redressements	4 795 \$	18 538 \$	12 963 \$	3 568 \$	10 828 \$	3 513 5	-10 259 \$	-387 699 \$	-343 753 8	8 591 \$
Redressements	\$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	05	\$	s	0 \$	0 \$
Solde d'ouverture après redressements	4 795 \$	18 538 \$	12 963 \$	3 568 \$	10 828 \$	3 513 \$	-10 259 \$	-387 699 \$	-343 753 \$	8 591 \$
Plus : Surplus ou (déficit)							-132 449 \$	-160 999 \$	-293 448 \$	-398 176 \$
Affectations internes : Les données de cette	e section proviennent t	outes du Tab	leau 8 - Suivi	des réserves.	Année en cour	s				
Partie résidentiel + Pa Plus : Contribution aux réserves	artie non résidentiel	125 \$	132 \$	805 \$	420 \$	842 \$		-2 324 \$	0 \$	
Plus : Intérêts créditeurs		7 956 \$	87\$	722 \$	520 \$	710 \$		-9 995 \$	0 \$	
Moins : Utilisation des réserves		814 \$	289 \$	365 \$	735 \$	125 \$		-2 328 \$	0 \$	
Investi en immobilisations :										
Plus : Acquisition/disposition d'immobilisations				Provier	nt Tableau 3 - I	Immobilisations	518 227 \$	-518 227 \$	0 \$	
Plus : Don d'immobilisations non amortissables					Provient	Tableau 3 - Imr	nobilisations	25 466 \$	25 466 \$	31 518 \$
Plus : Augmentation des apports reportés				Provient d	u Tableau 5 - A	Apports reportés	s -5 117 \$	5 117 \$	0 \$	
Plus : Augmentation/remboursement dettes à LT et portion	à CT			Provient du T	ableau 4 - Dett	tes à long terme	-415 \$	415 \$	0 \$	
Parts sociales	\$								0 \$	4 645 \$
Autres affectations internes		4 735 \$	118 \$	1 388 \$	533 \$	8 001 \$		89 \$	14 864 \$	8 981 \$
Autres							1 313 \$	646 \$	1 959 \$	688 \$
								/		
Solde de fin	4 795 \$	30 540 \$	13 011 \$	6118\$	11 566 \$	12 941 \$	371 300 \$	-1 045 183 \$	-594 912 \$	-343 753 \$
	=					=======================================				
		7	VE							
L'addition de ces réserves donne le total inscrit au Bilan dans Encaisse et placements réservés de l'année courante.										

10 TABLEAU 11 : BILAN DE L'ORGANISME

Le bilan, aussi appelé « État de la situation financière », présente les actifs, les passifs et l'actif net de l'organisme à la fin de l'exercice financier.

Les actifs et passifs à court terme sont classés séparément des actifs et passifs à long terme, ce qui permet de distinguer les fonds disponibles rapidement ainsi que les obligations financières à long terme de l'organisme.

L'actif net ou l'excédent ou déficit accumulé indique, quant à lui, les ressources qui pourront être consacrées aux activités futures.

Une partie des informations contenues dans le tableau 11 provient des autres tableaux de saisie.

Organisme :

Tableau 11 - Bilan de l'organisme

Exercice terminé le : 31 décembre 2020

	Notes	HLM privé (Dx)	2020	2019	
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	31100	\$	0 \$	0 \$	
Placements à court terme	31200	145 \$	145 \$	6 454 \$	
Débiteurs	31300	26 795 \$	26 795 \$	11 645 \$	Provient du Tableau 2 - Débiteurs
Avances à un apparenté	31400	\$	0 \$	7 453 \$	
Frais payés d'avance	31500	11 223 \$	11 223 \$	91 563 \$	
Stocks	31600	14 \$	14 \$	8 456 \$	
Créances interfonds	31700	\$	0 \$	0 \$	
Autres actifs à court terme	31900	12 \$	12 \$	34 568 \$	
TOTAL ACTIF À COURT TERME	31000	38 189 \$	38 189 \$	160 139 \$	
RÉSERVE HYPOTHÉCAIRE	32100		0 \$	0 \$	
ENCAISSE ET PLACEMENTS RÉSERVÉS	32210	49 669 \$	49 669 \$	35 069 \$	Calcul provient du Tableau 10 - ÉÉAN Réserves permises SHQ seulement
AUTRES PLACEMENTS	32220	22 \$	22 \$	97 654 \$	
AUTRES PLACEMENTS RÉSERVÉS	32230	544 \$	544 \$	6 435 \$	
SUBVENTIONS À RECEVOIR	32300	84 034 \$	84 034 \$	4 789 \$	
IMMOBILISATIONS	32400	852 950 \$	852 950 \$	468 013 \$	Provient du Tableau 3 - Immobilisations Colonnes Valeur Nette
AUTRES ACTIFS À LONG TERME	32900	1 443 \$	1 443 \$	24 245 \$	
TOTAL ACTIF À LONG TERME	32000	988 662 \$	988 662 \$	636 205 \$	
TOTAL DE L'ACTIF	30000	1 026 851 \$	1 026 851 \$	796 344 \$	

	Notes	HLM prive (Dx)	2020	2019
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Découvert de banque	31100	3 233 S	3 233 S	3 468 S
Créances interfonds	41210	2	2 0	2 0
Marge de crédit	41220	23 S	23 S	250 000 S
Avances temporaires - RAM-C	41230		20	20
Créditeurs	41300	52 S	52 S	9 765 S
Frais courus	41400	2 382 \$	2 382 \$	3 465 S
Avances d'un apparente	41500	23 S	23 S	4 712 \$
Subvention reçue d'avance	41600	2 156 \$	2 156 S	9 712 S
Autres passifs à court terme	41700	233 S	233 S	875 S
Portion à court terme des apports reportés	41800	82 5	82 S	567 S
Portion à court terme de la dette à long terme	41908	2 079 \$	2 079 S	1911 \$
Provient du Tableau 4 - Dettes à long te	ermea			
TOTAL PASSIF & COURT TERME	41900	10 263 \$	10 263 \$	284 475 \$
Provient du Tableau 5 - Apports				
APPORTS REPORTÉS	42100	30 796 5	30 796 \$	18 207 \$
DETTE À LONG TERME	42200	80 704 5	80 704 %	80.441.5
ALTERS DASSIES & LONG TERME	42900	1 500 000 5	1 500 000 \$	756.974.9
INTRESTRISSION DATA TRAFE	72500			7303743
TOTAL DASSES & LONG TROUP	40000	1 611 600 6	1 611 600 6	055 600 6
TOTAL PASSIF A LONG TERME	42000	2 000 110 1	1 011 300 \$	800 622 \$
TOTAL DU PASSIF		1 621 763 \$	1 621 763 S	1 140 097 S
ACTIF NET	Proviennent	du Tableau 10 -	ÉÉAN solde	de fin
AFFECTATIONS INTERNES				
Reserve d'autogestion.	45210	30 540 S	30 540 S	18 538 S
Réserve immobilière	45220	13 011 \$	13 011 S	12 963 S
Réserve mobilière	45230	6 118 S	6 118 S	3 568 \$
Réserve de gestion hypothécaire	45240		2 0	2 0
Réserve de gestion pour l'exploitation	45250		2 0	2 0
Réserve générale	45260	11 566 S	11 566 S	10 828 S
Autres affectations internes	45290	12 941 S	12 941 S	3 513 S
PARTS SOCIALES (note)	45160	4 795 S	4 795 S	4 795 S
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	45300	371 300 S	371 300 S	-10 259 S
NON AFFECTÉ	45400	-1 045 183 \$	-1 045 183 S	-387 699 S
TOTAL ACTIF NET	45000	-594 912 \$	-594 912 \$	-343 753 S
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	40000	1 026 851 \$	1 026 851 \$	796 3 44 \$

11 ANNEXE F - VARIATIONS DES CONTRIBUTIONS

Lorsque des corrections sont apportées au calcul de la subvention après l'approbation des états financiers par la SHQ, des écritures de redressement doivent être effectuées dans la comptabilité de l'organisme dans les postes concernés, dans le bilan établi selon les NCOSBL et dans l'annexe F – Variation des contributions de tous les EI. Ces écritures de redressement n'ont pas de répercussions sur le calcul de la subvention de la SHQ (déficit d'exploitation) qui paraît dans les annexes B et C. Elles concernent le déficit d'exploitation de l'exercice précédent et des exercices antérieurs.

11.1 EXPLICATION DE L'ANNEXE F

Voici un exemple d'annexe F ainsi qu'une explication des différents postes :

Tableau 66 : Annexe F - Variations des contributions					
Organisme : Programme : HLM PR-REG DX	Mois de la fin d'année financiè	re : Décembre 2020	Année financière :		
	-	2020 Total	2019 Total		
VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE TOUS LES ENSEMBLES IMMOBILIERS DU PROGRAMME D'HABITATION À LOYER MODIQUE					
Solde du début 1		\$	\$		
REDRESSEMENTS 2 Corrections du déficit de l'exercice précédent – An Autres	nexe D	\$ \$	15] s 2 s		
Solde redressé		0 \$	32 \$		
TRANSACTIONS RELATIVES AUX EXERCICES Retenues par la SHQ a Reçues de la SHQ b Remboursement par l'organisme c Autres d	ANTÉRIEURS 3	\$ \$ \$ \$ \$ \$	2 \$ 4 \$ 1 \$ 0 \$		
Solde des exercices antérieurs		0\$	39 \$		
TRANSACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE EN Déficit a	N COURS 4	-88 587 \$	-190 891) ş		
Selon confirmation SHQ : Retenues par la SHQ b Reçues de la SHQ c Remboursement par l'organisme d Autres		S S S S S	121 \$ 31 \$ 3313 \$ 13 \$		
Solde de l'exercice		-88 587 \$	-187 413 \$		
Solde de la fin (24100) 5		-88 587 \$	-187 374 \$		

- Solde de début : correspond au solde de fin de l'année précédente de la « Variation des contributions – HLM ».
- 2. Redressements : fait l'objet de certains redressements du solde d'ouverture pouvant être nécessaires selon le rapport d'approbation des états financiers de l'année précédente. À moins d'avis contraire de la SHQ, les redressements ne doivent pas avoir d'effet sur le déficit d'exploitation de l'année courante. Ils doivent aussi être inscrits à la ligne « Corrections au déficit de l'exercice précédent – Annexe D », dans la section « Redressements ».
- 3. Transactions relatives aux exercices antérieurs : présente les redressements aux exercices antérieurs provenant des encaissements et/ou des déboursés durant l'exercice courant affectant les exercices antérieurs. Ces redressements ne concernent pas ceux de la section 2 ci-dessus. Se référer aux tableaux 1 à 3 qui suivent pour la provenance des montants sur les confirmations des données comptables.
 - a) Retenues par la SHQ : correspond aux sommes que l'organisme aurait dû rembourser à la SHQ et qui ne constituent ni du financement ni des frais de refinancement relatifs aux exercices antérieurs (inscrire le montant en positif ou en négatif selon les circonstances).
 - b) Reçues de la SHQ : correspond au total des sommes réellement reçues de la SHQ (déficit d'exploitation) par l'organisme, excluant les sommes retenues par la SHQ à l'égard des exercices antérieurs (inscrire le montant en positif).
 - c) Remboursement par l'organisme : correspond au total des remboursements faits par l'organisme ou de montants compensés par la SHQ à l'égard des exercices antérieurs (inscrire ce montant en négatif ou en positif selon les circonstances).
 - d) Autres : correspond à tout autre redressement nécessaire.
- 4. Transactions relatives à l'exercice en cours : permettra à l'organisme de comparer la subvention de la SHQ, établie en fonction du déficit réel de l'exercice, par rapport au déficit sur une base budgétaire. Se référer aux tableaux 1 à 3 qui suivent pour la provenance des montants sur les confirmations des données comptables.
 - a) Déficit : correspond au déficit réel de l'exercice inscrit aux « Résultats sommaires SHQ » dans le RFA (ce montant sera reporté automatiquement).
 - **b)** Retenues par la SHQ : correspond aux sommes que l'organisme aurait dû rembourser à la SHQ et qui ne constituent ni du financement ni des frais de refinancement (inscrire le montant en positif).
 - c) Reçues de la SHQ : correspond au total des sommes réellement reçues de la SHQ (déficit d'exploitation) par l'organisme sur une base budgétaire, excluant les sommes retenues par la SHQ (inscrire ce montant en positif).
 - **d)** Remboursement par l'organisme correspond au total des remboursements faits par l'organisme (inscrire ce montant en négatif).

6. Solde de la fin :

- Si le solde est négatif, inscrire une « Subvention à recevoir »;
- Si le solde est positif, inscrire une « Subvention à payer ».

11.2 EXEMPLES DE REDRESSEMENTS

Dépenses/Revenus non admissibles :

Une correction peut être nécessaire si une dépense n'est pas admissible et qu'elle n'avait donc pas dû se retrouver dans le déficit.

Écritures de redressement	<u>Répercussions sur l'annexe F</u>			
Actif net non affecté – Surplus (ou déficit) Subvention à payer SHQ – Programme HLM – volet privé	xx xx	Inscrire le montant en positif à la ligne « Correction du déficit de l'exercice précédent – Annexe D » dans la colonne « SHQ ».		

Redressement de la réserve d'autogestion :

Redressement de la réserve d'autogestion parce que la contribution à la réserve de l'exercice précédent était trop élevée.

Écritures de redressement	<u>Répercussions sur l'annexe F</u>		
Affectation interne – Réserve d'autogestion	ХХ	Inscrire le montant en positif à la ligne	
Actil het non affecte	XX	précédent – Annexe D » dans la colonne	
Actif net non affecté – Surplus (ou déficit) Subvention à payer SHQ –	ХХ	« SHQ ».	
Programme HLM – volet privé	ХХ		

12 AUTRES CONCEPTS ET ÉCRITURES

12.1 INTÉRÊTS COURUS

Hypothèque	Information pour la SHQ	NCOSBL	Régularisation
Biens détenus	Sans intérêts courus ³¹	Avec intérêts courus ³²	Oui, car l'organisme est propriétaire. Par conséquent, la dette doit comprendre les intérêts courus.

13 SOMMES DUES À LA SHQ

Dans le cas du Programme **HLM – volet privé – déficit d'exploitation**, comme la notion de travaux RAM-C n'existe pas, **un seul chèque** doit être transmis à la SHQ avec le formulaire approprié à l'adresse suivante :

Société d'habitation du Québec Direction du suivi financier des programmes Édifice Marie-Guyart 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau Aile Jacques-Parizeau, 4^e étage Québec (Québec) G1R 5E7

³¹ Les versements mensuels constituent la dépense admissible à la subvention pour l'année.

³² Pour obtenir le montant de la dépense d'intérêts, il faut soustraire les intérêts du 1^{er} janvier 2020 et ajouter les intérêts du 1^{er} janvier 2021. Le montant des intérêts courus correspond aux intérêts de janvier 2021.

Guide de présentation du RFA 2021

CHAPITRE 4 : ANNEXES H

Pour que les états financiers remis à la SHQ soient complets, les organismes doivent remplir les annexes H afin de décrire les dépenses et les opérations comptabilisées.

Les annexes se rapportent à des postes précis de la charte des comptes.

Une description détaillée pour chacune des données financières présentées dans l'annexe doit être donnée. Les informations doivent être fournies par programmes (HLM – volet public DX, HLM – volet privé DX, HLM – volet privé RI) et pour certaines annexes, par EI.

Le respect de la nature des dépenses pour lesquelles le budget est accordé est aussi important que le budget lui-même. La nature des dépenses doit être conforme à la charte des comptes.

Les annexes H à remplir sont les suivantes :

1 ANNEXE H.1 : POSTE 61111 – SALAIRES – RESSOURCES HUMAINES À L'ADMINISTRATION

Ce poste concerne les salaires du personnel attitré à l'administration. Le détail inscrit dans l'annexe permettra de faire les liens avec les autres postes qui pourraient être concernés par des reclassements et des régularisations.

Ces régularisations toucheront par exemple l'attribution d'une partie du salaire du directeur aux opérations du CS (61758) ou à la gestion d'autres offices d'habitation (62497), mais pas l'attribution du salaire du directeur et du personnel administratif aux programmes ACL, LAQ et AR, car il faut faire une répartition systémique des dépenses de salaires administratifs, donc une imputation tout au cours de l'année financière directement aux postes de salaires.

2 ANNEXE H.2 : POSTE 61749 – AUTRES DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Les dépenses inscrites à ce poste sont de nature non récurrente et à caractère exceptionnel. Elles doivent avoir fait l'objet d'un budget autorisé ou d'une autorisation écrite en cours d'exercice financier de la part du conseiller ou de la conseillère en gestion de la SHQ.

Si une économie existe dans l'enveloppe ACE, les dépenses associées à ce poste doivent y être transférées selon leur nature avant de faire le calcul de la contribution à la réserve d'autogestion.

<u>Attention :</u> Les dépenses de congrès pour les offices d'habitation de 250 logements et moins ne doivent plus être inscrites à ce poste, mais au poste 61743 – Frais de congrès.

3 ANNEXE H.3 : POSTE 62484 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES

Ces dépenses concernent le coût des contrats pour l'inspection et l'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation, de plomberie, d'électricité et de sécurité. S'ajoute à ces dépenses le coût qu'un organisme assume pour des tests d'évaluation de la qualité de l'eau potable, l'entretien des puits artésiens et des fosses septiques, ainsi que la fumigation.

Ce poste est préinscrit pour tous les organismes subventionnés au déficit d'exploitation à partir des derniers budgets approuvés disponibles. Pour pouvoir inscrire une dépense à ce poste, celle-ci doit être de nature récurrente (maximum tous les deux ans) pour l'inspection des systèmes et pour le remplacement et l'entretien des pièces primaires liées à l'inspection. Pour les besoins budgétaires supplémentaires, une autorisation écrite de la part du conseiller ou de la conseillère en gestion de la SHQ est requise.

Les dépenses suivantes, entre autres, ne doivent pas être comptabilisées à ce poste :

- Le coût des pièces de remplacement qui ne sont pas incluses au contrat d'inspection et d'entretien : ce coût sera plutôt inscrit au poste concerné, par exemple l'enveloppe ACE, le RAM-C ou le RAM-D;
- Les dépenses liées aux ascenseurs : elles doivent être inscrites au poste 62389, à moins de se qualifier pour le RAM;
- Les dépenses liées aux réparations : ces dernières sont des dépenses d'exploitation à inscrire dans l'enveloppe ACE;
- Le coût d'un contrat avec une centrale d'appel afin d'assurer la surveillance et la sécurité : ce coût doit être inscrit au poste 62371 de l'enveloppe ACE;
- Le coût d'un contrat pour l'entretien et la réparation de portes à ouverture automatique : ce coût doit être inscrit au poste 62384 de l'enveloppe ACE.

4 ANNEXE H.4 : POSTE 62494 – ACHAT/LOCATION D'ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN ET DE MATÉRIEL ROULANT

Ce poste comprend des dépenses d'acquisition/location d'équipement d'entretien et de matériel roulant. Il comprend aussi les acquisitions capitalisables en vertu des normes NCOSBL qui ne sont pas considérées ailleurs dans le RFA. Par exemple, la saisie dans le RFA permet l'inscription d'une acquisition aux postes suivants : 61275, 61443, RAM-D et 66921.

Les dépenses doivent avoir fait l'objet d'un budget autorisé ou d'une autorisation écrite en cours d'exercice financier de la part du conseiller ou de la conseillère en gestion de la SHQ.

5 ANNEXE H.5 : POSTE 62497 – AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend des dépenses exceptionnelles d'exploitation ou les dépenses engagées pour rendre des services pour lesquels un revenu est perçu. Il y aura donc par exemple comme transactions :

- Les dépenses relatives aux services hors panier de base du CS;
- Les dépenses relatives à la gestion d'autres OH;
- Les dépenses relatives aux bris par les locataires qui leur sont facturées.

Pour les opérations financières ayant un revenu, le détail des informations doit permettre de faire les liens avec les postes de revenus. Les dépenses pour la gestion d'autres offices d'habitation ou pour tout autre service rendu contre rémunération doivent être détaillées par nature.

Un déficit ne peut être créé pour les opérations inscrites à ce poste. L'excédent des dépenses sur les revenus sera inscrit par la SHQ dans l'enveloppe ACE à son poste concerné.

6 ANNEXE H.6 : POSTE 66923 – SOUTIEN À LA CLIENTÈLE

Ce poste est normé à 22 \$ par logement. Il comprend toutes les dépenses, sans exception, pour le soutien à la clientèle. Si l'organisme décide d'utiliser le budget du poste 66921 – Activités communautaires et sociales ou une partie de celui-ci pour faire du soutien à la clientèle, les dépenses doivent être inscrites dans ce poste-ci et non pas au poste 66921.

Les dépenses doivent être détaillées par activités et par nature.

Le détail des revenus servant à couvrir l'excédent de la norme doit également être présenté afin que le résultat soit équivalent au montant de la norme. À noter que la comptabilisation au net dans un poste de bilan sans présenter tous les revenus et toutes les dépenses dans l'état des résultats n'est pas permise et n'est pas conforme aux NCOSBL.

Le détail des informations doit permettre de faire les liens avec les postes de revenus.

Tout excédent de la norme doit être compensé par des revenus qui proviennent de l'externe inscrits aux postes 51864, 51867 ou 51672 (revenus d'antennes). Les revenus de laveuses et sécheuses ne peuvent servir pour le soutien à la clientèle. Seules les sources de revenus externes pourront servir à cette fin. Pour les revenus d'antennes, l'autorisation doit avoir été obtenue au préalable auprès de la SHQ afin de pouvoir les utiliser pour les activités de soutien à la clientèle.

Un déficit ne peut être créé pour ces diverses activités, donc aucun excédent des dépenses sur les revenus n'est permis. Par contre, si l'organisme reçoit une subvention qui est affectée spécifiquement au soutien à la clientèle (ex. : une subvention provenant des CSSS) et que les revenus excèdent les dépenses, le surplus doit être inscrit dans les revenus reportés (ou apports reportés), par voie de note au bilan dans les états financiers.

7 ANNEXE H.7 : POSTE 66921 – ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES

Ce poste est normé à 15 \$ par logement. À cette norme peuvent s'ajouter les dépenses de projets ID²EM autorisées. Il comprend toutes les dépenses sans exception pour les activités communautaires et sociales. Si l'organisme utilise ce budget ou une partie de celui-ci pour faire plutôt du soutien à la clientèle, les dépenses doivent être inscrites au poste 66923 – Soutien à la clientèle.

Le total des dépenses doit être détaillé par activités et par nature.

Le détail des revenus servant à couvrir l'excédent de la norme doit également être présenté afin que le résultat donne le montant de la norme. La comptabilisation au net dans un poste de bilan sans présenter tous les revenus et toutes les dépenses dans l'état des résultats n'est pas permise et n'est pas conforme aux NCOSBL.

Le détail des informations doit permettre de faire les liens avec les postes de revenus. L'utilisation de la réserve d'autogestion n'est possible qu'exceptionnellement, pour des biens durables achetés, tels qu'une balançoire.

Tout excédent de la norme doit être compensé par des revenus qui proviennent de l'externe inscrits aux postes 51864 ou 51867. Les revenus inscrits au 51864 ne peuvent être ceux provenant de laveuses et sécheuses.

Un déficit ne peut être créé pour ces diverses activités, donc aucun excédent des dépenses sur les revenus. Par contre, si l'organisme reçoit une subvention qui est affectée spécifiquement aux activités communautaires (ex. : subvention de la ville pour un parc de jeux ou une patinoire) et que les revenus excèdent les dépenses, le surplus doit être inscrit dans les revenus reportés (ou apports reportés), par voie de note ou au bilan dans les états financiers.

8 ANNEXE H.8 : POSTE 61252 – FRAIS D'AUDIT

L'information à présenter doit faire la conciliation entre les frais courus au début d'exercice et ceux à la fin.

Les honoraires d'audit pour le RAM pour les offices d'habitation ayant eu le mandat de le faire doivent être inscrits dans ce poste.

9 ANNEXE H.9 : POSTE 61192 – HONORAIRES DE GESTION ET 61292 – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DE SERVICE

Les dépenses inscrites à ces annexes doivent être détaillées par nature et selon les événements les ayant occasionnées : par exemple, un montant pour des honoraires d'avocat pour des causes devant le Tribunal administratif du logement et un montant pour des honoraires d'avocat pour le congédiement d'un employé.

Autre exemple, l'office d'habitation géré par un autre office d'habitation inscrit dans le poste 61292 la facture reçue.

10 ANNEXE H.10 : POSTE 61743 – FRAIS DE CONGRÈS

Ce poste est préinscrit pour certains organismes.

Le détail des dépenses doit se faire par nature de dépenses (frais d'inscription, frais de déplacement et séjour, frais de repas).

11 ANNEXE H.11 : POSTE 51864 – REVENUS DIVERS

Le détail doit être donné par nature de revenus et permettre de faire les liens avec les postes de dépenses, particulièrement le poste 62497. Le détail doit également présenter séparément les revenus liés aux activités de soutien à la clientèle (66923) et les revenus liés aux activités communautaires et sociales (66921).

12 ANNEXE H.12 : POSTE 51867 – REVENUS DE SUBVENTIONS AUTRES QUE CELLES DE LA SHQ

Les subventions autres que celles reçues de la SHQ doivent être détaillées par sources de revenus et par types d'utilisation (66923, 66921, autre), et permettre de faire les liens avec les postes de dépenses, particulièrement les postes 62497, 66921 et 66923.

Les subventions octroyées pour des mesures d'efficacité énergétique (par Hydro-Québec, Énergir, etc.) doivent être inscrites au poste 51864 si les subventions ne se qualifient pas pour être inscrites avec le RAM ou si la subvention à recevoir n'a pas été inscrite au moment de l'exécution des travaux majeurs.

13 ANNEXE H.13 : POSTE 51868 – REVENUS INHABITUELS

Ces revenus ne proviennent pas des activités régulières de l'organisme. Il peut s'agir de la vente de biens meubles, d'un remboursement d'impôts municipaux ou de taxes scolaires payées en trop, du remboursement exceptionnel de taxes à la consommation, ou de tout autre revenu d'exception.

Le détail doit être fait par sources de revenus.

14 ANNEXE H.14 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cette annexe devra être remplie pour toute dépense non reconnue par la SHQ, mais que le conseil d'administration de l'organisme et la municipalité acceptent d'assumer, ou pour une dépense qui n'est pas partageable avec la municipalité (dépense à 100 % SHQ). Par exemple :

- Les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration : il faut inscrire le montant et le poste où est comptabilisée cette dépense non reconnue;
- Les mauvaises créances (poste 51652) concernant la facturation aux locataires pour la câblodistribution qui ne sont pas reconnues;
- La facture de la câblodistribution au poste 61262 ou autre concernant les mois où un logement est vacant et dont la mensualité n'a pas été refacturée aux locataires. Cette dépense est aussi non reconnue;
- Une dépense devant être assumée à 100 % par la SHQ, en spécifiant le poste où est comptabilisée cette dépense.

Doit paraître dans cette annexe toute autre information supplémentaire qu'il est pertinent de porter à l'attention de la SHQ ou que la SHQ a demandée dans des communications au cours de l'exercice.

15 ANNEXE H.15 : EXPLICATION DES DÉPASSEMENTS DE L'ENVELOPPE ACE

Si les dépenses de l'enveloppe ACE excèdent le budget autorisé (après comparaison entre les données de l'exercice financier en cours et celles de l'exercice financier précédent),
il faut expliquer ces dépassements. Les explications doivent être claires et faciliter la compréhension des écarts.

16 ANNEXE H.16 : EXPLICATION DE L'UTILISATION DES RÉSERVES

L'utilisation des réserves doit être détaillée par nature des dépenses et par postes (poste où est inscrite la dépense compensée par l'utilisation et poste d'utilisation de la réserve).

Le détail des informations doit permettre de faire les liens avec les autres annexes concernées. Par exemple, l'information de l'achat d'une balançoire par le biais de l'utilisation de la réserve d'autogestion paraît dans l'annexe H.7 – Poste 66921, car la dépense doit être inscrite à ce poste.

L'inscription des EI est exigée pour les réserves de remplacement meubles et immeubles seulement. La réserve d'autogestion est une réserve pour l'organisme.

17 ANNEXE H.17 : DÉTAIL DES FRAIS COURUS À PAYER

Le détail doit donner l'information par types de transaction.

Par exemple, le salaire à payer du directeur, les autres salaires à payer, les vacances à payer au directeur, les autres vacances à payer, l'électricité, le combustible, les rétros, etc.

Les frais courus à payer sont pris en compte dans le calcul de la subvention de la SHQ, sauf pour certains frais qui figurent dans le regroupement « Financement » (voir <u>Intérêts</u> <u>courus (HLM public)</u>et <u>Intérêts courus (HLM privé)</u>.

18 ANNEXE H.18 : DÉTAIL DES FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Le détail doit donner l'information par types de transaction. Par exemple, les assurances, les contrats d'entretien, etc.

Les frais payés d'avance sont pris en compte dans le calcul de la subvention de la SHQ, sauf pour les frais qui figurent dans le regroupement « Financement (voir <u>Intérêts courus</u> (HLM public) et <u>Intérêts courus (HLM privé)</u>.

CHAPITRE 4 : EXEMPLES ET ÉCRITURES COMPTABLES

1 ÉCRITURES EN COURS D'ANNÉE

1.1 RÉCEPTION DES VERSEMENTS

En supposant qu'il n'y ait qu'un seul versement annuel pour le DX et le RAM-C, voici l'écriture comptable à utiliser pour les subventions reçues de la SHQ et de la municipalité :

Encaisse	133 500 \$
Avances reçues RAM-C	100 000 \$
Avances reçues SHQ	33 500 \$

Encaisse	6 500 \$
Subvention municipale	6 500 \$

1.2 RÉCEPTION DES VERSEMENTS PSL

En supposant qu'il n'y ait qu'un seul versement annuel pour le PSL, voici l'écriture comptable à utiliser pour les subventions reçues de la SHQ et de la municipalité :

Encaisse	100 000 \$
Avances reçues PSL	100 000 \$

Encaisse	5 000 \$
Subvention municipale PSL	5 000 \$

1.3 PAIEMENT AUX ORGANISMES PROPRIÉTAIRES DES VERSEMENTS AUX BÉNÉFICIAIRES PSL

67947 – Versements aux bénéficiaires	90 000 \$
Encaisse	90 000 \$

1.4 FRAIS D'ADMINISTRATION REÇUS AVEC LE VERSEMENT AUX BÉNÉFICIAIRES

67957 – Frais d'administration PSL	10 000 \$
61524 – Frais d'administration PSL	10 000 \$

1.5 FRAIS DE LIVRAISON (POSTE 67967)

67967 – Frais de livraison	480 \$
61534 – Frais de livraison PSL	480 \$

1.6 TRAVAUX RAM-C RÉALISÉS (POSTES 644XX)

Compte 64452	2 500 \$	
Compte 64454	2 500 \$	
Encaisse	ļ į	5 000 \$

1.7 COMPTABILISATION D'AUTRES DÉPENSES (EX. : POSTES 61000 ET 64500)

Comptes divers selon la nature de la dépense	40 000 \$
Encaisse	40 000 \$

1.8 COMPTABILISATION DE LA RÉCEPTION D'UN REVENU

Encaisse	30 000 \$
Revenus	30 000 \$

2 ÉCRITURES DE FIN D'ANNÉE

2.1 CONFIRMATIONS DE DONNÉES COMPTABLES

2.1.1 Intérêts sur avances temporaires payés et retenus par la SHQ

Intérêts avances temporaires (65721)	1 500 \$
Solde des contributions SHQ	1 500 \$

2.1.2 Intérêts capitalisés sur le RAM payés et retenus par la SHQ

Intérêts capitalisés sur RAM année en cours (64493)	3 000 \$
Solde des contributions SHQ	3 000 \$

2.1.3 Facturation par la SHQ du service de dettes sur le RAM-C des années antérieures

Intérêts sur financement long terme RAM-C (65761)	5 000 \$
Amortissement financement long terme RAM-C (65861)	20 000 \$
Solde des contributions SHQ	25 000 \$

2.2 TRANSFERT DES DÉPENSES RAM-C DANS LES IMMOBILISATIONS

2.2.1 Enregistrement des immobilisations (transfert du RAM-C au bilan incluant les intérêts capitalisés)

<u>Propriété OH</u>

Immobilisation (biens détenus)	8 000 \$
Compte 64498	8 000 \$

Propriété SHQ³³

Immobilisation (biens sous adm.)	8 000 \$
Compte 64498	8 000 \$

2.2.2 Contribution à la réserve d'autogestion

62631 – Contribution à la réserve d'autogestion	20 000 \$
Encaisse	20 000 \$

2.2.3 Comptabilisation de l'utilisation de la réserve d'autogestion

Dépense (poste selon la nature de la dépense)	10 000 \$
Encaisse ou Compte à payer	10 000 \$

Réserve d'autogestion (23610 – poste bilan)	10 000 \$
Utilisation de la réserve d'autogestion (62731)	10 000 \$

Si l'organisme place l'argent de la réserve, il faut effectuer l'écriture qui suit pour sortir l'argent du placement et le transférer dans l'encaisse, et par la suite utiliser l'encaisse pour payer les dépenses.

Encaisse	10 000 \$
Placement	10 000 \$

³³ Inscription aux états financiers par la présentation des avances temporaires sous forme de note pour les biens sous administration.

3 ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

3.1 FERMETURE DES COMPTES « AVANCES REÇUES »

3.1.1 Fermer les avances reçues RAM-C dans la contribution SHQ

Avances reçues RAM-C	100 000 \$
Solde des contributions SHQ	100 000 \$

3.1.2 Fermer les avances reçues SHQ dans la contribution SHQ

Avances reçues SHQ (DX)	33 500 \$
Solde des contributions SHQ (DX)	33 500 \$

3.1.3 Fermer les avances reçues PSL dans la contribution PSL

Avances reçues PSL	100 000 \$
Solde des contributions PSL	100 000 \$

3.1.4 Fermer les comptes 67947 et 67967 dans le solde des contributions PSL

Solde des contributions PSL	100 000 \$
67947 – Versements aux bénéficiaires	90 000 \$
67967 – Frais de livraison PSL	10 000 \$

3.1.5 Fermer les frais de livraison dans le solde des contributions PSL

Solde des contributions PSL	480 \$
67967 – Frais de livraison	480 \$

3.1.6 Fermer la subvention municipalité dans la contribution municipalité

Subvention Municipalité	6 500 \$
Solde des contributions Municipalité	6 500 \$

3.1.7 Inscription au passif de l'avance temporaire assumée à 100 % par la SHQ (El propriété de l'OH)

Solde des contributions SHQ	8 000 \$
Avances temporaires	8 000 \$

Si le El est propriété de la SHQ, les avances temporaires sont présentées en note aux états financiers.

3.2 INSCRIPTION DES FRAIS COURUS ET AUTRES

3.2.1 Frais courus

Comptes divers	40 000 \$
Frais courus	40 000 \$

3.2.2 Frais payés d'avance

Frais payés d'avance	40 000 \$
Comptes divers	40 000 \$

3.2.3 Fermer les revenus dans le déficit à répartir

Revenus	30 000 \$
Déficit à répartir	30 000 \$

3.2.4 Fermer les dépenses dans le déficit à répartir

Déficit à répartir	66 500 \$
Dépenses	66 500 \$

3.2.5 Fermer le déficit à répartir dans les contributions

Solde des contributions SHQ	32 850 \$
Solde des contributions Municipalité	3 650 \$
Déficit à répartir	36 500 \$

4 ÉCRITURES DE L'ANNÉE SUIVANTE

4.1 RETOUR DES SOMMES NON UTILISÉES

4.1.1 Retour des sommes non utilisées à la municipalité

Solde des contributions Municipalité	2 850 \$
Encaisse	2 850 \$

4.1.2 Retour des sommes non utilisées sur les avances RAM-C à la SHQ

Solde des contributions SHQ	95 000 \$
Encaisse	95 000 \$

4.1.3 Retour des sommes non utilisées sur les avances DX à la SHQ

Solde des contributions SHQ	27 150 \$
Encaisse	27 150 \$